

UNIVERSITE DE YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

CENTRE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES, SOCIALES ET EDUCATIVES

\*\*\*\*\*

UNITE DE RECHERCHE ET DE  
FORMATION DOCTORALE EN SCIENCES  
HUMAINES ET SOCIALES

\*\*\*\*\*

FACULTE DES ARTS, LETTRES ET  
SCIENCES HUMAINES

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT D'HISTOIRE



THE UNIVERSITY OF YAOUNDE I

\*\*\*\*\*

POSTGRADUATE SCHOOL FOR  
SOCIAL AND EDUCATIONAL  
SCIENCES

\*\*\*\*\*

DOCTORAL RESEARCH UNIT FOR  
SOCIAL SCIENCES

\*\*\*\*\*

DEPARTMENT OF HISTORY

**GESTION TRIPARTITE DU PIPELINE  
TRANSFRONTALIER TCHAD-CAMEROUN  
1992-2023.**

**Mémoire de Master en Histoire soutenu publiquement  
le 16 Octobre 2024**

**Spécialisation : *Histoire des Relations Internationales***

Par

**Alain Koumandé Tchimdouksou**

*Licence en Histoire des Relations Internationales*



Président du jury

**Eugène Désiré Eloundou**  
*Professeur*

Examineur

**Salomé Michelle  
Rose Edima**  
*Chargé de Cours*

Directeur

**Cassimir Tchudjing**  
*Chargé de Cours*

**Année académique 2023-2024**

À

La grande famille Toklossô

## REMERCIEMENTS

Ce travail a été possible grâce aux multiples contributions des personnes à qui, nous exprimons notre gratitude.

Notre profonde reconnaissance s'adresse d'abord à notre Directeur, Dr Cassimir Tchudjing pour avoir accepté de guider nos premiers pas dans la recherche. Sa disponibilité et sa rigueur scientifique nous ont grandement stimulé.

Nous remercions ensuite l'ensemble du corps enseignant du département d'Histoire de l'Université de Yaoundé 1 pour la formation reçue d'eux durant notre cursus universitaire.

Nous disons merci également aux responsables des différents centres de documentation que nous avons parcourus, notamment ceux de la Bibliothèque de la FALSH, du Cercle Histoire-Géographie-Archéologie de la FALSH, du Centre des formations et du Développement (CEFOD) de Ndjamena. Nous disons infiniment merci à nos informateurs et, de manière spéciale, aux plus âgés qui ont répondu sans complexité à nos questions.

Nous remercions tous les camarades de promotion, les aînés académiques et les amis qui nous ont soutenu pendant les moments incertains, surtout, Dieudonné Ka-Irim Assingar, Bakoussa Kouralaye, Raoul Mandela, Sylvestre Dlam, Olivier Adamou, Jean Alingué, Esrom Dono, Dieudonné Koutaya, Hubert Tchapsou, Joseph Mougoul, Rosine Lang-Bann, Seïdou Serna Nanga, Honoré Kanassawa, Koré Soussé, qui ont cru en nos capacités et nous ont accompagné dès l'entame jusqu'à la finalisation de ce travail.

Que tous ceux ou celles dont les noms ne sont pas cités ici, reçoivent notre reconnaissance pour leur contribution tant matérielle, financière et morale.

# SOMMAIRE

DEDICACE .....	i
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iii
SIGLES ET ACRONYMES .....	iv
LISTE DES ILLUSTRATIONS .....	vii
RESUME .....	ix
ABSTRACT.....	x
INTRODUCTION GENERALE .....	1
CHAPITRE I : GENERALITES SUR LE PIPELINE.....	22
I.    HISTORIQUE DES PIPELINES.....	22
II.   CADRE JURIDIQUE GENERAL DU PIPELINE.....	29
III.  ENJEUX DES PIPELINES TRANSFRONTALIERS .....	37
CHAPITRE II : ACTEURS, NEGOCIATIONS ET CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.....	44
I.    ACTEURS DE LA CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN .....	44
II.   NEGOCIATIONS ENTRE LE CONSORTIUM, LE TCHAD ET LE CAMEROUN POUR LA CONSTRUCTION DU PIPELINE (1992-2004).....	54
III.  CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.....	62
CHAPITRE III : INSTRUMENTS DE LA GESTION COOPERATIVE DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.....	73
I.    L'ACCORD BILATERAL ET SES AVENANTS ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN.....	73
II.   LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.....	81
CHAPITRE IV : RETOMBEES, PROBLEMES, DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN .....	92
I.    RETOMBÉES ECONOMIQUES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.....	92
II.   PROBLEMES ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN AU SUJET DES ACTIONS A LA COTCO : CRISE DIPLOMATIQUE DE 2023 .....	102
III.  DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN .....	106
CONCLUSION GENERALE .....	118
ANNEXES .....	120
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	149
TABLE DES MATIÈRES.....	149

## SIGLES ET ACRONYMES

**ADH** : Associations de Défense des Droits de l'Homme

**AID** : Association Internationale pour le Développement

**AMGI** : Agence Multilatérale de Garantie des Investissements

**ANT** : Armée Nationale Tchadienne

**API** : American Petroleum Institut

**APPO** : Organisation de Production du Pétrole Africain

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**BEI** : Banque Européenne d'Investissement

**BID** : Banque Islamique d'Investissement

**BIRD** : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

**BM** : Banque Mondiale

**BRP** : Bureau des Recherches Pétrolifères

**CBLT** : Comission du Bassin du Lac-Tchad

**CCSRP** : Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières

**CEFOD** : Centre d'Etude et de Formation pour le Développement

**CEMAC** : Communauté Économique et Monétaire d'Afrique Centrale

**CERGIED** : Centre d'Etudes et de Recherches sur la Gouvernance, les Industries Extractives et le Développement Durable

**CFPR** : Centre de Formation pour la Promotion Rurale

**CIRDI** : Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements.

**COTCO** : Cameroon Oil Transportation Company

**CPC** : Chad Petroleum Compagny

**CPF** : Centre de Production Finale

**CPGRP** : Comité Provisoire de Gestion des Revenus Pétroliers

**CPP** : Contrat de Partage de Production

**CPSP** : Comité de Pilotage et de Suivi du Pipeline

**CRS** : Catholic Relief Service

**CTNSC** : Comité Technique National de Suivi et du Contrôle

**DAG** : Direction des Affaires Générales

**DEX** : Direction de l'Exploitation

**DRH** : Direction des Ressources Humaines

**EEPCI** : Esso Exploration and Production Chad Inc.

**EEPCI** : Esso Exploration and Production Chad INC.

**EES** : Évaluation Environnementale et Sociale

**EIES** : Etude d'Impact Environnemental et Social

**FMI** : Fonds Monétaire International

**GBM** : Groupe de la Banque Mondiale

**GEPP** : Gestion Economique à l'Ere Pétrolière

**GIC** : Groupe International Consultatif

**GRAMP/TC** : Groupe de Recherches Alternatives de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun

**HGA** : Host Government Agreement

**IDA** : Association Internationale pour le Développement

**IDH** : Indice de Développement Humain

**IFI**: Institutions Financières Internationales

**IGA** : Intergovernment Agreement

**NTIC** : Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

**ODD** : Objectif de Développement Durable

**OI** : Organisation Internationale

**ONADER** : Agence Nationale d'Appui au Développement Rural

**ONG** ; Organisation Non Gouvernementale

**OPEP** : Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole

**OPIC** : Overseas Private Investment Corporation

**ORSTOM** : Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer

**OUA** : Organisation de l'Union Africaine

**PET** : Projet d'Exportation Tchadien

**PFR** : Pays à Faibles Revenus

**PGE** : Plan de Gestion Environnementale

**PIB** : Produit Intérieur Brut

**PME** : Petites et Moyennes Entreprises

**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement

**PPA** : Plan pour le Peuple Autochtone

**PPP** : Partenariat Public-Privé

**PPTC** : Partie Prenante dans le Cadre du Pipeline Tchad-Cameroun.

**PPTE** : Pays Pauvres et Très Endettés

**PTC** : Pipeline Tchad-Cameroun

**QHSE** : Qualité-Hygiène-Sécurité-Environnement

**RESAPMC** : Réseau de Suivi des Activités liées au pétrole

**SFI** : Société Financière Internationale

**SHT** : Société des Hydrocarbures du Tchad

**SNH** : Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun

**SNPC** : Société Nationale des Pétroles du Congo

**SNRP** : Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté

**SOPAM** : Société de Participation Minière

**TOTCO** : Tchad Oil Transportation Company

**UA** : Union Africaine

**UE** : Union Européenne

**UEAC** : Union Economique d’Afrique Centrale

**URSS** : Union des Républiques Socialistes et Soviétiques

## LISTE DES ILLUSTRATIONS

### LISTE DES PHOTOS

<b>Photo N° 1</b> : Oléoduc .....	26
<b>Photo N° 2</b> : Tuyau de canalisation lors de la construction du pipeline Tchad-Cameroun .....	27
<b>Photo N° 3</b> : Passage du pipeline Tchad-Cameroun sur le sol camerounais.....	42
<b>Photo N° 4</b> : HASSAN ADOUM BAKHIT HAGGAR.....	53
<b>Photo N° 5</b> : Pose de la première pierre du Pipeline Tchad-Cameroun.....	64
<b>Photo N° 6</b> : Inauguration du pipeline côté tchadien .....	67
<b>Photo N° 7</b> : Inauguration du pipeline du côté camerounais à Kribi .....	69
<b>Photo N° 8</b> : Accueil du président de la République du Tchad Idriss Deby par le Président de la République du Cameroun pour l'inauguration du pipeline à Kribi. ....	70
<b>Photo N° 9</b> : Au départ du Tchad et à destination du monde entier : livraison au terminal maritime .....	71
<b>Photo N° 10</b> : Directrice Générale de la SHT Djalila Abdourahim .....	84
<b>Photo N° 11</b> : Jean Paul Simo Njonou, DG de la COTCO .....	87
<b>Photo N° 12</b> : DG de la SNH Adolphe Moudiki.....	90

### LISTE DES TABLEAUX

<b>Tableau 1</b> : L'ensemble des projets réalisés par ESSO au profil des populations riveraines .....	96
<b>Tableau 2</b> : Montant et nombre de ménages ayant perçu des indemnités.....	97
<b>Tableau 3</b> : Prévision des infrastructures et réalisations.....	99

### LISTE DES CARTES

<b>Carte 1</b> : Tracé du Pipeline et les stations de pompage du brut pétrole .....	43
---	----

### LISTE DES ANNEXES

<b>Annexe 1</b> : Autorisation de recherche .....	121
<b>Annexe 2</b> : Autorisation de recherche provinciale .....	122
<b>Annexe 3</b> : Guide d'entretien .....	123
<b>Annexe 4</b> : Extrait de l'Accord de coopération entre le Tchad et le Cameroun .....	125
<b>Annexe 5</b> : Extrait de la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures .....	128

<b>Annexe 6:</b> Loi portant ratification de la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le consortium ESSO-PETRONAS-CHEVRON .....	131
<b>Annexe 7:</b> Arrêté relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline.....	132
<b>Annexe 8 :</b> Extrait de la Convention d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le consortium Cliveden petroleum co.LTD du bassin des Erdis, du Lac-Tchad et du Chari.....	134
<b>Annexe 9:</b> Loi Tchadien relative aux hydrocarbures .....	137
<b>Annexe 10:</b> Extrait du décret de la République du Cameroun fixant les modalités d'application de la loi portant code pétrolier. ....	139
<b>Annexe 11 :</b> Extrait de l'Avenant n°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.....	141
<b>Annexe 12 :</b> Extrait de l'Avenant n°4 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.....	143
<b>Annexe 13 :</b> Loi N°002/PR/2014 portant Gestion des revenus pétrolier .....	145
<b>Annexe 14:</b> Loi relatif au transit, à travers le territoire de la République du Cameroun, des hydrocarbures en provenance de la République du Niger et leur évacuation à travers le Pipeline Tchad-Cameroun.....	147
<b>Annexe 15:</b> Extrait de la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière (Convention de Niamey).....	148

## RESUME

Ce travail aborde la question de la gestion tripartite du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun de 1992-2023. Son objectif principal est de ressortir et d'analyser les divers aspects de la gestion coopérative de cette infrastructure de transport en mettant l'accent sur la durabilité, la conciliation des intérêts et sur la réussite économique à l'échelle bilatérale et transnationale. Pratiquement, c'est en 1992 que le Tchad et le Cameroun ont signé un accord bilatéral, en vue de la construction d'un pipeline pétrolier de 1 070 kilomètres reliant les champs pétrolifères tchadiens (Komé, Bolobo et Miandoum) au terminal pétrolier de Kribi au Cameroun. La problématique de ce travail est l'analyse des instruments et des stratégies mis en place conjointement par le Tchad, le Cameroun et accessoirement les entreprises pétrolières pour gérer ensemble la construction et l'utilisation du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun de 1992 à 2023. A travers une gestion tripartite réglementée par un cadre juridique (accord-cadre, traité bilatéral de 1996, conventions d'établissement de COTCO et TOTCO, les Avenants aux conventions) et un cadre institutionnel (COTCO, TOTCO, etc.) modifiables régulièrement par négociations diplomatiques, le Pipeline Tchad-Cameroun a apporté des avantages significatifs aux pays hôtes. Les résultats obtenus nous ont permis de comprendre que ce système de transport a permis au Tchad d'exporter son pétrole et de générer des revenus considérables. Il a été rapporté que le Cameroun a également bénéficié des impôts et taxes sur le transport et des droits de transit liés à cette infrastructure. Les revenus pétroliers ont financé des projets de développement au profit des populations tchadiennes et camerounaises, notamment dans les domaines de l'énergie, de l'éducation, de la santé, du transport, etc. Le pipeline a renforcé la coopération économique, politique et diplomatique entre le Tchad et le Cameroun. Cependant, sa construction et son exploitation ont eu des impacts environnementaux : la déforestation et la pollution de l'eau en occurrence. En outre, ce projet a entraîné des déplacements de populations et a engendré des conflits communautaires. Pour parvenir à une analyse sur cette thématique, nous avons surtout exploité des sources écrites et des documents officiels. Nous avons aussi convoqué l'approche inducto-hypothético-déductive, la méthode qualitative et les théories réaliste, libérale et de la malédiction des ressources naturelles. Faut-il le mentionner, le Projet Pipeline Tchad-Cameroun est à l'épreuve de nouveaux défis. En dépit de sa rentabilité, il semble être à l'origine de plusieurs tensions diplomatiques entre les deux pays concernés. Comme résultat, nous avons d'abord constaté que le pipeline transfrontalier représente de nombreux enjeux géopolitiques, socio-économiques, ensuite que celui du Tchad et du Cameroun a été construit suite à d'après négociations tripartites ayant permis d'élaborer des actes juridiques et des institutions pour le gérer conjointement, enfin que cette gestion conjointe a généré un développement des acteurs en dépit de nombreux défis à surmonter pour en faire un instrument de développement durable. Pour atteindre cet objectif, le Tchad et le Cameroun doivent envisager l'amélioration des conditions sociales et économiques des populations, une gestion transparente des revenus générés par le pipeline, une révision du cadre institutionnel pour éviter les caprices des partenaires privés, la promotion de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

**Mots-clés :** Gestion coopérative, Pipeline transfrontalier, Droit de transit, Etat de transit, Etat sans littoral.

## ABSTRACT

*This work addresses the question of cooperative management of the Chad-Cameroon cross-border pipeline from 1992-2023. Its main objective is to highlight and analyze the various aspects of the cooperative management of this transport infrastructure with an emphasis on sustainability, the reconciliation of interests and economic success on a bilateral and transnational scale. Practically, it was in 1992 that Chad and Cameroon signed a bilateral agreement, with a view to the construction of a 1,070 kilometers oil pipeline linking the Chadian oil fields (Komé, Bolobo and Miandoum) to the Kribi oil terminal in Cameroon. The problem of this work is the analysis of the instruments and strategies put in place jointly by Chad, Cameroon and incidentally the oil companies to jointly manage the construction and use of the Chad-Cameroon cross-border pipeline from 1992 to 2023. Through cooperative management regulated by a legal framework (framework agreement, bilateral treaty of 1996, conventions establishing COTCO and TOTCO, Amendments to the conventions) and an institutional framework (COTCO, TOTCO, etc.) which can be modified regularly through negotiations diplomatically, the Chad-Cameroon Pipeline has brought significant benefits to host countries. The results obtained allowed us to understand that this transport system allowed Chad to export its oil and generate considerable income. It has been reported that Cameroon has also benefited from transport taxes and transit fees linked to this infrastructure. Oil revenues have financed development projects for the benefit of the Chadian and Cameroonian populations, particularly in the areas of energy, education, health, transport, etc. The pipeline has strengthened economic, political and diplomatic cooperation between Chad and Cameroon. However, its construction and operation have had environmental impacts: deforestation and water pollution in particular. In addition, this project led to population displacements and generated community conflicts. To achieve an analysis on this theme, we mainly used written sources and official documents. We also used the inducto-hypothetico-deductive approach, the qualitative method and the realist, liberal and natural resource curse theories. Should it be mentioned, the Chad-Cameroon Pipeline Project is facing new challenges. Despite its profitability, it seems to be the source of several diplomatic tensions between the two countries concerned. As a result, we first noted that the cross-border pipeline represents numerous geopolitical and socio-economic issues, then that the one in Chad and Cameroon was built following tough tripartite negotiations which made it possible to develop legal and institutions to manage it jointly, finally that this joint management has generated development of the actors despite numerous challenges to overcome to make it an instrument of sustainable development. To achieve this objective, Chad and Cameroon must consider improving the social and economic conditions of the populations, transparent management of revenues generated by the pipeline, a review of the institutional framework to avoid the whims of private partners, the promotion of subregional, regional and international cooperation.*

**Keywords:** *Cooperative Management, Cross-border Pipeline, Transit Right, Transit State, Landlocked State.*

## INTRODUCTION GENERALE

### I. CONTEXTE D'ETUDE

A la fin des années 1980, d'importantes réserves d'hydrocarbures sont découvertes au Tchad. Il se pose dès lors la question de son exploitation et de son évacuation vers le marché international à travers un Etat de transit. Le Tchad est Etat sans littoral, séparé de l'océan Atlantique par le Cameroun l'un de ses voisins de l'ouest et de la Mer Méditerranée par la Libye son voisin du nord. La rébellion au Nord, la méfiance des bailleurs de fonds à l'égard de la Libye sans oublier le souvenir amer sur la question de la bande d'Aouzou, l'ont dissuadé de ne pas solliciter le passage du pipeline par la Libye. La voie nigériane était plus longue et il fallait aussi éviter la région pétrolifère du delta du Niger très instable. Seule le Cameroun réputé pour sa stabilité socio-politique a reçu l'unanimité des acteurs de la construction d'un pipeline transfrontalier devant servir d'exporter le pétrole brut tchadien.

La construction, l'exploitation et l'entretien d'une telle infrastructure nécessite une gestion coopérative entre le Tchad et le Cameroun dans la mesure où elle représente un enjeu géostratégique majeur pour les deux pays, tant sur le plan économique que politique. Depuis le lancement du projet dans les années 1990, le pipeline a été conçu pour faciliter l'exportation du pétrole tchadien vers le port de Kribi au Cameroun. Ce projet a été soutenu par des institutions financières internationales, qui ont vu en lui une opportunité de développement pour la région. En effet, le pétrole est devenu une ressource clé pour le Tchad, contribuant significativement à son PIB et à ses recettes d'exportation.

Cependant, la gestion de ce pipeline ne se limite pas aux considérations économiques. Elle implique également une coopération bilatérale complexe entre le Tchad et le Cameroun, nécessitant des accords sur la gouvernance, la sécurité et la répartition des bénéfices. Cette coopération est essentielle pour garantir une gestion efficace et durable du pipeline. Mais elle est souvent mise à l'épreuve par des tensions politiques, des préoccupations environnementales et des inégalités dans la répartition des ressources. Les communautés locales, qui ont été directement affectées par les opérations du pipeline, expriment également des préoccupations concernant l'impact environnemental et social du projet.

Au fil des années, cette gestion coopérative a évolué, notamment en réponse aux fluctuations des prix du pétrole et aux changements dans le paysage géopolitique sous-régional. Les défis rencontrés, tels que les conflits d'intérêts et les enjeux de gouvernance, soulignent l'importance d'une approche collaborative et inclusive pour maximiser les bénéfices du projet tout en minimisant ses impacts négatifs. Ainsi, cette étude vise à analyser les mécanismes de coopération, les impacts socio-économiques et les défis de la gestion du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun de 1992 à 2023. C'est fort du constat des efforts par les deux pays pour coopérer dans la gestion de cette infrastructure que nous avons intitulé notre étude ainsi : Gestion Tripartite du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun (1992-2023).

## **II. LES RAISONS DU CHOIX**

Le choix du sujet portant sur la gestion tripartite du pipeline transfrontalier entre le Tchad et le Cameroun peut être motivé par plusieurs raisons.

Sur le plan géostratégique notons que le pipeline reliant le Tchad au Cameroun est une infrastructure cruciale pour le transport du pétrole tchadien vers les marchés mondiaux. Étudier la gestion de ce pipeline permet de comprendre les enjeux géostratégiques liés à l'exploitation des ressources énergétiques en Afrique.

Sur le plan bilatéral, soulignons que la coopération entre le Tchad et le Cameroun dans la gestion du pipeline illustre bel et bien une collaboration entre deux pays voisins pour le développement d'infrastructures transfrontalières. Analyser cette coopération peut mettre en lumière les défis et les opportunités de la coopération bilatérale en Afrique.

Sur le plan socio-économique, l'exploitation du pétrole tchadien et le transport par pipeline vers le Cameroun ont eu un impact socio-économique majeur sur les populations des deux pays. Étudier la gestion de ce pipeline permet de comprendre les enjeux économiques et environnementaux sur les communautés locales.

Sur le plan politique et diplomatique, les négociations et les accords entre le Tchad et le Cameroun sur la gestion de ce pipeline soulèvent des questions politiques et diplomatiques intéressantes. Analyser ces aspects permet de mieux comprendre les relations bilatérales entre le Tchad et le Cameroun et leurs dynamiques entre 1992 et 2023.

En somme, le choix de ce sujet offre une opportunité d'explorer des thématiques variées allant de la géopolitique à l'économie en passant par l'histoire des relations internationales, la

coopération transfrontalière et le droit de la mer. Ce qui en fait un sujet riche et pertinent pour la recherche en histoire des relations internationales.

### **III. INTERÊT DU SUJET**

Au plan scientifique, l'étude portant sur la gestion tripartite du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun présente un intérêt pour plusieurs disciplines. On peut citer entre autres la géopolitique, l'économie, les sciences de l'environnement et les relations internationales. Cette analyse permet également de mieux comprendre les dynamiques de coopération entre deux États voisins dans le cadre de projets d'infrastructures transfrontaliers, ainsi que les défis et les opportunités associés à une telle collaboration.

Au plan diplomatique, cette gestion tripartite du pipeline transfrontalier souligne l'importance de la diplomatie économique et de la coopération régionale pour favoriser le développement durable et la stabilité dans la région. Cette étude met en lumière les mécanismes de négociation, de coordination et de résolution des conflits entre les deux pays, offrant ainsi des *insights* précieux pour d'autres initiatives de coopération transfrontalière en Afrique.

Au plan académique, notre étude répond à l'obligation pour chaque terminant le second cycle à l'université, de produire un mémoire.

Au plan scientifique, l'intérêt historique de cette étude de retracer l'évolution des relations entre le Tchad et le Cameroun à travers le prisme de la coopération énergétique. En examinant les négociations, les accords et les interactions entre les deux pays dans le cadre de ce projet, les chercheurs peuvent mieux comprendre les dynamiques historiques et politiques qui ont façonné les relations bilatérales entre ces deux États. Cette étude offre également des solutions sans passer par d'autres essais sur l'impact des infrastructures transfrontalières sur les relations entre deux États voisins en Afrique. En analysant les défis rencontrés et les solutions trouvées pour gérer ce pipeline, les chercheurs peuvent mettre en lumière les enjeux de souveraineté, de sécurité et de développement qui ont marqué l'histoire récente de la région.

### **IV. CADRE SPATIO-TEMPOREL**

Il ne saurait avoir un travail scientifique qui s'effectue dans le néant. L'histoire, comme toutes les autres disciplines, s'adosse dans un espace et un temps précis pour mieux appréhender les faits.

## 1. Cadre spatial

La connaissance du cadre géographique est indispensable pour la compréhension de l'environnement. Le Tchad et le Cameroun constituent le cadre spatial de notre étude.

Ancienne colonie française, le Tchad est un vaste territoire situé au cœur de l'Afrique. Le Tchad comme bon nombre de pays africains, résulte des découpages coloniaux. C'est un pays historiquement et géographiquement contrasté. Il a des frontières communes avec plusieurs Etats. Le Tchad est situé entre le 23° et le 24 degré de latitude Nord et entre le 14° et le 24 degré de longitude Est. Il est limité au Nord par la Libye, au Sud par la République Centrafricaine, à l'Est par le Soudan et à l'Ouest par le Niger, le Nigeria et le Cameroun<sup>1</sup>, Il est le cinquième pays d'Afrique avec une superficie de 1.284.000km<sup>2</sup> après le Soudan, la République Démocratique du Congo, l'Algérie et la Libye<sup>2</sup>. Mais, il a une faible démographie estimée à 16 millions d'habitants<sup>3</sup>.

Le Cameroun est situé entre le 2° et 13° degrés de latitude nord et les 9° et 16° degrés de longitude est. Il a une superficie de 475 650 Km<sup>2</sup>. Il est limité à l'Ouest par le Nigéria, au Sud-Ouest par l'océan Atlantique, au Sud par la Guinée Equatoriale, le Gabon et le Congo, à l'Est par la RCA et le Tchad et au Nord par le Lac Tchad. Sa population est estimée à plus de 30 millions de personnes<sup>4</sup>.

## 2. Cadre temporel

Deux (2) bornes chronologiques s'imposent à notre travail. Nous avons la borne supérieure qui est 1992 et la borne inférieure 2023. En ce qui concerne le pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun, l'année 1992 est l'année du lancement officiel du projet de construction du pipeline transfrontalier<sup>5</sup>. Du 27 au 31 juillet 1992, le consortium (*ExxonMobil* et *Chevron*) et les gouvernements du Tchad et du Cameroun s'étaient réunis pour signer la lettre d'intention confirmant leur intérêt et leur volonté de construire et d'exploiter un pipeline transfrontalier. L'année 1992, elle marque ainsi le début des efforts visant à mettre en place une infrastructure de transport permettant d'acheminer le pétrole extrait au Tchad vers les marchés internationaux via le Cameroun. Ce projet a eu un impact significatif sur l'économie des deux pays en ouvrant de

---

<sup>1</sup> D. Abdraman, *Tchad, Etat retrouvé*, L'Harmattan, Paris, 1988, pp. 21-24.

<sup>2</sup> Lecorn, *Histoire politique du Tchad : 1900-1962*, LGDJ, Paris, 1963, p. 97.

<sup>3</sup> V. F. Flaubert, *Connaissance sur le continent africain*, Deido, Douala.

<sup>4</sup> <https://fr.countryeconomy.com/pays/cameroun>. Consulté le 08 juin 2024 à 10h09.

<sup>5</sup> M. M. Mahamat, « Tchad-Cameroun : la diplomatie au service du développement économique à l'ère pétrolière », *Revue des Art, linguistique, littérature et civilisations*, Ziglobitha, N°08, Décembre 2023, p. 353.

nouvelles perspectives en termes de développement économique et d'exploitation des ressources pétrolières. Depuis lors, le pipeline Tchad-Cameroun a été un sujet de débats et de controverses en raison des questions liées à l'impact social, environnemental et économique de son exploitation. La gestion coopérative du transport par pipeline entre le Tchad et le Cameroun vise à aborder ces questions de manière collaborative et à assurer une exploitation responsable et équitable des ressources pétrolières de la région.

Quant à l'année 2023, elle a été marquée par une crise diplomatique entre le Tchad et le Cameroun. Cette crise était liée à l'opposition du Tchad au rachat des actions supplémentaires par le Cameroun dans le capital de la *Cameroon Oil Transport Company* (COTCO) qui gère le pipeline du côté camerounais. Elle a été révélatrice des enjeux politiques et économiques que représente le pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun.

## V. CLARIFICATION CONCEPTUELLE

L'une des exigences de tout travail qui se veut scientifique, surtout dans le domaine des sciences humaines, réside dans la définition de ses termes. Cette exigence est la condition *sine qua non* de toute recherche d'ordre historique<sup>6</sup>. C'est dans ce sens que Robert Marichal écrit :

Un historien ne doit jamais aborder l'histoire d'une idée ou d'une institution sans faire méthodiquement et exhaustivement l'histoire des mots par lesquels on l'a exprimé ou désigné et cela...non pas hâtivement en feuilletant les lexiques, mais par des sondages, naturellement dans les textes mêmes<sup>7</sup>.

De ce fait, les concepts qui retiennent notre attention dans ce travail sont : gestion coopérative et pipeline transfrontalier.

### 1. Gestion coopérative

Etymologiquement le terme "gestion" trouve son origine au XVe siècle, emprunté du latin "*gestio*", signifiant "action de gérer, exécution", dérivé du *supin* de "*gerere*"<sup>8</sup>. À l'origine, la gestion correspond à l'administration des organisations, étant l'action de gérer. L'expression « compte de gestion » montre que la gestion s'applique à l'action courante. Jusqu'en 1950 il s'agissait d'une simple exécution des travaux de gestion. Aujourd'hui elle est considérée comme plus qu'un simple

<sup>6</sup> F. Kangué Ewane, « *Semence et moisson coloniale. Un regard d'Africain sur l'histoire de la colonisation* » Yaoundé, Editions CLÉ, 1985, p. 87.

<sup>7</sup> R. Marichal, « La critique des textes », in C. Samaran (Dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1961, p. 1326.

<sup>8</sup> Gestion : Définition de gestion, <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/gestion>

terme (gestion = administration = management = direction). La gestion vaut par ses objectifs qui sont de contribuer au fonctionnement et à la conduite des organisations. C'est l'action ou la manière de gérer, d'administrer, d'organiser quelque chose, l'ensemble des connaissances empruntées aux sciences exactes et humaines permettant de conduire une entreprise correctement. La gestion s'inscrit dans les sciences humaines qui se distinguent des sciences exactes. Dans ce sens elle s'intéresse à l'homme dans son cadre institutionnel. La gestion fait partie des sciences sociales. Mais elle est également une science monétique. L'émergence de la gestion comme pratique, spécifique et structurée constitue un fait historique trop récent. Pour que l'élaboration d'une épistémologie de la gestion puisse déjà donner lieu à des champs de la gestion, il s'avère indispensable de définir des critères de découpage<sup>9</sup>. En somme, étymologiquement, la gestion renvoie à l'action de gérer et d'administrer, avec des implications d'exécution et d'organisation.

Quant à « coopérative », c'est l'adjectif qualificatif féminin venant de « coopération ». Etymologiquement le terme "*coopération*" dérive également du latin "*cum*" et "*operare*", et signifie "faire quelque chose, agir", l'action de coopérer, de participer ensemble à une activité ou à un projet. Ainsi, l'étymologie du mot "*coopération*" met en avant l'idée de collaboration et d'action commune entre les membres d'une entreprise qui agissent ensemble, en collaboration pour atteindre des objectifs partagés.

Coopérer signifie "*faire quelque chose conjointement avec quelqu'un*". Depuis les années 1960, le mot s'entend aussi comme la politique par laquelle un pays apporte sa contribution au développement d'un autre pays. Dans le langage commun, coopérer est synonyme de collaborer, associer, voire être solidaire. La coopération est un mode de relation où les individus participent volontairement à un travail commun. Qu'elle soit spontanée ou induite par un problème à résoudre, elle permet de s'accorder vers un objectif commun et/ou une méthode commune. Elle permet de fédérer des compétences réparties et de s'apporter un concours solidaire en conjuguant talents et intelligences. Sans elle, il n'y a pas de cohésion d'équipe et pas ou peu d'implication<sup>10</sup>.

Quant à l'expression gestion coopérative, elle se réfère à un modèle de gestion dans lequel les membres d'une organisation ou d'une entreprise travaillent ensemble de manière collaborative pour atteindre des objectifs communs. Ce type de gestion met l'accent sur la participation

---

<sup>9</sup><https://ressources.auneg.fr/nuxeo/site/esupversions/c574a3b4-f03e-4949-b179-379255035dca/co/grain.html>. Consulté le 08 juin 2024 à 9h27.

<sup>10</sup> <https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/cooperer/>. Consulté le 08 juin 2024 à 9H16.

démocratique, la prise de décision collective et la responsabilité partagée. Il s'agit d'un modèle qui favorise la coopération, la solidarité et l'égalité entre les membres, tout en visant à répondre aux besoins et aux intérêts de l'ensemble de la communauté ou de l'organisation. Dans notre étude, la gestion coopérative du pipeline suppose au moins la présence de deux acteurs séparés par une frontière. Elle s'incarne donc dans le bilatéralisme entre le Tchad et le Cameroun et dans le multilatéralisme entre les deux pays et un consortium pétrolier dirigé par ExxonMobil. Elle vise à gérer pacifiquement une ressource<sup>11</sup> ou une infrastructure transfrontalière. Par conséquent, elle renforce les relations bilatérales et transnationales entre le Tchad et le Cameroun.

## 2. Pipeline transfrontalier

Le mot "pipeline" est dérivé de l'anglais "pipe-line", lui-même composé de "pipe" signifiant "tuyau" et "line" signifiant "ligne". Il est utilisé pour désigner une tuyauterie servant au transport à grande distance de divers fluides tels que le pétrole et le gaz. L'étymologie de ce terme remonte au XIXe siècle, au féminin, et au XXe siècle, au masculin, dans la langue française.

Selon le dictionnaire *Larousse*, le terme "pipeline" est défini comme une "canalisation de gros diamètre servant au transport à grande distance de certains fluides (notamment carburants liquides, gaz naturel) et de certaines matières premières (minerais, produits chimiques)"<sup>12</sup>. Le terme est également synonyme de "gazoduc" ou "oléoduc" et fait référence au transport du gaz, du fuel, ou du pétrole par des pipelines, ainsi qu'aux stations de pompage ou de compression associées.

Quant à l'adjectif transfrontalier, il désigne ce qui se produit ou se déroule au-delà d'une frontière. Étymologiquement, il est composé du préfixe "trans" qui signifie "à travers" ou "au-delà", et du mot "frontalier", qui se rapporte à une frontière. Ainsi, transfrontalier évoque l'idée de traverser ou d'interagir des deux côtés d'une frontière, que ce soit sur le plan géographique, économique ou socio-culturel.

Le mot transfrontalier désigne donc un phénomène qui concerne les deux côtés d'une frontière. Selon certains auteurs, son sens peut varier en fonction du contexte dans lequel il est utilisé. Par exemple, il peut faire référence à des interactions économiques, sociales ou culturelles qui se déroulent entre des territoires séparés par une frontière. De plus, le concept de transfrontalier

---

<sup>11</sup> J. V. Ntuda Ebodé, « Introduction générale », in J. V. Ntuda Ebodé (dir.), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, 2011, p. 13.

<sup>12</sup> Pipeline : Définition de pipeline, <https://www.cnrtl.fr/definition/pipeline>

implique souvent un renversement dans les fonctions et la définition des espaces concernés, soulignant ainsi la dynamique des échanges et des relations qui transcendent les limites géographiques.

Le pipeline transfrontalier est par conséquent un pipeline qui traverse une frontière étatique. Dans le cadre de notre étude, il fait référence à l'infrastructure servant au déplacement de ressources telles que le pétrole, le gaz naturel ou d'autres fluides à travers une tuyauterie qui traverse une frontière nationale. Ce mode de transport est souvent privilégié en raison de son efficacité économique et de sa capacité à transporter de grandes quantités de matières sur de longues distances dans le cadre du commerce international, permettant aux pays d'importer et d'exporter des ressources énergétiques.

## VI. REVUE DE LA LITTÉRATURE

Michel Beaud, parlant de la revue critique de la littérature souligne qu' : « Aucun étudiant si brillant soit-il ne peut faire tout seul ce que l'humanité a mis des siècles à enfanter. Toute réflexion solide est avant tout, réflexion sur les autres auteurs<sup>13</sup> ». La revue de la littérature est le survol et l'évaluation critique d'un ensemble d'ouvrages, lié à une question de recherche. Elle aide à montrer la validité du projet et la formulation de question claire de la recherche. En d'autres termes, elle permet de faire un point des réponses déjà connues sur la question posée, de montrer les limites des travaux antérieurs, de justifier le choix du cadre théorique retenu et déduire des hypothèses ou de montrer comment le cadre théorique retenu permet de traiter le sujet d'un point de vue original<sup>14</sup>. C'est en d'autres termes l'état de la question à traiter.

Hassan Adoum-Bakhit Haggar<sup>15</sup>, dans son ouvrage fait l'historique de ce grand projet tout en précisant les différents processus qui ont conduit à la réussite de ce pipeline. Il poursuit son analyse sur la nécessité des infrastructures pour le développement de l'Afrique donc le pipeline Tchad-Cameroun est un exemple. Il ressort les dates et repères de la construction du pipeline ainsi que les cadres juridiques et réglementaires des opérations pétrolières au Tchad. Cependant, il a également souligné les différentes négociations avec les parties tchadienne et camerounaise qui ont connu à un moment une rupture avant de reprendre. L'impact environnemental et social de ce

---

<sup>13</sup> M. Beaud, *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1985, p.143.

<sup>14</sup> N. Berland, C. Piot, H. Stolowi, « La revue de la littérature : état de l'état de l'art », *Compatibilité et contrôle Audit*, N°2013/3(TOME19), P 3-7

<sup>15</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun : Histoire d'une infrastructure africaine*, L'Harmattan, 2021.

gigantesque projet sur les populations et les zones traversées par le pipeline n'est pas du reste. Il fait aussi mention des acteurs financiers comme le groupe de la Banque Mondiale et les sociétés de gestion du pipeline (TOTCO du côté tchadien et COTCO côté camerounais) qui ont joué un rôle crucial dans la réalisation et la réussite de cet important projet. L'ouvrage a le mérite d'être une source venant d'un acteur clé tchadien des négociations entre le consortium, le Tchad et le Cameroun.

Fabienne Elodie Ekobena<sup>16</sup> porte son analyse sur les différents processus de la réalisation du projet de pipeline Tchad-Cameroun, c'est-à-dire l'historique du pipeline et présente les projets pétroliers tchadiens en question. Elle montre le rôle majeur des acteurs financiers publics et parapublic dans le projet pétrolier comme la Banque Mondiale, la Société Financière Internationale, les agences de crédit à l'exportation. Elle s'interroge sur les avantages résultant de la construction du pipeline pour le Tchad, sur le lien entre pétrole et réduction de la pauvreté. Mais elle ne s'intéresse aux avantages du côté camerounais.

Robert Madjigoto et Christian Gounel<sup>17</sup>, font état des effets de l'exploitation pétrolière dans la zone agricole des savanes du sud du Tchad. Ces derniers auteurs parlent des impacts sur l'environnement des populations de cette zone pétrolière. Dans le cas des savanes au sud du Tchad et principalement dans le département du Logone Oriental, un autre défi se présente aux acteurs ; il s'agit de l'exploitation du pétrole dans une zone vouée à l'agriculture. De fait, ces auteurs constatent un changement de comportement de la population. Les paysans de cette zone cherchent, soit à devenir ouvriers, soit à abandonner leurs activités traditionnelles au profit de l'appât du gain. Ils soulignent aussi les compensations financières dues à l'expropriation des terres ou des arbres. Mais la mauvaise gestion de ces revenus engendre pour eux une situation de plus en plus précaire. En outre, les auteurs ressortent aussi leur analyse sur les caractéristiques de la savane tchadienne, les conséquences environnementales de l'exploitation du pétrole pour cette savane tout en énumérant des exemples clés. Cependant, cette étude ne fait pas mention de l'impact sur l'environnement du côté Camerounais.

---

<sup>16</sup> F. E. Ekobena, *Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ?* 2008.

<sup>17</sup> R. Madjigoto, C., Gounel., *Les effets de l'exploitation pétrolière dans la zone agricole des savanes du sud du Tchad : étude d'impact sur l'environnement des populations*, Garoua, Cameroun, 2003.

Mokhtari Rania<sup>18</sup>, dans son mémoire de master en hydraulique, étudie le transport de pétrole par pipeline et ses éléments de protection. Il présente les généralités sur les pipelines tout en démontrant les différentes caractéristiques d'un pipeline (disposition placés le long d'un oléoduc, l'exploitation, la surveillance d'un pipeline et le risque). Il montre aussi l'organisation des travaux de pose de canalisations qui consiste aux différentes séquences de travaux comme le piquetage-balisage de la piste de travail, l'aménagement de la piste de travail, le transport et le bardage des tubes, le cintrage des tubes, le sondage des tubes jusqu'à l'équipement de la ligne. Il fait état des caractéristiques des pipelines et de l'aspect hygiène, sécurité et environnement.

Ndoumtara Nakoumde<sup>19</sup>, dans sa thèse de doctorat, analyse le boom pétrolier et les risques d'un syndrome hollandais au Tchad. La notion de syndrome hollandais est une notion ancienne ; mais elle reste toujours d'actualité car l'expansion pétrolière dans un pays en développement peut produire des effets pervers dans l'économie du pays qui se traduit par la contraction des secteurs produisant des biens non échangeables. Cette thèse se propose à la lumière des théories économiques d'analyser l'impact qu'aura l'exploitation du pétrole au Tchad sur son économie sous la problématique du syndrome hollandais. Cependant, elle ne s'intéresse pas aux efforts diplomatiques et infrastructurels fournis par les principaux acteurs pour exporter le produit.

Tamba (2006) et Nkumbat (2014)<sup>20</sup>, constatent que les pays riches en ressources naturelles étaient ceux qui disposaient également d'un potentiel de développement élevé. De ce fait, l'emballement du développement en Europe à la fin du 18e siècle est certes dû à l'essor de productivité dans l'agriculture, mais surtout à l'exploitation du charbon et du minerai de fer. C'est dire que se conformer à son avantage comparatif en exportant les produits primaires est *a priori*, de nature à élever le revenu individuel et à permettre une évolution structurelle favorable au développement. Et c'est donc précisément là le paradoxe qui se pose entre les pays détenteurs de ressources du sous-sol et leur bas niveau de développement. Invariablement, la plupart des manuels d'économie affirment qu'une stratégie de concentration des exportations des produits de base offre

---

<sup>18</sup> R. Mokhtari, *Transport de pétrole par pipelines et leurs éléments de protection*, mémoire de master en Hydraulique, école National Polytechnique d'Algerie, 2017.

<sup>19</sup> N. Nakoumde., *Boom pétrolier et risqué d'un syndrome Hollandais au Tchad: une Approche par la Modelisation en Equilibre général calculable*, thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion à l'Université d'Auvergne Clermont-Ferrand I, juin 2007.

<sup>20</sup> R. Nkumbat, *Le projet d'exploitation du minerai de fer de Mbalam: Etat d'avancement et attentes des populations locales*. Mémoire de master, Université de Yaoundé1, Département de Géographie, 2006.

trois séries d'avantages tels que l'amélioration de l'emploi des facteurs, l'extension des dotations des facteurs et l'établissement des effets de liaison bénéfique pour l'ensemble de l'économie.

Garifullin (2001)<sup>21</sup> montre que les réserves d'hydrocarbures sont un facteur important mais pas le seul, qui détermine le niveau de production et de consommation. Il mentionne que les Etats-Unis et les pays d'Europe, sans les pays de l'ex-URSS dont la réserve est moins de 5%, produisent plus de pétrole que l'Arabie-Saoudite, qui possède 25% de réserves mondiales. En 1994, l'Europe, qui dispose à elle seule de 2% des réserves, produit un peu plus de pétrole que la Russie dont les réserves pétrolières représentent près que 5% des réserves mondiales.

A la suite de ce constat, Lalumire (2002)<sup>22</sup>, affirme que « le pétrole est sans contredit une matière première stratégique, tant par sa fonction énergétique dans un grand nombre d'activités, ou d'input dans les secteurs industriels (pétrochimie), que par les montants qu'il représente dans le commerce international ». Cet auteur montre qu'avant la fin de la seconde Guerre mondiale, le Moyen-Orient est devenu dans ce contexte un espace géopolitique décisif du fait qu'il détient 65% des réserves mondiales du pétrole brut. Les Etats-Unis voient la portée que prend la région de Golfe persique sur le plan de la production d'hydrocarbures. Un rapport de *Petroleum Reserves Corporation* a constaté en 1944 que « le centre de gravité de la production mondiale du pétrole est en train de se déplacer de la région des Antilles vers la région du Golfe persique dans le Moyen-Orient, et qu'il reste à découvrir des réserves de toute première importance ». Le rapport conclut sur l'intérêt de valoriser la production de cette région, l'objectif visé étant de quadrupler son potentiel productif par rapport « aux besoins de son marché probable ». Ainsi, le Tchad comme tout autre pays du monde oriente son économie vers ce secteur industriel. Les explorations en cours et prometteuses dans les pays du bassin du Lac Tchad pourraient faire de ce cœur de l'Afrique le futur centre de gravité de la production mondiale du pétrole.

Le rapport commis par Miankeol (2010)<sup>23</sup>, montre que le consortium a développé et a mis en œuvre au Tchad des mécanismes de préparation et de réparation (consultations, compensations et actions caritatives). Les revenus pétroliers ont offert au gouvernement une opportunité tout à fait nouvelle pour des actions ciblées de développement détaillé dans le plan de développement

---

<sup>21</sup> R. Garifullin, *Evaluation récente et perspectives d'évolution de l'industrie pétrolière et fédération de Russie et plus spécialement dans la république du BACHKOTOSTAH*. Thèse de doctorat. 2001.

<sup>22</sup> J. S. Lalumire et al., *Le pétrole : l'or noir du XXe siècle*. Université du Québec à Montréal – UQÀM, 2002.

<sup>23</sup> D. Miankeol, *Vivre avec le pétrole étude sur les conditions de vie des villages en zone pétrolière de Doba au Tchad, Moundou*, Groupe ressources pour la paix, accompagnement-conseil-action, octobre 2010.

régional. En principe, on devrait donc espérer qu'après sept (7) ans de production pétrolière, les conditions de vie dans les villages soient considérablement améliorées malgré l'existence des effets négatifs identifiés lors de la planification du projet. Tel n'est pas le cas, au contraire la vie au village s'est détériorée davantage. Vu son importance dans le développement des sociétés, son exploitation crée des tensions entre les acteurs. L'exploitation des ressources extractives dans le monde montre une dégradation importante de l'environnement physique et biophysique des régions de développement de ces activités. Cette situation fait que les lois régissant l'exploitation de ces ressources deviennent de plus en plus exigeantes en Occident, entraînant une ruée de compagnies en Afrique du fait de la faiblesse de son contexte institutionnel. Est-ce le même constat dans les villages camerounais traversés par le pipeline ?

Gramp/TC (Groupe de recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun)<sup>24</sup> montre dans son rapport d'étude que les compagnies pétrolières donnent naissance à de nouvelles formes de relations entre les diverses sphères sociales des pays producteurs. Ces compagnies provoquent des tensions au sein du secteur économique, politique, industriel, commercial, académique, militaire, paysan et indigène. En créant des intérêts économiques particuliers, elles favorisent le pouvoir des uns aux dépens, l'accès au pouvoir de la classe dirigeante ou des dictateurs disposés, poussant les uns et les autres à livrer leur pays au pillage de ses ressources naturelles en échange du maintien au pouvoir face au reste de la population. Finalement elles sont source d'instabilité interne et elles se développent au détriment des intérêts des pays pauvres afin d'obtenir les grands bénéfices que peut générer l'industrie pétrolière, non seulement pour le bien des entreprises du secteur mais aussi pour celui des pays qui contrôlent l'exploitation de cette ressource dans le monde. Avec peu d'exceptions, les pays du Sud doivent écrire leur histoire pétrolière avec la douleur d'une balance en rouge, non seulement pour les pertes économiques, sociales, environnementales et culturelles mais aussi pour la perte en vies humaines qui, coincées au milieu du feu croisé des intérêts, tombent victimes de la cupidité démesurée et sauvage des compagnies. Il convient de souligner qu'en dépit de la persistance de la pauvreté qui affecte certaines couches sociales, des mutations importantes se sont opérées. Au niveau individuel, de nombreux paysans ont pu construire des maisons dont le toit est couvert en tôles, acheter des machines à coudre, des motos, moulins à mil, acheter des matériels agricoles (charrue,

---

<sup>24</sup> Gramp/TC, *Inventaire et évaluation des ressources naturelles dans les nouveaux bassins pétrolifères du Tchad*. Rapport de recherche, série Environnement et sociétés, volume 1, synthèse des notes thématiques, Août 2006.

charrettes et les bœufs d'attelages etc.). Cependant, ce rapport n'envisage pas les enjeux que vont représenter l'exploitation des ressources transfrontalières dans les relations bilatérales.

Pour Emile Salim et al, (2003)<sup>25</sup>, la richesse générée par l'extraction des ressources doit être convertie en capital humain, physique et social pour promouvoir un large développement économique national et la réduction de la pauvreté. Mais ces auteurs ont poursuivi leur analyse en ce sens que, la mise en exécution du projet d'extraction des ressources peut avoir des impacts aussi négatifs sur l'environnement et sur la population de la zone. Dans les zones forestières, la préparation des sols pour l'installation et les infrastructures peut conduire à l'érosion et à la sédimentation et donc la perte de la couche arable très productive. Il s'agit d'une menace sur les possibilités de génération dans certaine zone : on parle alors en termes de perte de ressources de biodiversité importantes.

Selon Maoundonodji (2009)<sup>26</sup>, les ressources naturelles constituent à la fois les enjeux géopolitiques et géostratégiques. Cet auteur a abordé la problématique de la « malédiction des ressources » ou le « paradoxe de l'abondance ». Il en résulte que, outre la constance de la conflictualité autour du pétrole, un triple impact systémique s'observe : économique, social et politique. Selon l'auteur, entre 1970 et 1993, les nations pauvres en ressources pétrolières se sont développées quatre (4) fois plus rapidement que celles riches en ressources pétrolières, et cela en dépit du fait qu'elles ont un taux d'épargne à moitié moindre. Nous pouvons, dans cette logique, entendre Keith Slach et Mamadou Biheye s'exclamer : « Malheureusement, la richesse en ressources naturelles (que ce soit l'or, les diamants, le *pétrole*, ou les autres minéraux) a souvent été une malédiction plutôt qu'une bénédiction pour les pays en développement ». Pour ces auteurs, les ressources naturelles sont souvent causes des maux dont souffre la population. Il serait intéressant de savoir si l'exploitation du pétrole tchadien et de son pipeline produit également cet effet paradoxal au Tchad et au Cameroun, notamment dans les régions traversées par le pipeline.

Joseph Vincent Ntuda Ebodé<sup>27</sup>, dans un ouvrage collectif sous sa direction, montre que la gestion la gestion coopérative des ressources transfrontalières contribue à éloigner les risques de

---

<sup>25</sup> E. SALIM, et al, *La revue consultative des industries extractives (EIR)*. Atelier régional de consultation pour l'Afrique. Maputo, Mozambique janvier 2003. PP13-17.

<sup>26</sup> G. Maoundonodji, *Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad*. Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université Catholique de Louvain, Département des Sciences politiques et Sociales. 2009.

<sup>27</sup> J-V. Ntuda Ebodé (dir.), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique Centrale*, Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, 2011.

conflit sur ces ressources en favorisant le bilatéralisme et le multilatéralisme. Mais l'ouvrage n'a pas fait cas du pipeline Tchad-Cameroun qui est une infrastructure transfrontalière pouvant atteindre les mêmes objectifs.

Jean Armand Nkoetam Zambo<sup>28</sup>, aborde dans son ouvrage la question du pétrole. Pour ce dernier, le pétrole considéré comme facteur des conflits et des guerres, est selon lui un instrument de paix et d'entente entre les États. C'est ainsi qu'il focalise ses analyses sur le rôle diplomatique du pétrole dans les relations entre les États du Golfe de Guinée. Mais, ce dernier n'aborde pas les enjeux des pipelines transfrontaliers et plus précisément de la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun.

Hamidou Amadou<sup>29</sup>, dans son mémoire de master, base ses analyses sur la question juridique du transit à travers le territoire du Cameroun des hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger. Ses études se sont focalisées sur le "droit d'accès à la mer" qui est un ensemble des prérogatives reconnu à tous les États (y compris les États sans littoral) d'avoir accès aux avantages de la mer. L'auteur insiste sur les différents cadres juridiques internationaux, africains, régionaux et interrégionaux sur le droit de la mer et qui peut inclure le pipeline. Cependant, il n'aborde pas la question de la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun qui constitue l'objet de notre étude.

## VII. PROBLÉMATIQUE

La problématique consiste à poser un problème et savoir le résoudre. Ainsi, elle peut se définir comme un ensemble cohérent sous forme de texte, constitué d'une question principale et ou de quelques questions secondaires. Cet ensemble est mis en lumière par Pinto et Grawitz en ces termes : « La problématique est le champ des connaissances théoriques dans lequel on pose le problème exact de sa population et des concepts requis pour les poser »<sup>30</sup>.

Le Tchad, Etat sans littoral, s'est retrouvé au début des années 1990 dans l'obligation de devenir un pays producteur de pétrole. Il va fallait trouver un moyen de transport adéquat et économique et une voie sécurisée pour exporter sa production dans la durée. Il avait le choix de construire un pipeline transfrontalier vers la Libye, le Nigeria, le Cameroun ou tout autre pays

---

<sup>28</sup> J. A. N.Zambo, « L'internationalisation pétrolière : le rôle diplomatique du pétrole dans les relations entre les Etats du Golfe de Guinée », *Cahier de recherche en politique appliquée*, vol. VIII, N°1, Hiver 2022.

<sup>29</sup> H. Amadou, « Le transit à travers le territoire du Cameroun les hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger », mémoire de master, université de Yaoundé 2, 2014.

<sup>30</sup> M. Grawitz, et R. Pinto, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Edition Dalloz, 1971, pp. 288-289.

voisin vers un littoral, avec tout ce que cette infrastructure a comme enjeux sur les plans géostratégique, politique, socio-économique et environnemental. Il est donc important de connaître ces enjeux dans la gestion conjointe du pipeline Tchad-Cameroun. Il est aussi important de connaître les acteurs étatiques et non étatiques, les stratégies de chacun d'eux pour tirer profit de cette infrastructure.

Bref, il faut rechercher les modalités mises en place par les acteurs impliqués dans la construction et l'exploitation de cette infrastructure pour la gérer dans le sens d'atteindre des objectifs souvent contradictoires ou concurrents. D'où la question centrale suivante : quels sont les instruments et les stratégies mis en place conjointement par le Tchad, le Cameroun et accessoirement le consortium pour gérer ensemble la construction et l'utilisation du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun de 1992 à 2023 ? Autrement dit, ce travail vise l'analyse de l'évolution des moyens diplomatiques, juridiques, institutionnels déployés conjointement par le Tchad et le Cameroun pour construire et exploiter le pipeline en faveur d'un développement durable tout en conciliant des intérêts divergents.

Cette question suscite d'autres questions secondaires :

- Quels sont les caractéristiques et les enjeux des pipelines transfrontaliers ?
- Comment les intérêts géopolitiques et économiques divergents des différents acteurs (Tchad, Cameroun, compagnies pétrolières) ont-ils influencé les négociations pour la construction et l'exploitation du pipeline Tchad-Cameroun ?
- Quels sont les mécanismes juridiques et institutionnels de gestion et de gouvernance du pipeline Tchad-Cameroun ?
- Quel est le bilan de la gestion coopérative du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun (résultats, problèmes et perspectives) ?

## VIII. HYPOTHESES

Afin de répondre à ces différentes questions, nous émettons une hypothèse principale, c'est-à-dire selon R. Quivy, L. V. Compenhoudt « *une réponse provisoire à la question principale de la recherche*<sup>31</sup> », celle-ci pouvant être confirmée ou infirmée au terme de l'analyse des faits sur lesquels le chercheur s'est focalisé. J. Louis Doubet Del Bayle considère les hypothèses comme

---

<sup>31</sup> R. Quivy, L. V. Compenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, Paris, Dunod, 1995, p. 118.

des réponses aux questions que l'on se pose à propos de l'objet de recherche ou des propositions par l'observation à ces questions<sup>32</sup>.

L'hypothèse principale de notre travail est la suivante : A l'issue d'âpres et longues négociations, le Tchad, le Cameroun et le consortium pétrolier ont élaboré de 1992 à 2023 un cadre juridique et institutionnel évoluant au gré de leurs intérêts divergents et leur ayant permis cependant de gérer conjointement leur pipeline transfrontalier en faveur d'un développement durable.

## **IX. OBJECTIFS**

Etant un travail scientifique, notre recherche a ses finalités qui se matérialisent à travers les objectifs. Il s'agit des objectifs principaux et secondaires.

### **1. Objectif général**

L'objectif général de notre recherche autour de la gestion coopérative du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun est de comprendre les dynamiques complexes liées à la gestion d'un pipeline transfrontalier et d'identifier des solutions viables pour une coopération efficace entre le Tchad et le Cameroun.

### **2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- Analyser les enjeux économiques, c'est-à-dire évaluer comment le transport par pipeline peut contribuer au développement économique des deux pays.
- Étudier les impacts environnementaux du transport par pipeline, notamment en ce qui concerne la biodiversité et les écosystèmes locaux, en s'appuyant sur des études d'impact environnemental.
- Identifier et analyser les meilleures pratiques de gestion coopérative entre les deux pays, en mettant l'accent sur la collaboration entre les gouvernements et les entreprises.
- Explorer les défis politiques et sociaux qui peuvent affecter la coopération transfrontalière, y compris les tensions potentielles et les conflits d'intérêts et formuler des recommandations pour améliorer la gestion du transport par pipeline, en tenant compte des besoins des communautés locales et des impératifs de développement durable.

---

<sup>32</sup> J-L. D. Del Bayle, *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Privat, 1989, p. 189.

## **X. DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

La méthodologie s'articule dans la dynamique de raisonnement qui guide le modèle analytique d'un thème d'étude. De ce fait, elle « est la démarche d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations soit clair, évident et irréfutable<sup>33</sup> ». L'élaboration de ce travail se fera grâce à l'exploitation des documents officiels, des sources écrites et orales, des sources iconographiques et électroniques et par l'observation sur le terrain.

### **1. La collecte des données**

En ce qui concerne les sources écrites, nous avons consulté les documents officiels, les ouvrages traitant de la coopération Tchad-Cameroun en général et ceux autour du pétrole en particulier, de la question des frontières et de l'intégration sous-régionale. Nous nous sommes intéressés également aux journaux, aux revues, aux mémoires, aux thèses, aux rapports d'enquête et aux recueils de textes juridiques et conventions ayant trait à notre thème issu dans les différents centres de documentation du Tchad et du Cameroun. Nous pouvons citer au Tchad le Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR), l'Université de N'Djamena, le Centre d'Etude pour la Formation et le Développement (CEFOD), le Centre Culturel Français (CCF), les Archives nationales de N'Djamena, les archives du gouvernorat de la province du Logone Oriental (Doba), l'Institut National des Sciences Humaines (INSH). Nous sommes allés dans les départements ministériels susceptibles de renfermer des documents complémentaires à notre étude. Nous citerons entre autres le Ministère des Relations Extérieures, le Ministère des Mines et du Pétrole.

Au Cameroun nous avons mené notre recherche à la Bibliothèque Centrale de l'Université de Yaoundé I et de l'Université de Yaoundé II, à la bibliothèque de la FALSH, au Cercle Histoire-Géographie-Archéologie, à la Fondation Paul Ango Ela, à la bibliothèque du Ministère de la Recherche Scientifique et Technique de Yaoundé I et à l'ambassade du Tchad à Yaoundé.

---

<sup>33</sup> O. Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approches sociologiques des organisations*, Presses universitaires du Québec, 1992, P20.

## 2. L'analyse des données

Après la collecte, il y a lieu d'analyser les informations recueillies. Pour la véracité de ces informations collectées, nous avons procédé par la critique interne et avons fait recours aux sciences auxiliaires comme la géographie, la sociologie, les sciences économiques et juridiques pour compléter les données historiques que nous avons collectées au cours de ce travail. Ainsi, pour mieux cerner la question sur la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun, nous avons utilisé une approche inducto-hypothético-déductive basée sur une étude qualitative, car nous partons d'une observation, ensuite à une hypothèse pour aboutir enfin à une déduction. La phase finale de notre travail est celle du traitement des données collectées. La diversité des sources permet ainsi d'affirmer ou d'infirmer un fait. A cet effet, nous avons fait une synthèse des faits selon une approche pluridisciplinaire et leurs explications dans une perspective thématique et historique.

## XI. CADRE THEORIQUE

Pour aborder la question de la gestion tripartite du pipeline transfrontalier entre le Tchad et le Cameroun dans le contexte des relations internationales, nous avons eu à mobiliser plusieurs théories : La théorie réaliste, la théorie libérale, et la théorie de la malédiction des ressources naturelles.

La théorie réaliste en relations internationales inclut des penseurs tels que Thucydide, Machiavel, Hobbes et Rousseau. Le réalisme met l'accent sur la nature conflictuelle des relations internationales et sont caractérisées par la recherche de l'intérêt national, du pouvoir et de la sécurité par les États sur la scène internationale<sup>34</sup>. Dans le cas du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun, on peut analyser les intérêts des Etats impliqués (Tchad, Cameroun) ainsi que des acteurs extérieurs (entreprises pétrolières, bailleurs de fonds internationaux) en termes de sécurité énergétique, de contrôle des ressources et de positionnement géopolitique.

La théorie libérale comprend des penseurs comme Emmanuel Kant, Woodrow Wilson et Richard Cobden. Ils ont mis l'accent sur la coopération internationale, les institutions internationales, les normes partagées et la démocratie libérale comme moyens de promouvoir la

---

<sup>34</sup> J-J Roche, *Théories des relations internationales*, 4<sup>e</sup> édition clefs politique, Paris II, pp. 20-27.

paix et la prospérité mondiales<sup>35</sup>. La théorie libérale met l'accent sur l'importance de la coopération entre les États pour atteindre des objectifs communs. Dans le cadre du pipeline Tchad-Cameroun, on peut étudier les interactions entre les différents acteurs (États, entreprises, ONG, communautés locales) en termes de coopération, de négociation et de respect des normes internationales en matière de développement durable et de droits humains. En résumé, la théorie libérale offre un cadre utile pour comprendre comment la gestion coopérative du pipeline transfrontalier entre le Tchad et le Cameroun peut être mise en œuvre de manière à favoriser la coopération, le développement économique et la stabilité sous-régionale.

La théorie de la malédiction des ressources naturelles a été élaborée par l'économiste britannique Richard Auty en 1990<sup>36</sup>. L'auteur démontre que la présence de grandes quantités de ressources naturelles dans un pays, par rapport aux autres sources de revenus, conduit à des effets sociaux, politiques et économiques négatifs plutôt qu'à des effets positifs. Il renchérit que la croissance économique des pays pétroliers est inférieure à celle d'autres pays moins favorisés par la nature, prenant le cas du pétrole qui se transforme bien souvent en cadeau empoisonné notamment dans les Etats d'Afrique minés par le clientélisme et la corruption. Par ailleurs, cette théorie mentionne aussi que les industries extractives ont rarement contribué au développement durable et à la protection de l'environnement dans les pays en voie de développement. L'exploitation des ressources extractives, en particulier le pétrole et les ressources minières, est considérée comme un facteur de destruction de l'environnement, de guerre, de la corruption et de la pollution dans plusieurs pays d'Afrique. Non seulement les industries pétrolières, gazières et minières n'ont pas aidé les populations les plus pauvres des pays producteurs d'Afrique mais elles les ont appauvries davantage.

Dans le cadre de cette étude, la théorie de la « malédiction des ressources naturelles » s'applique dans la mesure où l'exploitation pétrolière constitue une source de divisions, de crises, de conflits au sein de la communauté tchadienne et une source de tensions entre le Tchad et le Cameroun, entre le Tchad et certains membres du consortium au sujet de la répartition des revenus ou des actions. Cette théorie a une grande importance dans l'analyse de la situation socio-économique des populations suite à la mise en œuvre de l'exploitation des ressources naturelles.

---

<sup>35</sup> J-J Roche, *Théories des relations...*, 4<sup>e</sup> édition clefs politique, Paris II, pp.119-121.

<sup>36</sup> La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes, en ligne, cairn.info.<https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-38.html>. Consulté le 07 juin 2024 à 7h49.

En combinant ces différentes théories, il est possible d'appréhender les enjeux liés au pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun sous différents angles et d'identifier les implications géopolitiques, économiques et sociales de ce projet à l'échelle bilatérale et internationale.

## **XII. DIFFICULTES RENCONTRÉES**

Faire ses débuts dans la recherche scientifique est une étape très importante mais difficile. Les difficultés commencent dans la phase exploratoire où certains documents susceptibles de fournir les informations étaient inaccessibles à cause de la sensibilité de la thématique. Les recherches se sont déroulées au moment où la question du pipeline Tchad-Cameroun a créé une brouille diplomatique entre les deux États et les gens étaient réservés à donner des informations. Un informateur a déclaré : *“nous avons une interdiction ferme de notre structure de donner des informations”*<sup>37</sup>.

La difficulté dans cette recherche est aussi que le Tchad vit une période de transition remplie de tensions politiques et l'élection présidentielle ne nous a pas permis de mener une recherche aisée afin d'obtenir des bonnes informations car les potentiels informateurs vivaient un moment de méfiance. Cependant, sur le plan méthodologique, nous pouvons d'ores et déjà noter l'inaccessibilité de certains documents à caractère confidentiel relatifs à notre thème dans certains centres de documentation. L'inaccessibilité aux enquêtés ou informés crédibles, l'indisponibilité des enquêtés, l'éloignement des zones de recherche et la réticence de certains enquêtés, sont autant des défis méthodologiques auxquels nous avons fait face.

Par ailleurs, les documents officiels ou d'archives, présentent très souvent des versions plus ou moins officialisées. Leur accessibilité a été difficile à cause de leur caractère confidentiel. Cependant, nous avons eu l'autorisation de la Préfecture provinciale du Logone Oriental (Doba) qui nous a permis de visiter le site pétrolier de Komé et de Miandoum. Nous avons eu à passer des interviews avec des personnes disponibles et à travers les sources écrites et les archives du gouvernement nous avons pu réaliser ce travail.

---

<sup>37</sup> Anonyme.

### **XIII. PLAN DE TRAVAIL**

Malgré les différentes difficultés rencontrées lors de nos recherches, nous avons pu réunir des documents et des informations importantes qui nous ont permis d'établir notre travail en quatre (4) chapitres.

Le premier chapitre de notre travail porte sur « Généralités sur le pipeline ». Nous avons montré dans cette partie du travail l'historique du pipeline et ses différentes caractéristiques, son cadre juridique général ainsi que les enjeux des pipelines transfrontaliers.

Dans le second chapitre intitulé « Acteurs, négociations et construction du pipeline Tchad-Cameroun », ressort le contexte, les différents acteurs, les phases de négociations et les étapes de la construction du pipeline Tchad-Cameroun.

Le troisième chapitre intitulé « Instruments de gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun », analyse le cadre juridique et institutionnel de la gestion du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun. En d'autres termes, il fait l'économie des accords et des institutions adoptées par les trois principaux acteurs pour assurer le bon usage et la durabilité de ce projet bilatéral

Enfin le dernier chapitre intitulé « Retombées, problèmes, défis et perspectives de la gestion du pipeline Tchad-Cameroun », présente les retombées et les tensions récentes autour du pipeline et plus précisément la crise diplomatique de 2023 entre le Tchad et Cameroun et les perspectives pour améliorer sa gestion au profit du développement durable.

# CHAPITRE I : GENERALITES SUR LE PIPELINE

Le pipeline est une infrastructure importante dans le domaine du transport de certaines ressources naturelles ou énergétiques. L'historique du pipeline met en lumière l'évolution des infrastructures de transport, depuis les premiers systèmes rudimentaires jusqu'aux réseaux complexes et interconnectés que nous connaissons aujourd'hui. Ce développement a été influencé par des facteurs économiques, technologiques et géopolitiques, soulignant l'importance stratégique des pipelines dans le commerce international. Nous allons dans ce chapitre présenter l'historique du pipeline, le cadre juridique général ainsi que les enjeux des pipelines transfrontaliers.

## I. HISTORIQUE DES PIPELINES

### 1. Historique

Des réseaux d'aqueducs pour la collecte et la distribution d'eau potable et d'irrigation existent depuis les temps historiques les plus anciens. C'est en Chine dès 500 avant J-C. qu'apparaissent les premières canalisations, des bambous fendus et liés par de la ficelle, destinées à acheminer de l'eau. Durant l'Antiquité, des conduites en bois, en terre cuite, en pierre ou en métal ductile (plomb...) sont utilisées pour le transport de l'eau. En France, à la fin du XVIIIe siècle, une conduite (saumoduc), constituée de troncs creusés de sapin, a été construite sur 21,5 km entre Salins-les-Bains (Jura) et Arc-et-Senans (Doubs) pour transporter la saumure<sup>38</sup>.

Au début du XIXe siècle, la civilisation industrielle, qui a vu se développer des installations complexes (hauts fourneaux, usines à gaz, centrales de vapeur, etc.), met en place des systèmes locaux de transport de fluides constitués par des canalisations en fonte, bois, acier, ou céramique, mais restant d'ampleur modeste.

À partir de 1860, les pipelines deviennent indispensables avec la révolution industrielle et le début de l'exploitation du pétrole<sup>39</sup>. À Titusville en Pennsylvanie, l'exploitation des premiers gisements de pétrole provoque une véritable ruée vers l'or noir et très vite il faut trouver un moyen

---

<sup>38</sup> <https://magazineconstas.com/2016/09/24/historique-des-pipelines/>. Consulté le 27 juin 2024 à 1h18.

<sup>39</sup> *Ibid.*

autre que des chalands ou le chemin de fer pour transporter par barils cette production massive. Le premier concept industriel de transport par pipeline (canalisation sous pression) aurait été formulé par le Russe Dmitri Mendeleïev en 1863, suggérant l'utilisation de tubes en acier. Aux USA, dès 1865, un premier oléoduc, de huit kilomètres en tubes vissés en fonte et d'un diamètre de 2 " (entre 60 et 63 mm), est construit et transporte 100 m<sup>3</sup> de pétrole par jour. En 1878, un nouveau pipeline, de 170 kilomètres et d'un diamètre de 6 ", est construit avec la capacité de transport jamais atteinte de 1 500 m<sup>3</sup> de pétrole par jour. En 1878-1880, le Russe Vladimir Choukhov, pour la société Branobel, fait construire le premier oléoduc russe près de Bakou. Vers 1885 le terme de pipeline apparaît dans le milieu anglo-saxon, puis il entre dans le lexique industriel français<sup>40</sup>. A la fin de ce siècle, 29 000 km de canalisations étaient en exploitation<sup>41</sup>.

Durant la première moitié du XXe siècle, l'évolution des techniques par l'utilisation d'aciers de meilleure qualité, de moyens de soudure plus performants autorisant l'augmentation du diamètre des tubes et des pressions de service, ainsi que de nouvelles machines de pose dans le sol, a permis d'accroître les capacités de transport. Entre 1931 et 1947, les États-Unis voient la longueur de leurs réseaux d'oléoducs multipliée par six.

À la fin et après la Seconde Guerre mondiale, l'Europe a aussi lancé de nombreux et importants projets de construction de pipelines afin d'assurer son ravitaillement en hydrocarbures. Notamment en 1944, à l'initiative des Britanniques avec l'opération PLUTO, un oléoduc est construit sous la Manche. En 1956 est inauguré le plus long pipeline du monde, dénommé « Drouzhba » : 4 000 kilomètres, reliant le Sud-Est de la Russie à l'Allemagne de l'Est<sup>42</sup>.

Au début des années 1960, l'augmentation de la demande en gaz naturel et la mise au point de la liquéfaction favorisent la construction des premiers importants gazoducs européens. L'Italie, l'Angleterre, les Pays Scandinaves, les Pays-Bas... découvrent sur leur territoire d'immenses champs gaziers et décident de les exploiter, tout comme l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques (URSS). Les contrats internationaux se multiplient, des gazoducs sont posés sur des milliers de kilomètres, l'Europe comptant la moitié des gazoducs mondiaux<sup>43</sup>. Ces pipelines traversent des frontières étatiques.

---

<sup>40</sup> *Journal officiel de la République Française*, édition des documents administratifs, 6 décembre 1990 (ISSN 0242-6773). Consulté le 30 juin 2024 à 18h41.

<sup>41</sup> <https://magazineconstas.com/2016/09/24/historique-des-pipelines/>. Consulté le 27 juin 2024 à 22h09.

<sup>42</sup> J-F., Michel, *Les pipelines, une longue histoire*, sur [gereports.fr](http://gereports.fr). Consulté le 24 juin 2024 à 20h34.

<sup>43</sup> J-F., Michel, *Les pipelines, une longue histoire*, sur [gereports.fr](http://gereports.fr). Consulté le 24 juin 2024 à 20h34.

## 2. Les pipelines transfrontaliers

Les pipelines transfrontaliers jouent un rôle crucial dans le transport de pétrole, de gaz naturel et d'autres ressources énergétiques à travers les frontières nationales.

Nous avons plusieurs illustrations. Le TAPI (Turkmenistan-Afghanistan-Pakistan-Inde) en Asie centrale. Lancé en 2018 et mis en service en 2024, il est long d'environ 1814 km. Il vise à transporter du gaz naturel du Turkménistan à travers l'Afghanistan vers le Pakistan et l'Inde, renforçant la coopération énergétique entre ces pays<sup>44</sup>. Le Southern Gas Corridor d'Azerbaïdjan, Géorgie, Turquie, Europe est un corridor comprenant plusieurs pipelines, dont le TAP (*Trans Adriatic Pipeline*) et long de 3500km, qui transportent du gaz naturel de la Mer Caspienne vers l'Europe, réduisant ainsi la dépendance au gaz russe. Il a été mis en service en 2020. Nous notons le Keystone Pipeline du Canada aux États-Unis. Ce système de pipelines transporte le pétrole brut des sables bitumineux canadiens vers des raffineries aux États-Unis, suscitant des controverses environnementales. Il est long de 4324 km et est fonctionnel depuis 2010<sup>45</sup>. Le pipeline Baku-Tbilisi-Ceyhan (BTC), de la région d'Azerbaïdjan en Géorgie jusqu'au Turquie, transporte le pétrole de la Mer Caspienne vers la Méditerranée, contournant la Russie et a été mis en service en 2006. Il long de 1768 km<sup>46</sup>.

L'Afrique connaît aussi plusieurs pipelines transfrontaliers qui facilitent le transport du pétrole et du gaz. Le pipeline Tchad-Cameroun qui fait l'objet de notre étude en est une illustration. Ce pipeline transporte le pétrole brut du champ pétrolier de Doba au Tchad jusqu'au port de Kribi au Cameroun, sur une distance d'environ 1 070 kilomètres ; il a été inauguré en 2003. L'Oléoduc du Sud relie les champs pétroliers du sud du Soudan au port de Mombasa au Kenya, long de 1500 km depuis 2012<sup>47</sup>.

Quant au Trans-Saharan Gas Pipeline (TSGP) ou Nigeria-Algérie (NIGAL) qui a été envisagé pour transporter du gaz naturel du Nigeria à travers le Niger et l'Algérie, long de 4128

---

44 <https://www.adb.org/projects/44463-013/main>. Consulté le 24 juin 2024 à 14h07.

45 La révolution du gaz et du pétrole de schiste aux Etats-Unis : enjeux..., <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-critique-des-ressources/articles/gaz-et-petrole-de-schiste-etats-unis>

46 [https://www.bp.com/en\\_az/azerbaijan/home/who-we-are/operations/projects/pipelines/btc.html](https://www.bp.com/en_az/azerbaijan/home/who-we-are/operations/projects/pipelines/btc.html). Consulté le 24 juin 2024 à 13H28.

47 <https://www.dw.com/en/african-countries-seek-to-revive-trans-saharan-gras-pipeline-dream/a-62778681>. Consulté le 25 juin 2024 à 17H21.

km, il sera mis en service en 2027<sup>48</sup>. Nous avons le pipeline de l'oléoduc de l'Afrique de l'Est (EACOP), prévu pour le transport du pétrole brut de l'Ouganda jusqu'au port de Tanga en Tanzanie. Ce projet en cours de développement est prévu s'achever autour de 2025 et devrait s'étendre sur environ 1443 km. En fin, le pipeline Niger-Bénin est un projet ambitieux visant à transporter le pétrole brut du Niger jusqu'au port de Cotonou au Bénin. Ce projet a été lancé en 2017 et devrait s'étendre sur environ 1500 km. Malheureusement, ce projet rencontre des difficultés pour sa réalisation<sup>49</sup>.

Ces infrastructures jouent un rôle crucial dans le développement économique et énergétique des pays africains, en facilitant les échanges et en soutenant l'intégration régionale.

### **3. Types de pipelines et composants d'un système de transport par pipeline**

Il existe plusieurs types de pipelines : gazoduc, oléoduc, aqueduc, saumoduc, oxygénoduc, hydrogénéoduc, etc. Ils sont construits à l'aide de plusieurs composants.

#### **a. Types de pipelines**

Les pipelines sont des infrastructures essentielles pour le transport de divers fluides, notamment le pétrole, le gaz naturel et d'autres liquides.

Les pipelines de transport de gaz naturel ou gazoduc sont conçus pour transporter du gaz naturel sur de longues distances, souvent depuis les sites de production jusqu'aux centres de consommation. Ils peuvent être classés en deux catégories qui sont : le pipeline de transmission qui permet de transporter le gaz à haute pression sur de longues distances et le pipeline de distribution qui joue un rôle de distribution de gaz à des utilisateurs finaux, comme les foyers et les entreprises<sup>50</sup>.

Les pipelines de transport de liquides ou du pétrole appelés « oléoduc » sont utilisés pour transporter des liquides, notamment le pétrole brut et les produits raffinés. Ils sont également divisés en deux catégories : le pipeline de produits pétroliers qui transporte des produits raffinés comme l'essence et le diesel et le pipeline d'hydrocarbures transportant le pétrole brut depuis les sites de production jusqu'aux raffineries.

---

<sup>48</sup> Il faut aussi noter le projet du pipeline sous-marin Maroc-Nigeria pour transporter le gaz naturel du Maroc jusqu'au Nigeria le long de l'Atlantique sur une distance de 5600 km en traversant 13 PAYS, avec des extensions potentielles prévues vers d'autres pays ouest-africains.

<sup>49</sup> <https://www.dw.com/en/african-countries-look-to-revive-trans-saharan-gas-pipeline-dream/a-62778681>. Consulté le 25 juin 2024 à 17H25.

<sup>50</sup> R., Mokhtari, « Transport de pétrole par pipelines et leurs éléments de protection », mémoire de master en Hydraulique, Ecole Nationale Polytechnique d'Algérie, 2007, p. 14.

**Photo N° 1 : Oléoduc**



**Source :** <https://fr.wikipedia.org/wiki/Pipeline>.

La photo ci-dessus nous montre le passage d'un pipeline dans une zone désertique et ses différentes installations. Le pipeline permet de transporter des liquides et des gaz. Le symbole O sur la plaque indique qu'il s'agit d'un Oléoduc car il existe plusieurs types de pipeline comme nous l'avons souligné ci-dessous.

**Photo N° 2: Tuyau de canalisation lors de la construction du pipeline Tchad-Cameroun**



**Source :** Archive du Centre pour l'Environnement et le Développement (CED).

Sur la photo 2, il s'agit de la phase de construction du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun dont nous observons les ouvriers entrain de juxtaposer les bouts des tuyaux de canalisation et les employés lors de la construction du pipeline Tchad-Cameroun.

Les pipelines de produits chimiques sont utilisés pour transporter des produits chimiques industriels, souvent à des fins de fabrication. Ils peuvent transporter une variété de substances, y compris des produits chimiques corrosifs ou dangereux, nécessitant des matériaux et des conceptions spécifiques pour assurer la sécurité<sup>51</sup>.

Les pipelines d'eau, bien que moins courants que les autres types, ces pipelines sont utilisés pour transporter de l'eau potable ou des eaux usées. Ils jouent un rôle crucial dans la gestion des ressources en eau et le traitement des eaux usées. Cependant, il existe aussi d'autres pipelines

---

<sup>51</sup> R., Mokhtari, « Transport de pétrole ... », 2007, p. 14-15.

comme le pipeline d'eau industrielle connu sur le nom de « aqueduc ». Nous avons aussi le pipeline d'eau salée appelé « saumoduc ». Nous notons aussi les pipelines d'oxygène (« oxygénoduc » ou « oxyduc ») et le pipeline d'hydrogène (« hydrogénoduc »)<sup>52</sup>.

Les pipelines sont des éléments clés de l'infrastructure énergétique et industrielle, permettant le transport efficace de ressources essentielles. Chaque type de pipeline est conçu pour répondre à des besoins spécifiques, en tenant compte des caractéristiques des fluides transportés et des exigences de sécurité.

### **b. Composants d'un système de transport par pipeline**

Le pipeline est composé de tronçons de conduites et d'ouvrages connexes remplissant des fonctions précises. Il est une ligne ou un réseau de canalisations souterraines, sous-marines ou aériennes, constitués de tubes en acier. Les premières normes ont été éditées par l'American Petroleum Institut (API) ; il est toujours d'usage de dimensionner ces tubes par leur diamètre nominal exprimé en pouces (de 4" à 56").

Les ouvrages relatifs au pipeline sont : un centre de commandement et de surveillance (dispatching) où le pipeline est piloté à distance ; une station d'injection (pour les gaz) ou expéditrice (pour les liquides) constituant le point d'entrée du réseau de transport ; des stations relais de compression (pour les gaz) ou des stations relais de pompage (pour les liquides) sont réparties régulièrement le long du pipeline pour rehausser la pression et compenser ainsi les pertes de charge, afin de maintenir la vitesse (donc le débit) du fluide dans les canalisations ; des postes de livraison permettent de mettre le fluide transporté à disposition des destinataires intermédiaires ou finaux ; des postes de sectionnement permettent d'isoler un tronçon de canalisation afin d'assurer sa maintenance ou de limiter les conséquences néfastes en cas de fuite.

Les stations et postes sont parfois équipés de dispositif d'introduction et de réception de pistons racleurs (pig(s) en anglais), destinés à contrôler les différents paramètres d'intégrité de la canalisation : géométrie, propreté, perte de métal, fissuration, etc. La distance entre deux postes de sectionnement consécutifs dépend de la réglementation applicable, selon le fluide transporté et le pays concerné. La distance entre deux postes de coupure (ou de demi-coupure) consécutifs varie d'une dizaine de kilomètres pour de courtes antennes ou points spéciaux, à quelques centaines de kilomètres pour de grandes canalisations de transit.

---

<sup>52</sup> R., Mokhtari, « Transport de pétrole ... », 2007, p. 14-15.

En outre, d'autres ouvrages comme les postes de détente ou de régulation permettent de diminuer la pression aval du fluide. Ces postes sont souvent associés aux postes de livraison, permettant de séparer des portions de réseau exploitées à des différentes pressions de service. Enfin, des stations d'arrivée marquent l'extrémité d'un réseau de transport. Ceci peut être un ensemble de réservoirs de stockage ou le départ d'un réseau aval de distribution<sup>53</sup>.

## II. CADRE JURIDIQUE GENERAL DU PIPELINE

Des instruments juridiques encadrent la construction et la gestion des pipelines au niveau international, régional et sous-régional. L'économie de ces instruments permettent de mieux comprendre les conditions juridiques dans lesquelles le pipeline Tchad-Cameroun a été réalisé.

### 1. Cadre juridique international

Le transport d'énergie est le révélateur de la souveraineté de l'État sur le territoire duquel il se réalise. Tout État peut donc accorder ou refuser la réalisation d'un projet international dont l'assise empiète sur son territoire. C'est ainsi que le Danemark, en janvier 2019, a refusé de délivrer le permis de construction nécessaire au passage du gazoduc Nord Stream 2 à proximité de son île de Bornholm, avant de lever ses objections quelques mois plus tard. Cependant, l'influence du droit international est essentiellement triple : d'une part, la norme internationale peut encourager l'État à ouvrir son territoire à l'acheminement de l'énergie par pipeline, au moins dans certaines situations ; d'autre part, la coopération entre les États du tracé repose en général sur un régime soumis au droit international ; enfin, le droit international, notamment les traités internationaux en matière de protection de l'environnement, exerce une certaine influence sur la vie du pipeline<sup>54</sup>.

#### a. L'appréhension du droit international sur le transit d'un pipeline à travers le territoire d'un autre Etat.

Il n'existe pas, en droit international, d'obligation générale à la charge de l'État d'accorder le libre transit de l'énergie à travers son territoire. La pose de pipelines internationaux est donc soumise au bon vouloir des États du tracé, qui en général, ne marchandent pas leur « feu vert », en raison des avantages substantiels qu'ils en retirent en termes de droits de transit et de prélèvements

<sup>53</sup> R., Mokhtari, « Transport de pétrole ... », 2007, p. 14-15.

<sup>54</sup> L., Simonet, « Les pipelines et le droit international », *Revue de l'énergie*, n°656, mai-juin 2021, p. 13.

en nature. Toutefois, certains pipelines traversent des espaces auxquels le droit international confère un statut particulier. C'est le cas des tuyaux dont l'un des segments traverse un espace maritime, soumis au droit de la mer et à la Convention de Montego Bay du 10 décembre 1982. Cette dernière stipule que « *dans la zone économique exclusive, tous les États, qu'ils soient côtiers ou sans littoral, jouissent de la liberté de poser des câbles et pipelines sous-marins* », tout en tenant « *dûment compte des droits et des obligations de l'État côtier* » et des lois et règlements adoptés par celui-ci (art. 58). De même, « *tous les États ont le droit de poser des câbles et des pipelines sous-marins sur le plateau continental* », mais « *le tracé des pipelines posés sur le plateau continental doit être agréé par l'État côtier* » (art. 79). Ce régime spécifique est illustré par l'épopée du système de gazoducs Nord Stream, qui franchit les eaux territoriales de la Russie et de l'Allemagne, mais traverse, entre ces deux pays de départ et d'arrivée, la zone économique exclusive de trois autres États (Finlande, Suède et Danemark) et qui a fait couler beaucoup d'encre. Sur le droit de la mer repose également le statut des pipelines reliant un État privé de littoral à la mer, à travers un État côtier, catégorie parfaitement représentée par l'oléoduc Tchad-Cameroun ; c'est sur cette base qu'aux termes du traité bilatéral signé par les deux pays le 8 février 1996, le Cameroun accorde au Tchad le libre passage vers la mer<sup>55</sup>.

#### **b. Contribution du droit international dans la facilitation de la coopération entre États du tracé du pipeline.**

Une fois l'accord de l'État ou des États de transit obtenu, le franchissement d'une ou plusieurs frontières par le pipeline international exige un minimum de coopération entre les États du tracé. C'est la vocation de l'accord intergouvernemental (*Intergovernmental Agreement – IGA*), qui offre le cadre juridique le plus fréquent à la pose du pipeline. Soumis aux règles du droit international, l'IGA est conclu entre les États du tracé (et en général soumis à la ratification de leurs parlements) et il contient des dispositions relatives à la liberté et à la sécurité du transit de l'énergie et à sa garantie par les États traversés, à la mise à disposition des terrains nécessaires à l'emprise (*land rights*), à la protection des investissements, au régime de taxation, et au règlement des différends<sup>56</sup>.

<sup>55</sup> M., Roelandt, *La condition juridique des pipelines dans le droit de la mer*, Genève, Institut universitaire des hautes études internationales/Paris, Presses Universitaires de France, 1990, p. 241.

<sup>56</sup> L., Simonet, « Les pipelines... », p. 14-16.

Relèvent en particulier de l'IGA les modalités de la garde et de la protection de la conduite par l'État de passage. La plupart des accords signés ces dernières années prévoient que le ou les États prendra ou prendront toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité du pipeline et du personnel employé à cet effet ; c'est notamment le cas de l'accord signé le 11 décembre 2010 par les quatre pays du projet TAPI (Turkménistan-Afghanistan-Pakistan-Inde). L'accord intergouvernemental du 18 novembre 1999 relatif à l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan est intéressant, dans la mesure où il requiert des États l'usage éventuel de leurs forces armées, ce qui a conduit la Géorgie à mettre en place des unités de sécurité spéciales chargées de surveiller les oléoducs Bakou-Tbilissi-Ceyhan et Bakou-Soupsa, avec l'aide des États-Unis qui, dès 2003, ont favorisé l'établissement d'une structure commune, englobant les pays du tracé du BTC et appelée « Garde Caspienne » (*Caspian Guard*)<sup>57</sup>.

L'IGA est en général complété par une série d'accords entre la compagnie opératrice et chaque pays hôte (*Host Government Agreement – HGA*), qui permet de s'assurer de la bonne insertion du projet dans le cadre administratif national du pays traversé. À un seul IGA (par exemple, l'accord signé le 13 février 2013 par l'Albanie, la Grèce et l'Italie, relatif au Trans Adriatic Pipeline, TAP), correspondent souvent plusieurs HGA (les accords signés par ces trois pays et Trans Adriatic Pipeline AG)<sup>58</sup>.

### **c. Le droit international dans l'encadrement de la pose et de l'exploitation du pipeline.**

De plus en plus, la réalisation des projets de pipelines est soumise à une forte conditionnalité écologique. Nord Stream a été passé au crible de la Convention sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontalier, adoptée à Espoo (Finlande) en 1991, au titre de laquelle l'opérateur a conduit 22 réunions et auditions publiques dans l'ensemble des pays consultés et plus de 140 déclarations et commentaires ont été formulés par les autorités et le public. Prenant acte des mises en garde, le consortium a décidé de modifier l'itinéraire du Nord Stream le long de l'île danoise de Bornholm, rallongeant la conduite de huit kilomètres, mais évitant les décharges de munitions qui parsèment l'endroit et la zone contestée entre Bornholm et la côte polonaise<sup>59</sup>.

---

<sup>57</sup> <sup>57</sup> L., Simonet, « Les pipelines... », p. 14-16.

<sup>58</sup> *Ibid.*

<sup>59</sup> *Ibid.*

Au-delà du respect de l'environnement, le droit international vient régir certains aspects particuliers de la vie du pipeline, par exemple en cas de conflit entre États de passage (une situation à laquelle les pipelines du Moyen-Orient ont payé un lourd tribut). Plusieurs instruments internationaux ont tenté de faire admettre que le transit de l'énergie étant un processus complexe et un ensemble solidaire, l'état de guerre ne devait pas être automatiquement une cause d'interruption et que les flux devaient être garantis en temps de guerre comme en temps de paix. Le projet d'*Intergovernmental Agreement* proposé en 2003 par le Secrétariat de la Charte de l'énergie requiert ainsi des États qu'ils s'abstiennent d'interrompre la mise en œuvre du projet de pipeline en cas de différend frontalier ou territorial. L'accord de 1999 sur l'oléoduc Bakou-Tbilissi-Ceyhan fait obligation aux trois États d'établir les conditions nécessaires au transit du pétrole à travers leur territoire, y compris et « sans limitation », précise le texte, en cas de conflit armé impliquant un ou plusieurs de ces États ou en cas d'attaques ou d'activités terroristes sur le territoire, et d'assurer la sécurité du pétrole en transit. En cas d'interruption du transit, d'entrave au transit ou de menace d'interruption ou d'entrave, l'État qui se sera rendu coupable de l'action génératrice ou se sera abstenu de l'empêcher devra user de tous les moyens pour éliminer cette menace et restaurer le fonctionnement normal du système dans les délais les plus brefs<sup>60</sup>.

Il faut malheureusement conclure que si les pipelines sous-marins sont soumis à un régime relativement solide, les pipelines terrestres ne possèdent aucun statut juridique en droit international, pas plus qu'ils ne peuvent s'appuyer sur un traitement uniforme de la part des États, qui n'appréhendent pas de la même façon ce moyen de transport. C'est à une combinaison complexe de normes et principes internationaux, régionaux et nationaux que le pipeline terrestre est soumis. Les éléments de droit international susceptibles de s'appliquer aux pipelines sont toujours en pleine évolution, et leur complexité et leur diversité n'ont fait que s'accroître.

En dehors de la politique de l'Union Européenne en matière de réseaux d'énergie, système le plus abouti et le plus intégré, une initiative unique et originale avait bien tenté d'offrir au secteur de l'énergie et notamment au transit par pipeline un corps de standards reconnus et acceptés internationalement : le Traité sur la Charte de l'énergie, signé à Lisbonne le 17 décembre 1994.

Paradoxalement, l'actualité internationale offre aujourd'hui des champs presque illimités à la réflexion sur les pipelines en droit international<sup>61</sup>.

---

<sup>60</sup> L. Simonet, *les pipelines...*, p.14-16.

<sup>61</sup> *Ibid.*

## 2. Cadre juridique régional africain sur le pipeline

Le cadre juridique africain est constitué de la Charte africaine des transports maritime, du Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine.

### a. La Charte africaine des transports maritimes

Il n'existe pas de cadre juridique africain proprement dit sur le pipeline. Mais la Charte africaine des transports maritimes d'Abidjan, adoptée lors de la Conférence des Chefs d'Etats de l'OUA du 13 au 15 novembre 1993 à Addis Abeba, parcourt l'essentiel de la question liée au transport maritime dans le cadre de l'Union Africaine (U.A). Dans son préambule, la Charte considère les valeurs fondamentales sur lesquelles sont basées les relations internationales et prend en compte les dispositions de facilitation de l'intégration entre Etats contenues dans les textes internationaux<sup>62</sup>. Prenant donc conscience de la nécessité de coopération dans le domaine de l'activité maritime et les problèmes spécifiques des Etats sans littoral, les membres de l'organisation n'ont pas hésité à adopter une charte de transports maritime. Cet instrument juridique de portée régionale est une nécessité dans le contexte africain caractérisé par le sous-développement et pire encore l'enclavement de certains Etats qui pourtant disposent d'énormes potentialités de développement<sup>63</sup>.

Les objectifs de la Charte sont de manière générale de promouvoir la coopération entre les Etats partenaires, de définir et de mettre en œuvre des politiques maritimes harmonisées et de favoriser le développement des flottes maritimes. Pour assurer cette politique de développement maritime et portuaire et l'accélération de l'intégration en Afrique, il est constitué au sein du secrétariat général de l'UA une unité continentale de coordination des actions des organisations régionales de coopération maritime et portuaire (UCOMAR). Des unités similaires sont aussi constituées dans chaque regroupement économique sous régional. Le résultat est palpable du moins au plan juridique dans les sous-régions de l'Afrique de l'Ouest et du Centre<sup>64</sup>.

Dans cette Charte africaine des transports maritimes, le chapitre VIII est réservé à la coopération entre Etats sans littoral et Etats côtiers pour la facilitation d'accès à la mer et le

<sup>13</sup> Convention de Montego Bay du 10 décembre 1982 sur le droit de la mer.

<sup>63</sup> H. Amadou, « Le transit à travers le territoire du Cameroun des hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger », mémoire de master 2, Université de Yaoundé 2, 2014, pp. 29-30.

<sup>64</sup> La coopération dans le domaine du transport est renforcée entre ces deux sous régions par l'adoption des instruments juridiques de coopération dont la convention créant l'OMAOC.

transit<sup>65</sup>. Ainsi, les Etats ayant un accès à la mer s'engagent à accorder des facilités aux Etats sans littoral et à leur appliquer des mesures administratives et douanières non discriminatoires. Pour la coordination de leurs moyens de transports, ces Etats sont encouragés à conclure des accords bilatéraux ou multilatéraux de transit et à y ratifier des conventions internationales en vigueur allant dans le sens de la facilitation de l'accès à la mer des Etats sans littoral.

Après le dépôt des instruments d'acceptation, de ratification et d'approbation, l'entrée en vigueur de la Charte requiert l'adhésion des 2/3 des Etats membres. En mai 2010, 37 des 53 Etats membres avaient signé la Charte, 12 l'avaient ratifié. Le seuil des 2/3 des pays (soit 35) requis pour son entrée en vigueur était donc loin d'être atteint. Seuls quatre des douze qui ont ratifié la Charte (le Lesotho, le Mali, le Niger et l'Ouganda) sont des pays sans littoral. Les pays de l'Afrique subsaharienne ont donc un long chemin à parcourir, il leur faut assumer leur responsabilité et faire preuve de volonté politique. En raison de ces antagonismes, l'U.A a organisé une conférence ministérielle en 2009 à Durban qui a débouché sur l'adoption d'une nouvelle Charte africaine de transport maritime. Celle-ci révisé certaines exigences de la précédente comme celle liée au nombre d'Etats devant la ratifier, ceci afin que l'UA puisse atteindre l'un de ses objectifs à savoir l'intégration des systèmes de transports entre Etats pour la facilitation du transit et de l'accès à la mer des Etats sans littoral<sup>66</sup>.

La consécration du droit d'accès à la mer des Etats sans littoral dans le cadre africain n'est pas seulement le fait de la Charte africaine de transport maritime. Ce droit a également fait l'objet d'une consécration par le traité instituant la Communauté Economique Africaine (CEA).

### **b. Le Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine**

Conclu par 51 chefs d'Etats africains et adopté le 3 juin 1991 à Abuja au Nigeria, le traité instituant la Communauté Economique Africaine, soucieux du développement économique des Etats africains, consacre la liberté de transit et l'accès à la mer des Etats sans littoral dans bon nombre de ses dispositions.

C'est dans ce sens que selon l'article 3 du Traité consacré aux principes régissant la Communauté, les Etats membres s'engagent à coopérer et à promouvoir l'intégration économique

---

<sup>65</sup> Chapitre VIII ; articles 23 à 26 de la Charte.

<sup>66</sup> Amadou, « Le transit à travers le... », 2014, p. 31.

et un développement harmonieux des Etats membres<sup>67</sup>. Le droit d'accès à la mer des Etats sans littoral est explicitement consacré à travers le Traité et se justifie par l'idée de coopération et d'intégration des économies. La Communauté, dans le traité l'instituant s'est résolument tournée vers l'intensification de l'intégration des économies et de la coopération entre les Etats au sein des regroupements économiques régionaux. A ce titre, elle s'engage à accorder des traitements particuliers et des mesures spéciales en faveur des Etats membres les moins avancés, enclavés, semi-enclavés et insulaires<sup>68</sup>. La consécration de cette disposition traduit l'importance de la question d'intégration économique des Etats de la Communauté en octroyant des mesures spéciales aux Etats enclavés telles les mesures leur permettant d'accéder à la mer et la liberté de transit à travers les territoires d'autres Etats membres ayant un accès à la mer. En la matière, le Traité consacre en son article 38 (2) les facilités de transit intra-communautaires en ces termes : « *Les Etats membres s'accordent mutuellement la liberté de transit sur leur territoire pour les marchandises à destination ou en provenance d'un autre Etat membre, conformément aux dispositions du Protocole relatif au transit, aux facilités de transit ainsi qu'aux accords intercommunautaires à conclure*<sup>69</sup> ».

Au sein de l'OUA hier ou de l'UA aujourd'hui, la Charte africaine de transport maritime d'Addis Abeba de novembre 1993 et le Traité instituant la CEA d'Abuja de juin 1991 sont deux instruments juridiques fondamentaux consacrant le droit d'accès à la mer et la liberté de transit des Etats sans littoral. La justification de cette consécration régionale se trouve dans les objectifs même de l'UA, à savoir la coopération et l'intégration des systèmes de transport et des économies des Etats membres de l'organisation. Cette consécration régionale est suivie par d'autres mécanismes sous-régionaux et interrégionaux de facilitation d'accès à la mer et de liberté de transit des Etats sans littoral<sup>70</sup>.

### **3. La consécration sous-régionale du droit d'accès à la mer des Etats sans littoral**

Dans le but de favoriser la coopération économique et l'accès à la mer des Etats enclavés, les Etats de l'Afrique centrale, dans le cadre de leurs différents regroupements économiques sous-

---

<sup>67</sup> Article 3 Traité instituant la CEA

<sup>68</sup> Article 4 du Traité instituant la CEA

<sup>69</sup> Article 38 du Traité instituant la CEA

<sup>70</sup> Amadou, « Le transit à travers le... », p. 32.

régionaux ont consacré le droit d'accès à la mer entre les Etats de la sous-région. Au même titre, les Etats parties, par soucis d'intégration interrégionale et d'accès à la mer des Etats sans littoral, ouvrent des possibilités d'étendre cette coopération aux autres sous-régions. C'est le cas de la coopération entre les communautés de l'Afrique centrale et de l'ouest. Dans cette partie l'on abordera d'une part la consécration sous-régionale et d'autre part la consécration interrégionale du droit d'accès à la mer des Etats sans littoral.

Au sein de l'Afrique centrale, on a la consécration offerte par la Communauté Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et celle offerte la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

L'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) est l'une des institutions de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC). Elle reconnaissait le droit d'accès à la mer aux Etats enclavés dans d'importantes dispositions dans sa Convention.

La convention régissant l'UEAC est l'instrument juridique fondamental consacrant le droit d'accès à la mer des Etats sans littoral et la liberté de transit entre Etats sur l'ensemble de la communauté. A ce titre, l'article 13 de la Convention consacre le principe de la liberté et d'investissement. Aussi, l'article 77 de la Convention, vu les handicaps à l'intégration économique et sociale régionale que constitue l'enclavement, les Etats parties s'engagent à promouvoir le développement harmonieux de tous les Etats membres de l'Union y compris bien entendu la question de l'accès à la mer des Etats sans littoral<sup>71</sup>.

Cette consécration du droit d'accès à la mer des Etats sans littoral au niveau de l'Union offre une possibilité à des Etats non membres de l'Union d'en bénéficier pourvu que ces derniers s'engagent à négocier ledit droit. L'engagement des Etats de l'Union à coopérer avec d'autres régions est contenu dans les dispositions de l'article 4 de la Convention qui dispose : l'Union économique « développe la coordination des politiques commerciales et des relations économiques avec les autres régions ».

Contrairement à la CEMAC à travers l'UEAC, la CEEAC est l'institution communautaire la plus étendue au vu du nombre d'Etats membres. Si la première communauté est constituée de six Etats membres, la CEEAC quant à elle compte onze membres. Résolument tournée vers l'intégration et le développement économique des Etats membres, la CEEAC consacre dans son

---

<sup>71</sup> Adamou, «le transit à travers le... », p33.

traité d'importantes dispositions liées au droit d'accès à la mer des Etats sans littoral<sup>72</sup>, avec tout un chapitre traitant du droit des Etats désavantagés<sup>73</sup>. A ce titre, l'article 71 (2) du traité dispose en effet que :

*« (...) les Etats membres conviennent d'apporter leur concours aux efforts des pays sans littoral (...) dans leur volonté d'alléger au maximum les handicaps géographiques de manière à améliorer et favoriser la mise en place d'une infrastructure intégrée de transports et de communications, notamment en leur permettant un accès plus facile à la mer ».*

Le droit d'accès à la mer des Etats sans littoral étant donc une préoccupation de la CEEAC, un protocole spécial relatif à la situation des pays sans littoral et de leur accès à la mer a été annexé plus tard au traité.

Le cadre juridique régissant les pipelines transfrontaliers est essentiel pour garantir un équilibre entre les intérêts économiques, environnementaux et sociaux. Il inclut des traités internationaux, des lois nationales et des accords bilatéraux et il vise à établir des normes de passage, de sécurité, de protection de l'environnement et de respect des droits des communautés locales. Cependant, la diversité des systèmes juridiques et les différences de priorités entre les pays peuvent créer des défis en matière de coopération et d'harmonisation. Il est donc crucial de renforcer la collaboration internationale et de promouvoir des pratiques transparentes et responsables pour assurer le développement durable de ces infrastructures vitales. En fin de compte, un cadre juridique solide peut non seulement faciliter le transport d'énergie, mais aussi contribuer à la paix et à la stabilité régionale, sous-régionale et interétatique. En fait, le pipeline transfrontalier représente divers enjeux.

### **III. ENJEUX DES PIPELINES TRANSFRONTALIERS**

Le pipeline est une infrastructure d'une grande nécessité et présente des enjeux multiples. Il s'agit des enjeux d'ordre géopolitique, économique et environnemental.

---

<sup>72</sup> Amadou, « Le transit à travers le... », p. 32.

<sup>73</sup> Selon les termes du traité, c'est l'ensemble constitué des pays insulaires, partiellement insulaires, semi-enclavés et/ou les pays les moins avancés.

## 1. Enjeux géopolitiques des pipelines transfrontaliers

Les pipelines transfrontaliers jouent en général un rôle crucial dans la géopolitique mondiale, en particulier en Europe orientale, en Afrique et au Moyen-Orient.

Ils sont essentiels pour assurer la sécurité énergétique des pays importateurs. Par exemple, en Europe, la dépendance au gaz russe via des pipelines comme Nord Stream a suscité des préoccupations concernant la vulnérabilité aux coupures d'approvisionnement. Les pays cherchent à diversifier leurs sources d'énergie pour réduire cette dépendance, ce qui entraîne des tensions géopolitiques.

Les pipelines peuvent exacerber les tensions entre pays. Au Moyen-Orient, les projets de pipelines, comme ceux reliant l'Irak et l'Arabie Saoudite, sont souvent influencés par des rivalités politiques et militaires entre Israël et les Etats arabes. Les infrastructures peuvent devenir des cibles stratégiques lors de conflits, affectant non seulement l'approvisionnement énergétique, mais aussi la stabilité régionale<sup>74</sup>.

Les pipelines peuvent également favoriser la coopération entre pays. Par exemple, des projets comme le pipeline Trans-Saharien visent à renforcer les liens économiques entre le Nigeria et l'Algérie, tout en contribuant à l'intégration régionale. Cependant, ces initiatives nécessitent des compromis politiques et des accords de sécurité pour être viables<sup>75</sup>.

Les projets de pipelines soulèvent souvent des préoccupations environnementales et sociales, notamment en ce qui concerne les droits des communautés locales. Les gouvernements doivent naviguer entre le développement économique et la protection des droits humains, ce qui peut entraîner des tensions internes et internationales.

Il faut noter que les enjeux géopolitiques des pipelines transfrontaliers sont complexes et multidimensionnels. Ils englobent des questions de sécurité énergétique, de conflits régionaux, de coopération économique et d'impact environnemental. Ces infrastructures sont non seulement des vecteurs de ressources, mais aussi des éléments stratégiques dans les relations internationales.

---

<sup>74</sup> Histoire des gazoducs et oléoducs au Moyen-Orient : les pipelines..., [https:// www.lesclesdumoyenorient.com/Histoire-des-gazoducs-et-oleoducs-au-Moyen-Orient-les-pipelines-veritables.html](https://www.lesclesdumoyenorient.com/Histoire-des-gazoducs-et-oleoducs-au-Moyen-Orient-les-pipelines-veritables.html). Consulté le 03 juillet 2024 à 16H43.

<sup>75</sup> *Ibid.*

## 2. Enjeux géo-économiques des pipelines transfrontaliers

Les pipelines transfrontaliers représentent des enjeux géoéconomiques significatifs, influençant non seulement les relations entre les pays, mais aussi le développement économique régional.

Les pipelines permettent aux pays d'accéder à des ressources énergétiques essentielles, comme le pétrole et le gaz. Par exemple, les pays producteurs peuvent exporter leurs ressources vers des marchés consommateurs ; ce qui génère des revenus importants et stimule la croissance économique. Cela est particulièrement vrai dans des régions comme le Moyen-Orient, où les pipelines facilitent l'exportation des hydrocarbures vers l'Europe et l'Asie.

Les projets de pipelines favorisent l'intégration économique entre les pays. En reliant les infrastructures énergétiques, les pipelines peuvent renforcer les liens commerciaux et encourager la coopération régionale. Cela peut également conduire à des investissements étrangers, améliorant ainsi les infrastructures locales et créant des emplois<sup>76</sup>.

Cependant, la dépendance à l'égard des pipelines transfrontaliers peut également créer des vulnérabilités. Les pays importateurs peuvent se retrouver à la merci des fluctuations des prix de l'énergie ou des tensions géopolitiques. Par exemple, les conflits dans des régions comme le Moyen-Orient peuvent perturber les approvisionnements, affectant ainsi l'économie mondiale.

Les pipelines influencent également les politiques économiques des pays concernés. Les gouvernements doivent souvent naviguer entre les intérêts économiques, les préoccupations environnementales et les droits des communautés locales. Cela peut entraîner des tensions internes et des débats sur la durabilité des projets<sup>77</sup>.

Les enjeux géoéconomiques des pipelines transfrontaliers sont aussi complexes et multidimensionnels. Ils englobent des questions d'accès aux ressources, d'intégration économique, de dépendance énergétique et d'impact sur les politiques économiques. Ces infrastructures jouent un rôle crucial dans le développement économique, tout en soulevant des défis importants pour les pays concernés.

---

<sup>76</sup> Relations Canada-Etats-Unis, <https://www.international.gc.ca/country-pays/us-eu/relations.aspx?lang=fra>

<sup>77</sup> Gestion des ressources et espaces transfrontaliers entre le Cameroun et ses voisins, Calenda, <https://calenda.org/1090008>

### 3. Enjeux environnementaux des pipelines transfrontaliers

Les pipelines transfrontaliers soulèvent plusieurs enjeux environnementaux significatifs qui peuvent avoir des impacts durables sur les écosystèmes et les communautés locales. Il s'agit notamment du tracé du pipeline traversant des zones forestières sensibles au Tchad et au Cameroun, ce qui a entraîné la déforestation de vastes étendues de terres pour la construction de l'infrastructure. La déforestation peut avoir des effets néfastes sur la biodiversité locale, la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que sur les populations autochtones qui dépendent des forêts pour leur subsistance. Les pipelines sont sujets à des fuites et des déversements de pétrole, ce qui peut entraîner des pollutions importantes des sols, des cours d'eau et des écosystèmes environnants.

En général, dans les zones de production pétrolière, il y a une quantité importante de décharge d'eau usée dans les drainages de surface. Prenant toujours en compte la conservation de l'environnement, il est procédé souvent à l'élimination de la décharge de l'eau produite dans les drainages de surface. Sinon, cette quantité d'eau pourrait provoquer des changements significatifs qui affecteraient les écosystèmes et les débits des cours d'eau. L'eau usée produite serait donc réinjectée et elle serait contrôlée de manière à protéger les ressources d'eau souterraine profonde. Les ressources en eau de la zone du projet revêtent une grande importance. Comme le pipeline Tchad-Cameroun, la plus grande partie de la population de la zone du projet utilise l'eau des puits et des cours d'eau qui sont alimentés par les nappes aquifères superficielles du bassin de Doba<sup>78</sup> et des zones de transit.

Les fuites de pétrole peuvent avoir des effets dévastateurs sur la faune et la flore locale, ainsi que sur les communautés qui dépendent des ressources naturelles pour leur survie. La construction du pipeline peut perturber les habitats naturels des espèces sauvages locales, entraînant une fragmentation des écosystèmes et une réduction de la biodiversité. Les espèces animales et végétales peuvent être affectées par le bruit, les vibrations et les activités humaines associées à la construction et à l'exploitation du pipeline<sup>79</sup>. Le pipeline traverse des zones sensibles en termes de ressources en eau, telles que des rivières, des lacs et des nappes phréatiques<sup>80</sup>. Les risques de contamination de l'eau par des produits pétroliers ou des substances chimiques utilisés dans la construction et l'entretien du pipeline sont une préoccupation majeure pour les

---

<sup>78</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun : Histoire d'une infrastructure africaine*, L'Harmattan, Paris, 2021, p. 196.

<sup>79</sup> Alingue Jean Samngue, 31 ans, Microbiologiste, entretien du 23 mai 2024 à Yaoundé.

<sup>80</sup> Adamou Olivier, 35 ans, Géologue, entretien du 13 mars 2024 à Doba.

communautés locales qui dépendent de ces ressources pour leur approvisionnement en eau potable et leurs activités agricoles<sup>81</sup>. L'enjeu environnemental est d'assurer le développement durable des communautés humaines et de préserver la biodiversité.

La photo 3 ci-après montre le passage du pipeline Tchad-Cameroun sur le sol camerounais au milieu de la forêt. On y découvre visiblement combien la construction de ce pipeline long de 1070 Km a impacté négativement sur l'environnement en général que ce soit du côté du Cameroun ou du Tchad.

Les pipelines transfrontaliers jouent un rôle crucial dans le transport de ressources énergétiques, notamment le pétrole et le gaz naturel, entre différents pays. Ces infrastructures sont essentielles pour assurer la sécurité énergétique, favoriser le commerce international et répondre à la demande croissante en énergie. Cependant, leur développement soulève de nombreux enjeux.

D'une part, les pipelines peuvent contribuer à la stabilité économique des régions traversées et à l'intégration des marchés énergétiques. D'autre part, ils suscitent des préoccupations environnementales et sociales, notamment en matière de protection des écosystèmes, de droits des populations locales et de risques de pollution. De plus, les tensions géopolitiques peuvent influencer la construction et l'exploitation de ces infrastructures, rendant leur gestion complexe. Ainsi, les enjeux des pipelines transfrontaliers se situent à l'intersection de l'économie, de l'environnement et de la géopolitique, nécessitant une approche équilibrée pour maximiser les bénéfices tout en minimisant les impacts négatifs.

Notre étude sur les généralités du pipeline a permis de mettre en lumière plusieurs aspects fondamentaux qui régissent ce secteur stratégique. L'historique du pipeline a révélé l'évolution des technologies et des infrastructures, soulignant leur rôle essentiel dans le transport des ressources énergétiques à travers le monde. Cette évolution a été marquée par des innovations techniques et des adaptations aux besoins croissants des marchés. En effet, les cadres juridiques internationaux, africains et régionaux ont également été examinés, mettant en évidence l'importance de la réglementation pour assurer la sécurité et la durabilité des opérations.

---

<sup>81</sup> R. Madjigoto, C., Gonnel., *Les effets de l'exploitation pétrolière dans la zone agricole des savanes du sud du Tchad : étude d'impact sur l'environnement des populations*, Garoua, Cameroun, 2003, pp. 3-5.

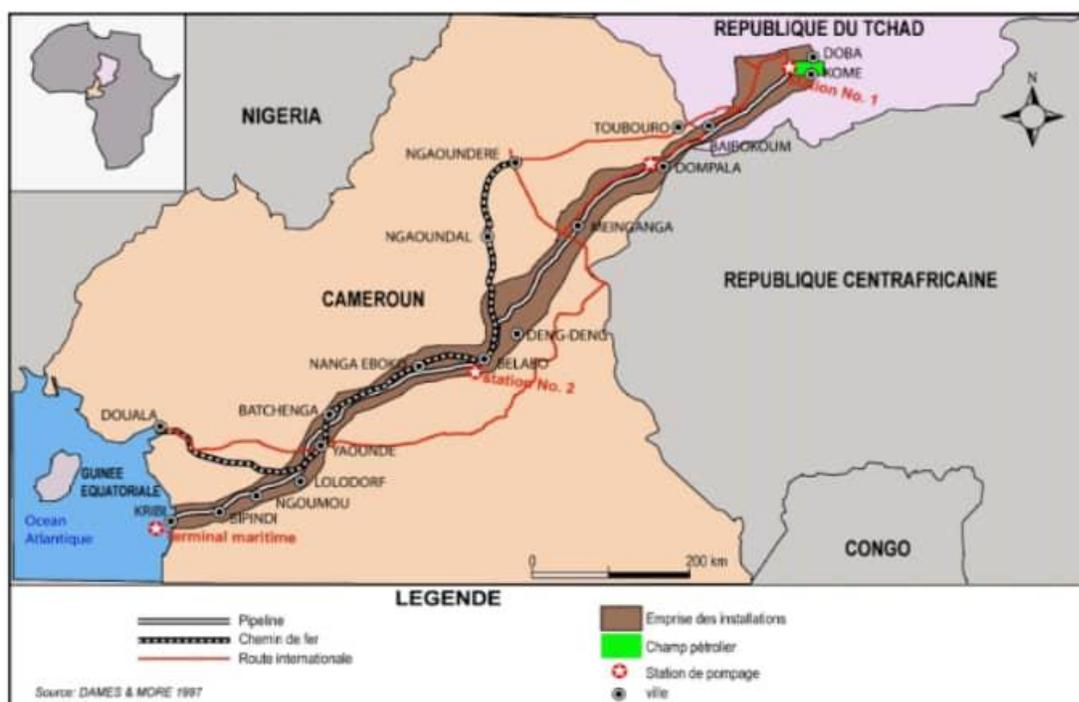
**Photo N° 3 :** Passage du pipeline Tchad-Cameroun sur le sol camerounais



**Source :** Réalisé par *Eco-Finances Cameroun*, 12 juin 2016.

Cette photo ci-dessus montre le passage du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun dans le territoire camerounais. Elle montre visiblement combien la construction de ce pipeline long de 1070 Km a impacté négativement sur l'environnement dans sa généralité que ce soit du côté du Cameroun ou du Tchad.

**Carte 1 : Tracé du Pipeline et les stations de pompage du brut pétrole**



**Source :** Gédéon MODOROM, « Impact socio-économique et environnemental de l'exploitation pétrolière dans le canton Komé Ndolébé au sud du Tchad », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2023, p. 40.

Ces cadres juridiques sont cruciaux pour faciliter la coopération entre les États et pour encadrer les activités des entreprises dans un contexte de mondialisation. Enfin, les enjeux des pipelines transfrontaliers ont été présentés, illustrant les défis géopolitiques, économiques, et environnementaux auxquels sont confrontés les pays concernés. La gestion de ces enjeux est primordiale pour garantir un développement harmonieux et durable des infrastructures de pipeline, tout en respectant les droits des communautés locales et en protégeant l'environnement. Ainsi, ce chapitre offre une vue d'ensemble enrichissante qui prépare le terrain pour la connaissance des acteurs et de leurs intérêts dans les négociations en vue de la construction du pipeline Tchad-Cameroun.

## **CHAPITRE II : ACTEURS, NEGOCIATIONS ET CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN**

Le pipeline Tchad-Cameroun est un projet stratégique qui a été conçu pour transporter le pétrole brut du Tchad vers le port de Douala au Cameroun. Il est né suite à la découverte du pétrole au Tchad. Cette découverte a entraîné la constitution d'un consortium composé des majors pétroliers, du Cameroun et du Tchad pour réaliser l'exploitation, la construction et le transport par pipeline transfrontalier vers le port de Kribi pour le marché international. Il représente un enjeu majeur sur le plan économique, environnemental et géopolitique. Ce chapitre se penche sur mise en place de l'oléoduc. Il s'agit d'abord de présenter les acteurs de la construction du pipeline, ensuite d'analyser les négociations entre les principaux acteurs pour surmonter les défis techniques et politiques, et enfin de présenter le pipeline réalisé.

### **I. ACTEURS DE LA CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN**

La découverte du pétrole au Tchad a mis des décennies pour se concrétiser. Elle fut l'œuvre des compagnies américaines et françaises qui avaient obtenu des gouvernements tchadiens des permis d'exploration à partir des années 1960. La persévérance manifestée par le Tchad dans la recherche des hydrocarbures était à la taille des espoirs mis par sa population à ce type de ressources énergétiques pour sortir le pays du sous-développement. Après confirmation de la présence du pétrole dans le sous-sol tchadien, le consortium d'entreprises pétrolières devant l'exploiter et le commercialiser, le Tchad et le Cameroun deviennent les principaux acteurs dans la construction du pipeline devant servir à son évacuation par le Cameroun. Nous avons également le groupe de la Banque Mondiale et la Banque Européenne d'Investissement qui ont été les avalistes et les financiers des Etats tchadien et camerounais, des sociétés pétrolières.

## 1. Le consortium

Un groupe de compagnies pétrolières et gazières ont participé à l'exploration et à la découverte du pétrole au Tchad. A l'issue de ce processus, ces compagnies se sont associées à d'autres entreprises pour former un consortium chargé d'exploiter le pétrole tchadien et de construire un pipeline d'évacuation sur le marché international à travers le territoire camerounais.

### a. Origine du consortium pétrolier tchadien

Le Tchad, grâce à sa situation géologique rentable, est une terre très prometteuse, du point de vue minier et énergétique. Les études menées par les sociétés spécialisées ont permis la mise en évidence de plusieurs bassins sédimentaires riches en pétrole<sup>1</sup>. Considéré comme une manne<sup>2</sup>, le pétrole tchadien a fait l'objet d'une longue série de découvertes par divers experts. Bien entendu, il est convoité depuis les années 1960, notamment avec les recherches infructueuses menées par deux groupes français au Nord du pays, le Bureau des Recherches Pétrolières (BRP) de 1962 à 1965, et l'Office de Recherche Scientifique et Technique d'Outre-Mer (ORSTOM, actuel IRD de France) de 1965 à 1967. C'est à cette époque que ces sociétés ont reçu le permis d'exploration. Plus tard en 1969, les recherches et travaux sont entrepris par une société pétrolière et gazière américaine *Continental Oil Company (Conoco)* qui avait obtenu l'aval du gouvernement de Ngarta Tombalbaye au détriment des compagnies françaises. Ils se révèlent fructueux au Sud du Tchad, plus exactement dans le Bassin de Doba dans le système du *Rift* Centrafricain en 1973 et dans la Région de Sedigui du Lac-Tchad en 1975<sup>3</sup>. Suite à ces découvertes, la *Conoco* signe un contrat avec le gouvernement tchadien, qui stipule que le Tchad recevra 50% de bénéfices nets en plus des royalties de 12.5% de la production. Par la suite, la *Conoco* cède 50% de ses parts à la compagnie hollandaise *Shell*, 25% à *Chevron* et 12.5% à *Esso*, deux compagnies américaines. Il ne lui restait que 12.5% qu'elle céda finalement à *Esso*, qui, en 1977 acquit 12.5% des parts de *Shell*. En prenant ces parts, la compagnie américaine se retrouve ainsi au même niveau que *Shell*, soit 37.5% chacun<sup>4</sup>.

---

<sup>11</sup> Direction Générale de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad, Idriss Abdel-Khalikh Idriss, décembre 2017.

<sup>2</sup> Dans sa philosophie de gestion et efficiente du pétrole, l'ancien Président tchadien Idriss Déby Itno instruisait la Commission en charge en ces termes : "Faites en sorte que le pétrole tchadien soit une manne et non comme une malédiction".

<sup>3</sup> [https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Industrie\\_p%C3%A9troli%C3%A8re\\_au\\_Tchad](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Industrie_p%C3%A9troli%C3%A8re_au_Tchad). Consulté le 30 mars 2024 à 12h45.

<sup>4</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun : histoire d'une grande infrastructure africaine*, L'Harmattan, Paris, 2021, p. 35.

La situation interne du pays s'aggravant, la *Conoco* se retira du projet et le Tchad s'enfonça dans la guerre civile, puis dans conflit frontalier avec la Libye sur la bande d'Aouzou dans les années 1980. Un nouveau dirigeant Hissène Habré, s'empara du pouvoir par les armes. Il signa en 1988 une convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures avec *Esso*, filiale d'*Exxon* au Tchad<sup>5</sup>. Deux ans plus tard, le pays connut à nouveau des troubles, avec l'arrivée d'Idriss Déby au pouvoir par un putsch militaire ; cela n'empêcha pas pour autant la poursuite des négociations entre les différentes parties.

Toutefois en 1992, c'est *Chevron* qui quitta le consortium en vendant ses parts à la compagnie française Elf. Dans le nouveau partage *Exxon* détenait 40% de même que *Shell*, Elf se contentant de 20%<sup>6</sup>. Le Tchad étant un pays enclavé, le Cameroun fut choisi par les promoteurs pour acheminer le pétrole via la construction d'un oléoduc de 1070 kilomètres (km) depuis Doba jusqu'à la région côtière de Kribi. A la même période, la Banque Mondiale (BM) fut sollicitée par *Exxon* pour garantir le projet des risques politiques et soutenir financièrement les États camerounais et tchadien afin de les permettre de prendre part au consortium pétrolier chargé du développement du projet<sup>7</sup>. Ainsi, en se joignant au projet, elle réussit à mobiliser une partie du montant qui s'élevait à 1.4 milliards USD<sup>8</sup> provenant de ses filiales, des agences de crédit à l'exportation et des banques privées.

### **b. Les principaux membres du consortium**

Les géants de l'industrie pétrolière font partie intégrante du cercle de gestion du pipeline Tchad-Cameroun. Dans le cadre de ce projet, le consortium est constitué de trois (3) compagnies pétrolières : Exxon Mobil (ou Exxo sa filiale tchadienne), Petrobras et Chevron. Ainsi, il importe de situer à différents niveaux, les responsabilités de ces sociétés multinationales dans la gestion du pipeline Tchad-Cameroun<sup>9</sup>. *Shell* et Elf se retirent du consortium. *Exxon* s'engage à trouver d'autres partenaires, ce qui est fait en 2000 avec la venue de la compagnie malaisienne *Petronas* qui

<sup>5</sup> <https://ialtchad.com/index.php/features/conna%C3%A9tre-le-pays/p%C3%A9trole>. Consulté le 30 mars 2024 à 13h01.

<sup>6</sup> N. Nakoumdé., *Boom pétrolier et risque d'un syndrome hollandais au Tchad : une approche par la modélisation en Equilibre général calculable*, Thèse de doctorat en Sciences Economiques et de Gestion à l'Université d'Auvergne, juin 2007. P13.

<sup>7</sup> F.E. Ekobena., *Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ?* 2008, pp. 5-6.

<sup>8</sup> CPSP, "Rapport du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines", Pipeline Tchad-Cameroun, CPSP, 2018 in <https://cpsp.snh.cm/index.php/pipeline-tchad-cameroun>. Consulté le 29 mars 2024 à 09h32.

<sup>9</sup> G., Magrin, *Le pétrole contre l'enclavement : un enjeu de la mondialisation au Sud du Tchad*, Labyrinthe, Automne 2003, p. 2.

recupère 35% des parts alors que le groupe américain *Chevron Petroleum* obtient 25%, laissant 40% à *Exxon*<sup>10</sup>.

### **Exxon Mobil**

Exxon Mobil est une société pétrolière et gazière américaine qui fonctionne sous la direction de Darren Woods. Basée aux États-Unis, elle opère à travers ses différentes entités, telles qu'ESSO S.A.F. et ESSO Raffinage, avec un engagement envers le respect des lois et des normes de gouvernance. Toutes ces entités mettent l'accent sur la conception, la construction et sur les opérations relatives au pétrole en général. Dans le respect des réglementations internationales, Exxon Mobil applique le cadre de gestion de l'intégrité des opérations (OIMS). Suivant cette conformité juridique, Exxon Mobil fait dans l'industrie pétrolière au Tchad à travers ESSO Exploration and Production Chad INC. Cette dernière est une filiale d'Exxon qui opère également dans le respect des normes juridiques, mais en fonction des réglementations spécifiques<sup>11</sup>.

En effet, Esso est une société de l'État du Delaware (États-Unis d'Amérique) qui œuvre au Tchad. En tant qu'entreprise mondiale opérant dans le secteur de l'énergie, Exxon Mobil joue un rôle important dans le fonctionnement et l'organisation du pipeline Tchad-Cameroun. Esso Exploration and Production Chad INC (EEPCI) est donc présente dans le développement et la production des champs pétroliers, avec un rôle actif au Tchad. Du côté camerounais, elle accompagne les actions de COTCO et son engagement se justifie par sa contribution dans les projets de développement communautaire. Au Tchad tout comme au Cameroun, la fondation Exxon Mobil est active dans presque tous les projets de développement.

En revanche, le cadre institutionnel d'Exxon Mobil est parfois influencé par divers facteurs, notamment les réglementations nationales et la gouvernance efficace de l'industrie pétrolière. À ces facteurs, s'ajoutent les contextes institutionnels et économiques. La compagnie opère dans une atmosphère où, les politiques publiques, la gestion de revenus pétroliers, et les cadres politiques jouent un rôle non-négligeable. La transparence, la marge de manœuvre budgétaire et les

---

<sup>10</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le Pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 264. Shell et Elf s'étaient retirées au cours du processus en vendant leurs actions en 1999 et en alléguant que les gisements de gaz et de pétrole angolais sont plus lucratifs

<sup>11</sup> Allen et Overy conseillent Exxon Mobil et Esso S.A.F sur le projet de...en ligne <https://www.lemondedudroit.fr/deals/92668-allen-overly-conseille-exxonmobil-et-esso-s-a-f-sur-le-projet-de-vente-de-raffinerie-de-fod-sur-met-a-rhone-energies.html>. Consulté le 6 juin 2024 à 16h09.

dynamiques territoriales peuvent influencer également sur le cadre institutionnel de sa gouvernance autour du pipeline Tchad-Cameroun.

Comme chaque société a sa stratégie de développement, elle fonctionnait selon ses moyens techniques, financiers et environnementaux. Elle faisait souvent usage du droit de préemption, conformément aux clauses de la convention tchadienne de 1988 relative au pipeline Tchad-Cameroun. D'une manière ou d'une autre, ces facteurs ont contribué à la nationalisation des actifs d'Exxon Mobil<sup>12</sup>. Confirmée par le Parlement de Transition du Tchad, la nationalisation de la filiale Exxon Mobil entérine tous les actifs d'Esso au Tchad. Celle-ci est devenue une ex-filiale du géant américain des hydrocarbures. Cette société avait une part importante dans la manne pétrolière ; mais plusieurs conflits seront développés autour de la gestion des revenus pétroliers. Une nationalisation est en partie à l'origine de la brouille entre le Tchad et le Cameroun en 2023<sup>13</sup>.

### **Chevron Texaco**

Créée en 1879 à San Francisco, Chevron a évolué au fil des décennies pour devenir l'une des grandes sociétés des hydrocarbures au monde<sup>14</sup>. Connue aujourd'hui sous le nom de Chevron Corporation, cette société faisait initialement partie du consortium qui a cofinancé le Projet Pipeline Tchad-Cameroun aux côtés d'Exxon Mobil et Petronas. Bien que le pipeline soit géré par des entités spécifiques de Tchad et du Cameroun, les membres du consortium ont toutefois une part active dans la gouvernance du projet. En raison de son retrait du consortium en 2014, son rôle autour du pipeline Tchad-Cameroun se limite à sa participation initiale dans le financement<sup>15</sup>. Faut-il le rappeler, Chevron n'est plus impliqué dans les opérations du pétrole tchadien depuis cette date ; puisqu'elle a vendu sa participation dans le projet au gouvernement tchadien en contrepartie de son départ. Il est important de noter que les intérêts et les rôles des compagnies pétrolières impliquées dans le système de transport varient en fonction des dynamiques propres à chaque pays, et ces rôles peuvent évoluer dans le temps et dans l'espace, tout ceci, en fonction des décisions commerciales et politiques prises par les entreprises et les gouvernements des pays hôtes. À côté de Chevron, il y a Petronas.

---

<sup>12</sup>Tchad : la nationalisation d'ex-filiale d'Exxon Mobil. En ligne <https://www.connaissance-desenergies.org/afp/tchad-la-valide-nationalisation-d'une-ex-filiale-d'exxonmobil-confirmee-par-une-loi-230329>. Consulté le 06 juin 2024 à 13h19.

<sup>13</sup> Conflit Savannah Energy-Tchad : Ndjamená prévoit une indemnisation, Rapport de Africa Business 2023.

<sup>14</sup> Chevron Corporation-Human Energy Chevron. En ligne <https://www.chevron.com/>. Consulté le 06 juin 2024 à 14h11.

<sup>15</sup> Le Tchad reprend pour 1,3 milliard USD la part de Chevron. En ligne <https://tchadinfos.com/tchad-reprend-13-milliard-usd-part-de-chevron-consortium-esso-chevronpetronas/>. Consulté le 06 juin 2024 à 14h14.

## **Petronas**

De son vrai nom *Petroleum Nasional Berhad*, Petronas est une compagnie malaisienne créée en 1974 en vertu de la loi de 1965 sur les sociétés pétrolières. Peu à peu, Petronas est devenue un groupe énergétique mondial<sup>16</sup>. Avec une présence internationale, sa participation dans le Consortium pipeline Tchad-Cameroun remonte à sa collaboration avec Exxon Mobil (Esso) et Chevron. Conjointement, ces sociétés ont financé et géré le projet, avec Petronas dans le consortium.

Il faut noter à cet effet que la présence de Petronas dans le consortium a été un facteur déterminant dans l'évolution du secteur énergétique tchadien<sup>17</sup>. Ses différentes missions accomplies ont eu un impact significatif sur le plan socioéconomique au Tchad et au Cameroun. Les différents rapports publiés par ses partenaires approuvent effectivement ses efforts.

Le partenariat Exxon Mobil, Chevron et Petronas a été à la base de l'exploitation des champs pétroliers tchadiens avec une participation active des pays concernés, apportant chacune leur part dans la mise en œuvre de ce projet infrastructurel. Quant aux pays hôtes du pipeline, ils ont été soutenus financièrement par le groupe de la Banque Mondiale (BM).

## **2. Le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le projet pipeline Tchad-Cameroun.**

Le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) ont financé le Tchad, le Cameroun et les sociétés impliquées dans l'exploitation pétrolière tchadienne et la construction du pipeline.

### **a. La Banque Mondiale (BM)**

Le Groupe de la Banque Mondiale est composé de la Banque Internationale pour le Reconstruction et le développement (BIRD), de l'Association Internationale pour le Développement (AID), de la Société Financière Internationale (SFI), de l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI) et du Centre International pour le règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI).

<sup>16</sup> <https://fr.wikipedia.org/wiki/Petronas>. Consulté le 06 juin 2024 à 14h30

<sup>17</sup> La lettre de transparence. En ligne [https://cergied.org/wp-content/uploads/2022/10/LT\\_octobre\\_2011](https://cergied.org/wp-content/uploads/2022/10/LT_octobre_2011). Consulté le 06 juin 2024 à 14h54.

Le GBM finance directement les projets pétroliers, offre une assurance contre les risques politiques ainsi que d'autres garanties, et encourage l'évolution de l'environnement politique et légal des pays pour les rendre plus attractifs aux investisseurs étrangers. La participation de la BM dans un projet extractif est ainsi très importante parce que le groupe sert de garantie morale aux banques commerciales et aux investisseurs voulant s'engager dans ce genre de projet. Les projets miniers ou pétroliers sont encore plus attractifs pour les Institutions Financières Internationales lorsqu'ils sont garantis par les agences de la Banque Mondiale (BM), surtout quand des tels projets aident les pays pauvres à accroître leurs revenus et à rembourser leurs dettes extérieures. Son rôle dans le jeu pétrolier africain a été central dans la mesure où son statut prévoyait que ses prêts devaient avoir des conséquences clairement positives sur la lutte contre la pauvreté<sup>18</sup>.

Si l'on prend en compte les prêts aux secteurs publics et privés, il ressort que le GBM a financé le projet pipeline à plus de 300 millions de dollars. La BIRD offre des prêts assortis à des taux proches de ceux pratiqués par les marchés. Elle s'occupe d'accorder des prêts à taux commercial et elle a fourni des prêts aux gouvernements tchadien et camerounais pour leur permettre de participer au financement de l'oléoduc. L'AID affecte ses crédits aux pays les plus pauvres à des taux préférentiels. Elle a offert trois prêts à taux réduit au Cameroun et au Tchad afin de renforcer leurs capacités constitutionnelles, juridiques et réglementaires avant le début de la production pétrolière. Quant à la SFI, elle finance surtout le secteur privé, davantage dans l'industrie pétrolière. Elle a accordé un prêt direct au groupe pétrolier et des prêts syndiqués provenant du secteur financier privé<sup>19</sup>.

#### **b. La Banque Européenne d'Investissement (BEI)**

La Banque Européenne d'Investissement est comptée parmi les opérateurs économiques privés qui se sont investis dans les opérations pétrolières reliant le Tchad, le Cameroun, les membres du consortium et les partenaires. Les efforts des membres du consortium à eux seuls ne peuvent justifier la gestion coopérative du projet pipeline Tchad-Cameroun. Ceci étant, la BEI qui jouit les mêmes prérogatives accordées aux privés dans la convention de 1988, a rapidement saisi

---

<sup>18</sup> F. E. Ekobena, *Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ?* 2008, pp. 8-9.

<sup>19</sup> *Ibid.*

l'occasion en accordant des prêts de 144 millions d'Euro pour l'exportation par le Cameroun du pétrole du Tchad en 2001<sup>20</sup>.

Hormis le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Union Européenne (UE) qui avaient largement appuyé la BM dans ce projet, la BEI pour sa part faisait partie des bailleurs des fonds du projet Tchad-Cameroun. Pour exprimer sa vocation financière, elle a contribué d'une manière ou d'une autre au financement dudit projet. Car la BEI est un organisme financier au service de l'Union Européenne.

### **3. Le Tchad et le Cameroun**

Le Tchad et le Cameroun ont participé aux négociations, à la construction et au transport du pétrole tchadien à travers les représentants de leurs gouvernements et leurs sociétés étatiques ou paraétatiques.

#### **a. Les acteurs tchadiens**

Les principaux acteurs tchadiens impliqués dans les négociations du pipeline Tchad-Cameroun sont diversifiés. Représenté par divers ministères et agences gouvernementales, le gouvernement tchadien a joué un rôle primordial dans les négociations en défendant les intérêts de la Nation, en veillant également à ce que les revenus pétroliers soient utilisés de manière transparente et efficace. Il a assuré l'interconnexion de la coopération avec le Cameroun pour la réalisation du projet.

Mahamat Nasser Hassane, ancien Ministre des Finances du Tchad par exemple, a été impliqué dans les discussions sur la gestion des revenus pétroliers. En outre, Adoum Younousmi, ancien Directeur Général de la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT), a pour sa part représenté les intérêts nationaux tchadiens dans les négociations avec les compagnies pétrolières étrangères. L'implication du Président de la République du Tchad de l'époque, son excellence Idriss Déby Itno était une pierre angulaire. Il a joué un rôle central dans les négociations et la mise en œuvre du projet. Tout de même, le rôle majeur joué par l'ancien Secrétaire Adjoint à la présidence Hassan Adoum-Bakhit Hagggar a fortifié le processus des négociations. A la tête d'une forte délégation tchadienne, il a effectué plusieurs missions pour intensifier lesdites négociations.

---

<sup>20</sup> Banque Européenne d'Investissement, Pipeline Tchad-Cameroun : 144 millions d'Euro pour l'exportation par le Cameroun du pétrole du Tchad, Rapport du 22 juin 2001.

Dans le même sillage, la délégation tchadienne au Cameroun, suite à l'annonce de réserves probables, s'est juste associée au Gouvernement pour constituer une équipe technique réduite, composée d'un Directeur de Pétrole, d'un Directeur du Bureau des Affaires Pétrolières à la présidence de la République et du Secrétaire Général Adjoint de la Présidence, pour entamer la prise de contact et les échanges des données techniques. Cette mission conjointe a préparé les premières discussions avec le Cameroun et le consortium. En sa qualité de Secrétaire Général Adjoint de la présidence et ayant participé à presque toutes les rencontres consacrées aux négociations pour le renouvellement de la convention de 1988, celui-ci a eu l'insigne d'honneur d'être désigné pour diriger l'équipe technique des négociations pour la construction du pipeline Tchad-Cameroun<sup>21</sup>. Cette équipe sera élargie par la suite pour atteindre plus de vingt membres comprenant des spécialistes en fiscalité, en finance ainsi que des juristes, des économistes, des urbanistes, des écologistes et des géologues pour ne citer que ceux-là.

Après plusieurs rencontres, le Président tchadien Idriss Déby, avait posé quelques questions à Hassan Adoum-Bakhit Haggar (voir Photo 4 ci-après), responsable de la commission en charge de négociations du projet, et l'instruisait en ces termes :

Monsieur le Secrétaire Général, en vous mettant à la tête de cette équipe, je vous confie une lourde responsabilité, vous particulièrement, parce que vous êtes le chef. Comme dans l'armée, le chef assume les conséquences de l'échec et non les soldats, mais la victoire est pour tout le monde. Je sais que toutes vos compétences réunies, votre équipe réussira. Je vous fais confiance et bonne chance<sup>22</sup>.

Hassan Adoum Bakhit Haggar, fut directeur général adjoint à la présidence du Tchad. Il était l'acteur principal sinon chef de la délégation tchadienne désigné personnellement par le Président de la République du Tchad Idriss Déby Itno pour assurer les négociations. Hassan Adoum Bakhit Haggar et son équipe ont défendu les intérêts du Tchad lors de cette négociation tripartite entre le Tchad, le Cameroun et le Consortium pétrolier.

La Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT) a été aussi un acteur clé du côté tchadien, représentant les intérêts nationaux dans les discussions avec les compagnies pétrolières étrangères et les bailleurs de fonds internationaux<sup>23</sup>. La SHT a été chargée de superviser la mise en œuvre du projet du côté tchadien. De plus, viennent dans cette foulée, les communautés locales. Pour ce

<sup>21</sup> Hassan, *Le Pipeline Tchad-Cameroun...*, pp. 166-167.

<sup>22</sup> Ibid.

<sup>23</sup> Soumma Gaya, 70 ans, Employé au champ pétrolier de Komé, entretien du 5 avril 2024 à Miandoum.

faire, les populations vivant le long du tracé du pipeline au Tchad étaient des acteurs importants ; car elles étaient directement affectées par le projet en termes d'expropriation de terres, de déplacements de population et d'impacts environnementaux. Leurs préoccupations et revendications ont été prises en compte dans les négociations pour garantir une compensation équitable et des mesures d'atténuation des impacts négatifs ; car l'étude d'impact s'est effectuée en prélude au lancement des activités<sup>24</sup>.

**Photo N° 4: HASSAN ADOUM BAKHIT HAGGAR**



**Source : [https : //beugasorain.com/hassan-adoum-bakhit-nous-allons/](https://beugasorain.com/hassan-adoum-bakhit-nous-allons/).**

#### **b. Les acteurs camerounais**

Après le gouvernement tchadien, vient le Cameroun comme acteur étatique. Tout comme son homologue tchadien, le chef de l'Etat camerounais Paul Biya a joué un rôle clé dans les négociations en garantissant la sécurité et la stabilité du projet sur son territoire. Le gouvernement

---

<sup>24</sup> Hassan, *Le Pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 167.

camerounais a coopéré avec le Tchad pour la réalisation du pipeline. Pierre Moukoko Mbonjo, ancien ministre des Affaires Extérieures du Cameroun, était impliqué dans les discussions bilatérales avec le Tchad concernant le pipeline. Ernest Gbwaboubou, Ancien ministre de l'Énergie et de l'eau du Cameroun, quant à lui, a supervisé les aspects techniques et réglementaires liés au pipeline du côté camerounais<sup>25</sup>.

Les autorités locales du Cameroun ont également été impliquées dans les discussions pour s'assurer que les communautés locales bénéficiaires des retombées économiques du projet et que leurs préoccupations soient prises en compte lors de la planification et de la construction du pipeline. Etant une exploitation économique de première nécessité, les entreprises camerounaises ont été impliquées dans la construction et l'exploitation du pipeline. En général l'exploitation du pétrole a eu des retombées économiques directes et a permis de renforcer leurs capacités<sup>26</sup>.

En résumé, ce sont trois principaux acteurs ont engagé des négociations au courant des années 1990 pour construire le pipeline Tchad-Cameroun avec le soutien de la BM et de la BEI.

## **II. NEGOCIATIONS ENTRE LE CONSORTIUM, LE TCHAD ET LE CAMEROUN POUR LA CONSTRUCTION DU PIPELINE (1992-2004)**

La plus importante condition pour exploiter et commercialiser le pétrole tchadien était de trouver un moyen d'évacuation massive vers l'extérieur. Le Tchad étant un Etat sans littoral, la solution la plus économique était la construction d'un pipeline débouchant sur le littoral le plus proche d'un pays stable, aux infrastructures économiques, au sous-sol et au relief économiquement favorable. Le Tchad et le consortium ont porté le choix sur le Cameroun à partir de 1991.

### **1. La constitution des équipes de négociateurs et l'adoption des conditions de négociation**

Une équipe de négociateurs a été constituée par chacun des trois acteurs majeurs en préparation à une rencontre de prise de contact et à l'adoption des modalités de négociation à Yaoundé en 1992.

---

<sup>25</sup> Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) du Cameroun, Compte rendu de la signature de l'avenant n°2 à la convention d'établissement de COTCO, 09 juin 2016.

<sup>26</sup> M. B. Giya., environ 30 ans, Géographe, entretien du 08 juin 2024 à Douala.

### **a. La constitution des équipes pour les négociations tripartites**

Présidée par Hassan Adoum-Bakhit Hagggar, secrétaire général adjoint de la Présidence de la République, l'équipe technique de négociateurs tchadien était composée d'abord du directeur du Pétrole et du directeur du Bureau des Affaires pétrolières à la présidence de la République. Elle a été élargie aux spécialistes en fiscalité et en finance, écologistes, géologues, juristes, économistes, urbanistes, etc. Le président tchadien Idriss Deby Itno avait prescrit la victoire au président de son équipe sur un ton martial :

Monsieur le Secrétaire général, en vous mettant à la tête de cette équipe, je vous confie une lourde responsabilité, vous particulièrement, parce que vous êtes le chef. Comme dans l'armée, le chef assume les conséquences de l'échec et non les soldats, mais la victoire est pour tout le monde. Je sais que toutes vos compétences réunies, votre équipe réussira. Je vous fais confiance et bonne chance<sup>27</sup>.

L'équipe technique du Cameroun, conduite d'abord par Jean Assoumou, directeur général de la Société nationale des hydrocarbures (SNH) et ensuite par son successeur Adolphe Moudiki. Quant aux trois membres du consortium regroupés autour d'Esso, l'opérateur, ils avaient désigné leurs représentants aux négociations<sup>28</sup>.

La première délégation tchadienne réduite à trois membres fit une prise de contact avec le Cameroun afin d'échanger les données techniques nécessaires pour préparer les premières discussions avec le Cameroun et le consortium. La première rencontre eut lieu du 12 au 15 juin 1992 à Yaoundé, au siège de la SNH. L'annonce de l'objet de la rencontre fut ainsi faite par le Vice-Président d'Esso Exploration Inc. (West Africa) : « Le groupe pétrolier qui opère au Tchad, à la suite des découvertes d'hydrocarbures, se propose de construire un pipeline pour évacuer la production pétrolière du Tchad vers la côte atlantique à travers le territoire camerounais<sup>29</sup> ».

### **b. L'organisation des négociations tripartites au Cameroun**

Le Tchad, le Cameroun et le consortium ont consacré les rencontres suivantes à l'établissement d'un calendrier de négociation. Il fut convenu de la tenue d'une ou deux réunions par mois. Pour gagner en temps et en efficacité, délégations se reconstituèrent en deux commissions selon le profil des membres et les questions à résoudre : la commission chargée des

<sup>27</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 167.

<sup>28</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>29</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 167.

questions d'ordre juridique, environnemental, social et la commission chargée des questions fiscales, économiques, financières et bilatérales (Tchad-Cameroun). Toutes les décisions arrêtées dans chaque commission étaient consignées dans un compte rendu<sup>30</sup> réexaminé en séance plénière par toutes les délégations.

En cas d'accord entre les trois parties, les décisions étaient rapportées dans les minutes de chaque session de négociation. Les minutes étaient signées par les trois chefs de délégation en plus des trois membres du consortium pour engager leurs compagnies respectives. Les séances plénières étaient consacrées à la validation des décisions, au réexamen des points de désaccord ou d'ombre afin de trouver des solutions acceptées par toutes les parties. Mais les questions sensibles ou relevant de la souveraineté étatique, à l'exemple du tracé du pipeline ou de la souscription du Tchad dans le capital de COTCO, furent laissées à l'appréciation chefs d'État tchadien et camerounais<sup>31</sup>.

## **2. Le déroulement des négociations tripartites**

De longues négociations tripartites ont eu lieu de juin 1992 à 1996 à Yaoundé, avant la signature d'un accord cadre et d'un accord bilatéral Tchad-Cameroun suivie de la recherche du financement et de la préparation matérielle des travaux de construction. Globalement, les principaux points d'achoppement durant les négociations étaient : la participation au capital de COTCO et de TOTCO, l'acceptation du passage du pipeline au Cameroun et le choix du tracé, la fixation du tarif de passage du brut, le cahier de charges sur la protection de l'environnement et des indemnités des populations affectées<sup>32</sup>.

---

<sup>30</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 168.

<sup>31</sup> *Ibid.*, p. 169.

<sup>32</sup> Liste non exhaustive des questions où il fallait obtenir l'accord des autorités camerounaises : le principe d'acceptation du passage du pipeline par le Cameroun, la participation du Tchad au capital de COTCO, le tracé, les droits de passage à payer (droit de transit du brut, droit de transit de tout le matériel vers le Tchad et le matériel nécessaire pour la construction du pipeline et du terminal de chargement à Kribi, les droits à payer pour l'emprise du sol, rembauche des travailleurs), la protection de l'environnement, la construction des ouvrages nouveaux (routes et ponts en territoire camerounais nécessaires aux travaux du pipeline et au renforcement de la capacité du port de Douala), le transit ferroviaire.

**a. L'acceptation du principe du pipeline au Cameroun et la participation au capital de COTCO et de TOTCO**

L'acceptation du principe du pipeline au Cameroun et la participation au capital de COTCO et de TOTCO ont été les premiers points de discorde. Le Tchad devait d'abord discuter avec la partie camerounaise sur le principe d'acceptation du passage du pipeline à travers son territoire. Pour convaincre le Cameroun d'accepter le passage du pipeline sur son territoire, le Tchad montra à la délégation camerounaise les avantages que leur pays pourrait tirer de ce grand projet. Le chef de la délégation tchadienne indiqua qu'en choisissant le Cameroun comme voie de passage de son pétrole brut, le Tchad confirmait sa volonté de jeter les bases d'une coopération sous-régionale solide et témoignait ainsi au Cameroun sa marque de confiance et d'estime. Il fit recours à un proverbe africain qui dit : « Celui qui vous confie son bien est plus qu'un frère »<sup>33</sup>. Sur ce, Adolphe Moudiki, annonça à la délégation tchadienne : « Le Cameroun accepte en toute souveraineté le passage sur son territoire avec toutes les emprises du sol nécessaires à la construction du pipeline transportant le pétrole brut du Tchad »<sup>34</sup>. A l'issue de cette phase, le Cameroun, le Tchad et le consortium signèrent du 27 au 31 juillet 1992 une lettre d'intention confirmant leur intérêt et leur volonté de construire plus tard un oléoduc pour transporter jusqu'à la côte de l'océan Atlantique, la future production de pétrole brut des gisements du bassin de Doba, au Tchad, en vue de son exportation vers les marchés internationaux.

Quant à la participation au capital des deux sociétés chargées du transport du brut tchadien à travers le pipeline, les délégations camerounaise et tchadienne ne s'accordèrent pas. Pendant les négociations, le Tchad revendiqua sa participation à hauteur de 5 % au capital de COTCO, la société de transport du brut tchadien pour la partie camerounaise. L'argument avancé par le Tchad était le fait que c'est le conseil d'administration de COTCO qui arrête les tarifs de transport à appliquer et les décisions importantes concernant la vie de la société et ses relations avec les tiers. Le Cameroun demanda avec insistance sa participation réciproque au capital de TOTCO, la société de transport du brut pour la partie tchadienne.

Ce point fit l'objet de longues discussions entre les délégations des deux pays. A ce sujet, Hassan Adoum-Bakhit Hagggar, le chef de la délégation tchadienne écrit :

---

<sup>33</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 173.

<sup>34</sup> Adolphe Moudiki, chef de la délégation camerounaise cité par H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 173.

*L'équipe camerounaise estimait que le droit de regard du Tchad sur son pétrole s'arrêtait à la frontière. La délégation tchadienne quant à elle soutenait, à juste titre, que le brut transporté par le pipeline à travers le territoire camerounais était un patrimoine national exporté comme une marchandise ordinaire ; de ce fait, le pays avait l'obligation de suivre son acheminement jusqu'à sa destination et d'être présent dans tous les centres de décision concernant son pétrole<sup>35</sup>.*

Ce dernier argument permit à la partie camerounaise d'accepter la prise des parts par le Tchad sur le capital de COTCO. En dépit du fait que la demande du Cameroun concernait la prise de participation dans une société privée (TOTCO) comme il en était avec d'autres sociétés tchadiennes, le Tchad fit du refus d'intégrer le Cameroun dans le capital de TOTCO une question d'honneur. Ceci s'expliquait par la crainte de l'opinion publique tchadienne et d'une franche de l'opposition qui estimaient que 5% dans le capital de COTCO était une braderie d'une part et que l'admission du Cameroun dans TOTCO serait encore pire. Le Cameroun dut se résoudre à la volonté des Tchadiens en constatant leur manque de *fair play*. Selon, le chef de la délégation tchadienne en fait, ce sont les chefs d'Etat camerounais et tchadien qui avait tranché le problème en estimant que les perspectives des relations entre les deux pays sont plus prometteuses que cette affaire de participation au capital de COTCO et de TOTCO<sup>36</sup>.

### **b. Le choix du tracé du pipeline**

Pour déterminer le tracé du pipeline, le consortium avait fait une étude sur trois itinéraires possibles : un premier tracé vers port de Douala ; un second vers Kribi ; un troisième sur un itinéraire médian soit vers Kribi soit vers Douala en évitant tous les obstacles naturels. Ces options et leurs avantages comparatifs (coûts, longueur côté camerounais, évitement des obstacles naturels et des investissements humains), furent proposés au Cameroun. Le consortium relevait la vétusté et l'engorgement du port de Douala. Il suggérait par conséquent la construction d'un port pétrolier en eau profonde à Kribi. Pour le consortium et la délégation tchadienne soutenait le choix du second itinéraire vers Kribi pour des raisons techniques et de faible coût.

Le choix du tracé fut plus complexe pour le Cameroun qui prenait en compte les considérations politiques internes : les populations et les hommes politiques des régions traversées comptaient profit du pipeline. La délégation camerounaise laissa la prise d'une telle décision au président Paul Biya. En plus des raisons techniques et financières évoquées par le consortium, ce

---

<sup>35</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, pp. 169-170.

<sup>36</sup> *Ibid.*, pp. 170-171

dernier opta également le second itinéraire<sup>37</sup> pour des considérations politiques : traversée des régions acquises à lui au plan électoral, volonté de développer un second grand pôle économique au Cameroun, désir d'éloigner le pipeline du Nigeria en conflit frontalier avec le Cameroun. Comme on peut le constater, le choix du tracé définitif dépendait plus de la souveraineté du Cameroun que des raisons économiques et techniques.

Des rumeurs avaient couru dans la presse et dans l'opposition tchadienne que le Tchad envisageait abandonner le Cameroun pour négocier avec la République Centrafricaine et le Congo. Pour assurer la délégation camerounaise inquiète, le chef de la délégation tchadienne déclara :

*Ce que la presse a publié n'était que des élucubrations d'une presse libre et indépendante et cela n'entamerait en rien nos négociations. Le Cameroun reste pour le Tchad un partenaire économique irremplaçable. Les liens géographiques séculaires et le partage d'un héritage historique, social et culturel avaient bâti le socle d'une fraternité légendaire entre les deux pays<sup>38</sup>.*

Mais le point de négociation le plus difficile fut le droit de transit à payer au Cameroun.

### **c. Le tarif du transit**

Le Tchad et le consortium proposaient un tarif faible (au maximum 0,25 dollar US par baril) pour tirer plus de profit des revenus d'exportation du brut tandis que le Cameroun proposait un tarif plus élevé (1,50 dollars US par baril transporté à travers le pipeline). Le Cameroun tenait compte des concessions faites Tchad et au consortium, notamment « la perte de sa souveraineté sur toute l'emprise du pipeline sur le sol camerounais » ! Le Tchad rappela les avantages indirects dont bénéficiait le Cameroun (amélioration de la voie ferrée, construction des routes secondaires d'accès au chantier et des ponts sur les cours d'eau, développement du secteur privé en relation avec le projet). Chaque partie avait fondé ses calculs sur la rentabilité en faisant des calculs sur la quantité et la qualité des réserves prouvées, le prix du baril, et le coût total du projet. La partie Tchad et le consortium partageaient la même stratégie : dissocier le tarif de passage de l'augmentation éventuelle du prix du brut, dissocier le tarif de passage des cours mondiaux du baril afin d'éviter les calculs permanents au profit du Cameroun en cas d'augmentation des revenus du pétrole tchadien<sup>39</sup>.

<sup>37</sup>H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 174-175.

<sup>38</sup>*Ibid.*, p. 177.

<sup>39</sup> Ces informations sont données par H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 178-180. Les calculs de chaque partie prenaient en compte tout ce que le projet devait payer, surtout le tarif de passage, les intérêts payés aux prêteurs, les impôts et taxes payés dans les deux pays, les indemnités, la main-d'œuvre, les tuyaux et

Après des propositions et contrepropositions, des renvois de travaux et des suspensions de séance, Adolphe Moudiki soumit le problème au chef de l'Etat camerounais pour trancher. Sa déclaration suivante à la séance cruciale des négociations était la décision de Paul Biya : « *La République du Cameroun en acceptant la construction sur son territoire du pipeline transportant le brut provenant des trois champs pétroliers de Doba au Tchad fixe "symboliquement" (ce terme était répété deux fois) le droit de passage à 0,41 dollar US. Ainsi, le Cameroun a voulu donner un bel exemple de la coopération sous régionale et africaine<sup>40</sup>* ».

Le Cameroun avait baissé ainsi considérablement ses prétentions. Le chef de la délégation tchadienne fut si satisfait qu'il réagit en rappelant les motivations du choix du Cameroun par son pays :

*Le Cameroun et le Tchad ont une longue histoire commune et le pipeline serait le cordon ombilical grâce auquel nos deux pays construiront leur avenir, partageront leur bonheur et consolideront leurs relations fraternelles sur la base des intérêts réciproques. Ils seraient désormais comme des jumeaux alimentés par un même placenta. Le Tchad et le Cameroun viennent de poser les jalons d'une coopération exemplaire sans précédent en Afrique. Comme dans un couple pour le bonheur et pour le pire, nous sommes unis (...). Nous prenons bonne note de cette proposition qui marque une avancée significative dans nos négociations et nous rendrons compte à notre hiérarchie et nous vous communiquerons comme à l'accoutumée par le canal habituel notre réponse avant la prochaine rencontre<sup>41</sup>.*

Sur ce et par prudence, André Madec, le chef de la délégation du consortium demanda un temps pour étudier la proposition du Cameroun. Cette étude fut menée en fait à Ndjamena par le Tchad et le consortium afin de conclure à l'acceptation de la proposition camerounaise qui incluait d'autres avantages pour le consortium : l'indemnisation des populations par le Cameroun et non par l'opérateur Esso qui ne maîtrisait pas le droit foncier, les us et coutumes et les règles domaniales du Cameroun. La proposition du Cameroun permettait surtout au consortium d'échapper à l'activisme des mouvements écologistes qui serait désormais dirigé contre le Cameroun, surtout au sujet des aires protégées.

A l'issue de cette phase, le Tchad, le Cameroun et le consortium signèrent le 14 janvier 1994 le Protocole d'Accord qui énonce les principes directeurs à prendre en compte pour la réalisation du tronçon camerounais du système de transport des hydrocarbures par pipeline.

---

les autres investissements nécessaires à la construction du pipeline, le prix du Brent en dollar US sur le marché, les réserves du Tchad.

<sup>40</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, pp. 185-186.

<sup>41</sup> *Ibid.*, p. 186.

#### **d. Les défis environnementaux**

En fait, il était exigé aux trois acteurs l'engagement de respecter des normes environnementales avant les travaux de construction : l'étude d'impact environnemental des travaux à valider par la Banque Mondiale contre son financement au profit de TOTCO, du Tchad et du Cameroun. Cette étude fut confiée au consultant Dames & Moore en collaboration avec les communautés, les agences gouvernementales et les ONG. Il parcourut le long du tracé du pipeline pour recenser toutes les zones sensibles, l'habitat, le peuplement humain et le couvert végétal afin de détecter les aspects critiques qui nécessiteraient des actions particulières<sup>42</sup>.

L'étude d'impact aboutit à l'élaboration du Plan de Gestion de l'Environnement (PGE) le plus rigoureux de l'histoire de l'Afrique subsaharienne pour régir toutes les activités du projet. Le PGE donnait des indications précises et détaillées sur les actions de protection environnementale et socio-économique et sur des mesures d'atténuation que le projet doit mettre en œuvre dans les zones d'exploitation. Plus clairement, l'étude d'impact déterminait le volet technique de la construction, l'ampleur et les bénéficiaires des indemnisations, les zones à protéger ou à éviter, les modes de transport du matériel, les lieux de stockage du matériel, les types d'ouvrages de surface à construire, le diamètre des tuyaux et les techniques de raccordement... afin d'éviter les coûts élevés d'indemnisations et les risques pollution<sup>43</sup>. Le Cameroun, le Tchad et le consortium se soumirent à ses résultats. La mise en œuvre du PGE du projet du côté camerounais fut confiée à COTCO, sous le contrôle de l'Administration camerounaise et la coordination du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP) jusqu'en 2013<sup>44</sup>.

A l'issue de cette phase, les trois parties signèrent le 31 janvier 1995 l'Accord-cadre qui indiquait entre autres les principes généraux du cadre juridique nécessaire pour la finalisation du Projet Pipeline d'Exportation Tchad-Cameroun et fixait les conditions commerciales, fiscales et financières dans lesquelles le système de transport sera construit et exploité sur le territoire camerounais. Cet Accord-cadre intégrait tout ce qui avait été négocié jusque-là : le tracé définitif du pipeline, la fiscalité à appliquer aux sous-traitants, les redevances à payer pour les services consommés, la décision de créer les deux sociétés de transport du brut (COTCO et TOTCO), leurs actionnaires, l'épaisseur et le diamètre du pipeline, le nombre des stations de pompage, les zones

---

<sup>42</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 193.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>44</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 280.

de stockage et les installations auxiliaires, le terminal de Kribi, le tarif de passage du brut. Tous les autres accords futurs devaient être les détails découlant de cet accord-cadre<sup>45</sup>.

Etant donné que le choix du tracé et du site du terminal à Kribi avait fait l'objet de polémiques au Cameroun, des préalables d'usage furent exigés entre le Cameroun et le Tchad pour la réalisation du projet : 1° la soumission à l'Assemblée nationale du Cameroun d'un projet de loi pour conférer un fondement juridique à la construction et à l'exploitation du pipeline et autoriser la conclusion des conventions d'établissement pour les sociétés effectuant le transport transnational des hydrocarbures (cas de COTCO le 28 mars 1998) ; 2° la signature d'un accord bilatéral entre le Tchad et le Cameroun le 8 février 1996 relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline ; 3° la promulgation le 5 août 1996 de la loi 96/14 portant régime de transport par pipeline à travers la République du Cameroun des hydrocarbures en provenance des pays tiers.<sup>46</sup> Les préalables remplis, la campagne de sensibilisation et de l'étude de l'impact environnemental fut lancée le 27 juillet 1997 et se poursuivit après le début de la construction du pipeline le 18 octobre 2000.

### III. CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN

Cette séquence vise à présenter le lancement des travaux, la description de l'ouvrage et son inauguration officielle.

#### 1. Le lancement des travaux

Etant un projet de grande envergure, il était question d'évaluer la probabilité de réussite du plan de projet. Cette étude consistait à juger le réalisme du plan et à donner le feu vert sur son lancement. Le Projet du pipeline Tchad- Cameroun constitue à ce jour, le plus gros investissement du secteur privé en Afrique subsaharienne. La construction d'un oléoduc mesurant 1070 km, dont 170 km traversant le Tchad et 900 km le Cameroun, permet l'acheminement du pétrole depuis les trois zones d'exploitation, *Miandoum*, *Komé* et *Bolobo*, de la région de Doba, au sud du Tchad, jusqu'à la ville côtière camerounaise Kribi. La canalisation se prolonge de 12 kilomètres (km) sous

---

<sup>45</sup> Le corridor camerounais du pipeline partirait de la région de Touboro (à la frontière des deux pays) et aboutirait à la côte atlantique (région de Kribi) en passant par ou à proximité de Meiganga, Belabo, Nanga-Eboko, Obala, Yaoundé, Ngoumou, Akono, Lolodorf et Bipindi.

<sup>46</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 190.

la mer jusqu'à un terminal marin flottant d'où les *tankers* sont chargés à destination <sup>47</sup>du marché mondial<sup>48</sup>.

Selon plusieurs données, les réserves pétrolières sont estimées à 920 millions de barils, soit 120 millions de tonnes de pétrole. La production destinée à l'exploitation est estimée à 25 000 barils par jour, soit près de 11 à 12 millions de tonnes de pétrole, pour une durée de 35 ans. Ce qui fera du Tchad le 4<sup>e</sup> pays producteur de pétrole en Afrique sub-saharienne après le Nigeria (94 millions de tonnes/an), l'Angola (31 mt/an) et le Gabon (18 mt/an). La réalisation du pipeline a nécessité la réfection et la réhabilitation de 1100 km de pistes, la pose d'un tube ou tuyau de 76 cm de diamètre, le forage de 300 puits sur le site de Doba, l'installation de 3 stations de pompage, et la mise en place d'un terminal de chargement en mer à proximité de Kribi". La mise en route de l'oléoduc a requis la construction d'autres 13 infrastructures : un centre de contrôle des opérations, des logements, un aéroport, des routes, des stations de pompage, une centrale électrique<sup>49</sup>. La compagnie américaine *Esso*, connu au Tchad sous le nom de *Esso Exploration- Production* est à la tête du consortium et agit en tant qu'opérateur pour le développement des zones pétrolifères. Deux sociétés de transport pour l'oléoduc ont été spécialement créées pour l'occasion. Ce sont, *Cameroon Oil Transportation Company S.A. (COTCO)* et *Chad Oil transportation Company, S.A (TOTCO)*. Dans la première société, le consortium détient de 80%, le Cameroun 8.5% et le Tchad 12.5% et dans la seconde, le Tchad détient 15% des parts et le consortium 85%<sup>50</sup>.

Après l'étude de faisabilité du projet, les Présidents Idriss Déby Itno et Paul Biya ont lancé en octobre 2000 officiellement les travaux de construction du Pipeline à Komé, Bolobo et Miandoum au Tchad et à Kribi au Cameroun. Tout compte fait, le 18 octobre 2000 les travaux du pipeline commencent officiellement au Tchad. Sur la photo 5 ci-dessous, il s'agit de la cérémonie de pose de la première pierre du Pipeline Tchad-Cameroun qui a vu la participation emblématique des délégations tchado-camerounaises. Dirigée par le président Idriss Déby du Tchad et Paul Biya du Cameroun, la cérémonie marque le début d'une nouvelle "alliance" entre ces pays voisins. Cette photo peut être considérée aussi comme la fondation d'une coopération économique entre deux pays d'Afrique Centrale. A Komé, les différents représentants des parties impliquées dans le projet se succèdent au micro pour mettre l'accent sur l'importance de ce projet pour le développement

---

<sup>47</sup> *Rapport du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP)*, Tchad, 2013.

<sup>48</sup> F. E. Ekobena, *Stratégie de développement...* pp. 8-9.

<sup>49</sup> *Ibid.*

<sup>50</sup> *Ibid.*

du Tchad. Du haut de la tribune, le président Déby s'engage solennellement devant les partenaires de faire du pétrole une manne pour le développement du Tchad. Le début de la construction du pipeline va avec celui des opérations d'indemnisation des personnes dont les biens ont été touchés par les travaux<sup>51</sup>.

**Photo N° 5 : Pose de la première pierre du Pipeline Tchad-Cameroun**



**Source :** Archives du CCSRP du Tchad, 2014.

Deux jours plus tard, c'est le lancement officiel du côté camerounais à Kribi le 20 octobre 2000. Paul Biya accueille à son tour son homologue Idriss Déby Itno à Kribi où le pipeline transportant le pétrole tchadien va terminer sa course dans le terminal flottant à 12 km de Kribi dans l'océan atlantique pour les marchés internationaux. La fête double d'intensité dans une grande cérémonie où se brassent Tchadiens et Camerounais. Paul Biya se réjouit de la coopération exemplaire entre le Tchad et le Cameroun et magnifie ce projet qui va offrir des opportunités d'affaires et d'emplois aux Camerounais. Il demande à ces derniers de manifester leur gratitude au

---

<sup>51</sup> Projet d'Approbation de Construction du Pipeline Tchad-Cameroun, Banque Mondiale, juin 2000.

Tchad qui a bien voulu que le pipeline traverse le sien. Biya conclut en ces termes : “*ce qui est bon pour le Cameroun est aussi bon pour le Tchad*”<sup>52</sup>. D’une durée de deux ans, les travaux herculéens de construction des installations de surface et du pipeline se terminent avant le délai.

Fort de cet appui, le consortium avait établi un calendrier d’exécution en 42 mois environ (trois ans et demi) après l’approbation du projet par le comité de Direction de la Banque Mondiale : ingénierie : 2<sup>e</sup> trimestre 2000 au 4<sup>e</sup> trimestre 2001 ; tubes (fabrication et livraison) : 2<sup>e</sup> trimestre 2000 au 2<sup>e</sup> trimestre 2002 ; pose pipeline, installation et production : 3<sup>e</sup> trimestre 2000 au 4<sup>e</sup> trimestre 2003; remobilisation des contractants, routes/aires de stockage : 3<sup>e</sup> trimestre 2000 ; début du pompage : 4<sup>e</sup> trimestre 2003<sup>53</sup>.

Ces travaux ont duré de novembre 2001 à juillet 2003, soit six mois avant l’échéance initialement prévue. La construction de l’ensemble du système de transport camerounais n’aura donc duré que 20 mois à cause de la bonne organisation du chantier et de la maîtrise technologique des sociétés impliquées dans la phase de construction du Projet d’une part, de l’étroite implication des autorités camerounaises et des populations des zones traversées d’autre part.

## **2. Opérations et description de l’ouvrage**

La construction de l’oléoduc comprenait les opérations suivantes : le défrichage temporaire d’une bande de terre d’environ 30 mètres de large sur tout le long du tracé du pipeline, le creusement de la tranchée pour enfouir la conduite, le transport et l’alignement des tubes tout le long de la tranchée, la soudure des tubes, l’installation des tubes dans la tranchée, le remblaiement de la tranchée et, enfin, la remise en état de la zone défrichée tout le long de l’oléoduc par la plantation des arbres. À la fin des travaux, la zone située le long de la conduite retournera à son utilisation antérieure sauf une bande de 10 à 15 m de large nécessaire à l’entretien et aux interventions en cas d’urgence. La main-d’œuvre en période de pointe était estimée à environ 4000 personnes, dont plus de 60 % seraient des citoyens tchadiens<sup>54</sup>.

A la fin des travaux en 2003, l’ouvrage de 1070 km comprenait environ 315 puits de pétrole (290 producteurs et 25 puits injecteurs d’eau), un réseau de 180 km de pipeline de collecte sur Miandoum et Bolobo vers Komé et une station centrale de traitement à Komé au Tchad. Du côté

---

<sup>52</sup> Présence de la République du Cameroun, Compte rendu des audiences Tchad-Cameroun, janvier 2017.

<sup>53</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 257.

<sup>54</sup> Ibid....pp. 194-195.

camerounais, le pipeline de 890 km comprenait 2 stations de pompage (Dompta et Bélabo) et 1 station de réduction de pression (Kribi) ; un terminal flottant de stockage et de déchargement d'une capacité de 2,4 millions de barils à 11 ou 12 km au large de Kribi<sup>55</sup>.

Le pipeline est constitué de tubes métalliques de 760 mm de diamètre, soudés les uns aux autres, et enfouis sur toute la longueur du tracé, à une profondeur minimale de 1 mètre, dans une emprise foncière d'une largeur variant entre 10 et 15 mètres constituant un périmètre de protection. Cette couche est plus épaisse au croisement des routes et des lieux jugés critiques et réduite à un minimum de 0,50 m dans les zones rocheuses. Le pipeline serait protégé contre la corrosion par un revêtement et par une protection cathodique pour empêcher les fuites. L'oléoduc est aussi muni d'un système de détection de fuites qui serait une combinaison de plusieurs méthodes. Le système de détection de fuites est entièrement automatisé et sous surveillance 24 h sur 24. Il y a 48 vannes de sectionnement dont 40 au Cameroun pour réguler l'écoulement du brut et l'arrêter en cas d'incident. Elles sont installées à des intervalles de 35 km et près de chaque côté des traversées des grandes rivières<sup>56</sup>.

Les stations de pompage servent à donner au brut l'énergie nécessaire pour couler dans l'oléoduc, jusqu'au terminal flottant de stockage et de déchargement. Pour faciliter le pompage, le brut est réchauffé jusqu'à une température de 70 °C dans chacune des stations de pompage pour réduire sa viscosité. La température du brut réchauffé baisse sur une courte distance de façon qu'elle ne puisse avoir aucun impact négatif sur le sol et la végétation. Chacune des stations de pompage est équipée d'une capacité de stockage pour la décompression du système en cas d'urgence. En outre des gares de lancement et de réception des racleurs y sont installées pour l'introduction dans l'oléoduc des racleurs assurant le contrôle de l'état interne des tubes. La station de réduction de pression située à Kribi, au bord de l'Océan Atlantique, permet de diminuer la pression du flux de brut avant son entrée dans le Terminal flottant de stockage et déchargement du

---

<sup>55</sup> Le Terminal flottant ou offshore de stockage et de déchargement est un tanker converti en barge et ancré en permanence au large de Kribi, à l'aide d'un système d'amarrage à point unique. Cette barge dénommée Komé-Kribi 1 comporte des ballasts séparés pour éviter tout mélange entre l'eau et le pétrole brut stocké. Elle est équipée d'un système de comptage automatique doté d'une boucle d'étalonnage pour assurer l'exactitude des quantités de brut déchargé dans les tankers enleveurs. Il est relié au pipeline on shore par un pipeline sous-marin enterré dans une tranchée creusée au fond de l'océan sur 400 mètres environ à partir de la côte, et simplement posé sur le fond de la mer sur le reste de sa longueur. En outre, une unité de traitement des eaux de production est installée sur le pont de cette barge. H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, pp. 182-183, 278-279.

<sup>56</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 278.

brut. Cette station est également équipée de capacités de stockage pour la décompression du système en cas d'arrêt d'urgence<sup>57</sup>.

### 3. L'inauguration du pipeline

Depuis juillet 2003, le pipeline est opérationnel. Le 2 octobre 2003, le premier chargement du pétrole tchadien se déroule à Kribi au terminal flottant en présence d'une délégation tchadienne et des autres partenaires. En octobre 2003, le pipeline est inauguré officiellement par le président Idriss Deby Itno en présence de quatre (4) chefs d'État de la sous-région ayant fait le déplacement (François Bozizé de la RCA, Denis Sassou Nguesso du Congo, Al-Bashir du Soudan et Mamadou Tandja du Niger), des représentants du gouvernement camerounais, des représentants du Groupe de la Banque Mondiale ainsi que les experts de toutes les parties prenantes du projet (voir photo



6)<sup>58</sup>.

#### Photo N° 6 : Inauguration du pipeline côté tchadien

Source : *Investir au Cameroun*, Site officiel.

<sup>57</sup> H. Adoum-Bakhit Haggat, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 278-279.

<sup>58</sup> Ibid...p.190.

Plus tard après leurs retrouvailles au Tchad, les autorités et le staff du projet se sont retrouvés cette fois-ci à Kribi pour l'inauguration du pipeline du côté camerounais le 12 juin 2004. Le pipeline Tchad-Cameroun est un système de transport des hydrocarbures par pipeline, utilisé pour évacuer à travers le territoire camerounais le brut du pétrole tchadien<sup>59</sup>.

Les photos 7 et 8 présentent quelques séquences de l'inauguration du pipeline à Kribi en présence des présidents Idriss Déby Itno et Paul Biya. Le président de la République du Cameroun Paul Biya en présence de son homologue tchadien Idriss Deby Itno et certains partenaires, lance les activités de fonctionnement du pipeline Tchad-Cameroun. L'implication des investisseurs privés, des deux Etats et des institutions financières dans les négociations a occasionné une grande renommée à cette infrastructure régionale grâce aux principaux acteurs étatiques que sont Idriss Déby Itno du Tchad et Paul Biya du Cameroun. Ces deux acteurs étatiques sont représentés à la TOTCO pour le Tchad et à la COTCO pour les deux<sup>60</sup>.

---

<sup>59</sup>CPSP, Compte rendu de l'inauguration du Pipeline Tchad-Cameroun, 12 juin 2004.

<sup>60</sup> Mongoly Salomon, 49 ans, Entrepreneur et Opérateur de SELF, entretien du 10 au 11 juin 2024 à Doba.

**Photo N° 7: Inauguration du pipeline du côté camerounais à Kribi**



**Source :** Archive du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines (CPSP).

**Photo N° 8 :** Accueil du président de la République du Tchad Idriss Deby par le Président de la République du Cameroun pour l'inauguration du pipeline à Kribi.



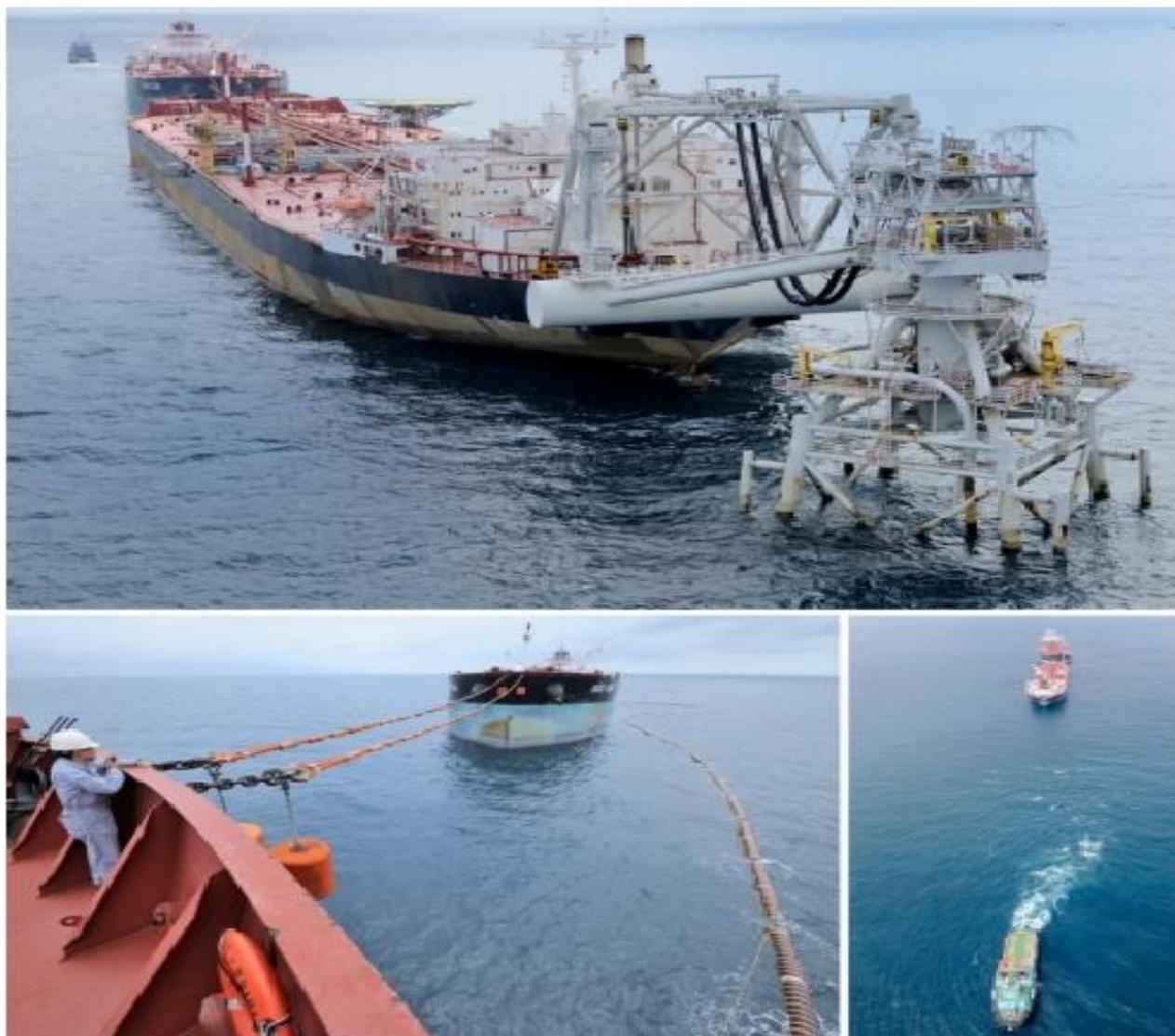
**Source :** Archives de la SNH du Cameroun.

La photo 8 ci-haut symbolise l'entente entre le président de la République du Tchad Idriss Deby Itno en 2004 et à son homologue camerounais Paul Biya à Kribi pour l'inauguration du pipeline. Leurs mains sont levées vers le ciel pour exprimer leur joie en signe d'unité entre le Tchad et le Cameroun. Cette journée marque le début d'une nouvelle relation entre les deux Etats frères et amis. Le pipeline devient dès ce jour le cordon ombilical entre le Tchad et le Cameroun.

A 12 kilomètres (km) au large de la côte de Kribi au Cameroun, le terminal maritime flottant remplit ses citernes à cargaisons à partir du pipeline d'exportation et décharge le pétrole brut prêt à être commercialisé dans les pétroliers qui arrivent (voir photo 5). Les opérations sur ce terminal flottant de stockage et de déchargement (FSO) représentent l'aboutissement des efforts déployés

par plus de 7000 employés du projet qui extraient le pétrole tchadien, le traitent pour le marché et le transportent sur 1070km à travers deux pays<sup>61</sup>.

**Photo N° 9 : Au départ du Tchad et à destination du monde entier : livraison au terminal maritime**



**Source :** Réalisée par ESSO.

A 12kilomètres (km) au large de la côte de Kribi au Cameroun, ce terminal maritime flottant remplit ses citernes à cargaisons à partir du pipeline d'exportation et décharge le pétrole brut prêt à être commercialisé dans les pétroliers qui arrivent (voir photo 9). Les opérations sur ce terminal flottant de stockage et de déchargement (FSO) représentent l'aboutissement des efforts déployés

---

<sup>61</sup> Projet d'exportation Tchadien : Mise à jour du projet N°30, Rapport semi-annuel ESSO, 2011, p. 8.

par plus de 7000 employés du projet qui extraient le pétrole tchadien, le traitent pour le marché et le transportent sur 1070km à travers deux pays<sup>62</sup>.

Le projet du pipeline Tchad-Cameroun illustre parfaitement les défis et les opportunités liés à la coopération régionale en matière de ressources naturelles. Le contexte économique, marqué par la nécessité pour le Tchad d'exporter son pétrole, a été un moteur essentiel pour la mise en œuvre de ce projet. Les acteurs impliqués, qu'ils soient gouvernementaux ou privés, ont dû naviguer à travers des négociations complexes, souvent teintées de préoccupations environnementales et sociales. Les discussions entre les différents acteurs ont permis de créer un cadre de collaboration qui, bien que parfois conflictuel, a abouti à des accords bénéfiques pour les deux pays. Ce chapitre met en lumière l'importance de la diplomatie et de la gestion des ressources dans le développement des infrastructures en Afrique. En somme, le pipeline Tchad-Cameroun ne représente pas seulement un projet d'infrastructure, mais aussi un symbole de l'interdépendance croissante entre les nations africaines dans la quête de développement durable. L'historique étant déjà connue, il importe de donner les principaux soubassements de ce projet.

---

<sup>62</sup> Projet d'exportation Tchadien : Mise à jour du projet N°30, Rapport semi-annuel ESSO, 2011, p.8.

## **CHAPITRE III : INSTRUMENTS DE LA GESTION COOPERATIVE DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.**

Ce pipeline, qui relie les champs pétroliers du Tchad au port de Douala au Cameroun, représente non seulement un axe vital pour l'exportation des hydrocarbures, mais également un enjeu majeur en termes de développement économique et d'impact environnemental. Ce chapitre consacré aux instruments de gestion du pipeline Tchad-Cameroun nous permet d'analyser les accords et les institutions mis en place pour assurer le bon usage et la durabilité de ce projet d'envergure. En d'autres termes, il s'agit d'analyser le cadre juridique et institutionnel de la gestion du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun<sup>63</sup>.

### **I. L'ACCORD BILATERAL ET SES AVENANTS ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN**

Généralement, le cadre juridique recouvre l'ensemble des lois, des décrets, des réglementations du projet<sup>64</sup>. Pour mieux cerner le cadre juridique du pipeline Tchad-Cameroun, nous mettons l'accent sur l'accord bilatéral du 8 février 1996 entre les deux Etats et ses avenants. Cet accord et ses avenants constituent les dispositions juridiques conçues par Ndjamena et Yaoundé pour gérer conjointement la construction et l'exploitation du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun. Il a été négocié conformément à la convention des nations unies du 10 décembre 1982 sur le droit de la mer (CNUDM) et les autres règles du droit international évoquées précédemment. Il consacre des droits et obligations du Cameroun et du Tchad pendant toute la durée de vie de l'accès à la côte camerounaise du Tchad. Nous analysons les droits qu'il accorde à chacun des Etats (droit d'accès à la mer au Tchad et avantages tirés par le Cameroun).

---

<sup>63</sup> B. Massuyeau et D. Dorbeau-Falchier., *Gouvernance pétrolière au Tchad : la loi de gestion des revenus pétrolière*, Afrique contemporaine, N°2016, 2005, pp. 139-156.

<sup>64</sup> O.P. Setounkpatin., *Ppartenariats public-privé : cadre juridiques et institutionnels en Afrique. Analyse comparative des soutiens juridiques*, Projet Profil Pays (PPP), Abijan 2024, p. 14.

## 1. Le droit d'accès du Tchad à la mer et ses implications

Les implications du droit d'accès au littoral accordé au Tchad par le Cameroun sont : la coopération technique et administrative entre les deux Etats, la préservation de leurs intérêts et la définition des droits et obligations des parties.

### a. La coopération technique et administrative entre les deux Etats

L'accord bilatéral de 1996 reconnaît le pipeline comme un moyen de transport et autorise les sociétés de transport de pétrole à l'utiliser conformément à l'article 125 (1) de la CNUDM qui stipule que les Etats sans littoral « jouissent de la liberté de transit par tous moyens de transport »<sup>65</sup>. L'utilisation du pipeline transfrontalier par le Tchad et les sociétés de transport du brut est effective depuis novembre 2003.

D'après l'accord bilatéral Tchad-Cameroun, les expéditeurs (*shippers*) d'hydrocarbures par pipeline sont « toute entité qui fait transporter les hydrocarbures dans tout ou partie du système de transport par pipeline »<sup>66</sup>. En fait, l'article 3 (2) de l'accord bilatéral dispose : « Les expéditeurs des hydrocarbures produits en République du Tchad bénéficient également du droit d'accès à la mer de la République du Tchad »<sup>67</sup>. Sur le plan pratique, il s'agit des sociétés de transports de droits camerounais, tchadien créées par les membres du consortium en vue du transport des hydrocarbures du pipeline : COTCO au Cameroun et TOTCO au Tchad en plus de leurs successeurs et ayants droits respectifs ou sous-traitants<sup>68</sup>.

Par ailleurs, l'accord bilatéral exige aux deux pays la nécessité d'une coopération technique et administrative : les échanges d'informations utiles à la construction et à l'exploitation du pipeline (article 8) en application de l'article 129 de la CNUDM. Cette dernière prévoit que l'Etat de transit et l'Etat sans littoral concernés peuvent coopérer construire ou améliorer les moyens de transport dans l'Etat de transit afin de permettre l'exercice effectif de la liberté de transit. La coopération s'est traduite par le financement partiel de la construction du pipeline, la plus grande contribution revenant au consortium<sup>69</sup>.

---

<sup>65</sup> Article 125 (1) de la CNUDM du 10 décembre 1982. Il est vrai que la CNUDM ne cite pas les avions et le pipeline dans sa liste de moyen d'accès de transport pour accéder à la mer comme le constate Hamidou Amadou, "Le transit à travers le territoire du Cameroun les hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger", mémoire de master, université de Yaoundé 2, 2014, p. 52.

<sup>66</sup> Article 1 (1) (b) de l'accord bilatéral du 8 février 1996.

<sup>67</sup> Article 3 (2) de l'accord bilatéral du 8 février 1996.

<sup>68</sup> Article 16 de l'accord bilatéral du 08 février 1996.

<sup>69</sup> H. Amadou, "Le transit à travers le territoire du Cameroun les hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger", mémoire de master, université de Yaoundé 2, 2014, p. 54.

La coopération administrative s'est traduite s'est traduite dans les échanges de la documentation (permis et autorisations requis, certificats de jaugeage), la prise des mesures visant à mettre fin aux retards et aux obstacles survenus dans le transport en transit, l'harmonisation des mesures administratives en utilisant une documentation simplifiée et l'adoption des méthodes expéditives en vue de faciliter le transit pour assurer un acheminement libre, continu du transport en transit par pipeline conformément aux articles 4 et 7 de l'accord bilatéral. A titre d'illustration, la COTCO a délivré au consortium des certificats de jaugeage le 23 février 2005 après une vérification par les inspecteurs camerounais au terminal pétrolier de Kome-Kribi<sup>70</sup>.

### **b. La préservation des intérêts réciproques des deux Etats**

Il s'agit de l'équilibre entre les droits du Tchad (Etat sans littoral) et les intérêts du Cameroun (Etat de transit). L'accord bilatéral reconnaît les droits du Tchad et du consortium à accéder à la mer à travers le Cameroun tout en reconnaissant la pleine souveraineté du Cameroun sur son territoire à travers ses articles 5 et 8. Dans l'exercice de cette pleine souveraineté, le Cameroun a le droit de prendre toute mesure apte à protéger ses intérêts légitimes (l'intégrité territoriale, la sécurité publique, la protection de son environnement et le respect de ses engagements internationaux). Mais il ne doit prendre des mesures visant à interrompre définitivement le transit du brut. Ainsi, l'article 10 dispose :

*La République du Cameroun s'engage (...) à ne prendre aucune mesure qui puisse avoir pour effet directement ou indirectement de restreindre l'utilisation du système camerounais pour le transport des hydrocarbures (et à) n'imposer aucune limite à la quantité d'hydrocarbures produits en République du Tchad à transporter par le système camerounais.*

Il peut seulement limiter ou suspendre le transit en cas de problème en attendant sa résolution<sup>71</sup>. C'est pourquoi Hamidou Amadou écrit :

Aussi, les accords reconnaissent le caractère intangible des droits des parties pendant toute la durée de vie du pipeline dont aucun événement, même dommageable ne peut remettre en cause ; sinon seulement suspendu suite à un cas de force majeure (...). Mais toutefois, le caractère intangible des droits fondé sur le principe de l'immutabilité des accords ne signifie pas qu'ils puissent être amendés. En effet, cela doit être fait par consentement mutuel des Etats parties suivant les modalités constitutionnelles en vigueur au Cameroun, au Tchad et au Niger. Ce consensus dans ce domaine garantit les risques d'arbitraire et permet de faire respecter la volonté réciproque des Etats qui d'ailleurs se sont aussi engagés sur les modalités d'utilisation de l'oléoduc<sup>72</sup>.

<sup>70</sup> H. Amadou, Le transit à travers le territoire du Cameroun..., pp. 54-55.

<sup>71</sup> Article 29 de l'accord bilatéral du 8 février 1996

<sup>72</sup> H. Amadou, Le transit à travers le territoire du Cameroun..., p. 56.

En outre, l'accord bilatéral définit les droits et obligations de chaque partie contractante.

### **c. La définition des droits et obligations des parties.**

Les droits et obligations des parties concernent les privilèges du Tchad et du Cameroun d'une part et les obligations sur la préservation de l'environnement d'autre part.

Dans le strict respect du Droit international et des lois camerounaises, le Tchad a le droit de participer au déroulement des opérations d'exportation de ses hydrocarbures en territoire du Cameroun et de s'assurer que les quantités transportées ne font l'objet d'aucune restriction. Il a le droit de prendre connaissance des conditions dans lesquelles s'effectue l'exportation de sa production. Par conséquent, il est autorisé à disposer au Cameroun des observateurs ou des experts chargés de prendre connaissance des opérations de calibrage et de vérification du système de comptage de la quantité du brut transité selon l'article 14 (2) de l'accord bilatéral<sup>73</sup>. Le pipeline est destiné à transporter en priorité le brut tchadien (article 9).

Par ailleurs, le Cameroun dispose le droit d'utiliser le pipeline par lui-même ou de conclure d'autres accords avec les pays tiers et amis pour l'exploitation du pipeline selon l'article 9 (2) qui dispose : « Toutefois et sans préjudice du traitement préférentiel visé à l'article 9 (1) ci-dessus, les Etats contractants conviennent que le système de transport suivant peut être ouvert dans l'ordre de priorité suivant, au transport (...) venant de la République du Tchad, puis de la République du Cameroun, et sous réserve de la conclusion des traités nécessaires des pays tiers<sup>74</sup> ».

L'accord donne au Cameroun le plein droit d'utiliser le pipeline pour transporter son propre pétrole. En fait, sous réserve de l'article 9 (1 et 2), le Tchad ne peut prendre aucune mesure qui puisse avoir pour effet directement ou indirectement, de restreindre l'utilisation du système de transport camerounais pour le transport des hydrocarbures produits en République du Cameroun.

L'accord bilatéral de 1996 oblige les deux parties à participer à la protection de l'environnement le long de l'emprise spatiale du pipeline et pendant les opérations de transport du brut. Il s'agit de sécuriser les installations du pipeline, de protéger la nature et la biodiversité sur leurs territoires respectifs (article 15). Pour la sécurisation des installations, chaque Etat invite les

<sup>73</sup> H. Amadou, *Le transit à travers le territoire du Cameroun...*, p.57.

<sup>74</sup> En vertu de cette disposition, le Cameroun et le Niger le 30 octobre 2013 un accord bilatéral relatif au transit à travers le territoire du Cameroun, des hydrocarbures en provenance du Niger et leur évacuation par le pipeline Tchad-Cameroun. De même, le Tchad et le Niger avait conclu le 17 septembre 2012 l'accord relatif à la construction d'un oléoduc et son raccordement au pipeline Tchad-Cameroun.

exploitants du pipeline à utiliser le matériel adéquat conforme aux standards de l'industrie pétrolière internationale et d'accéder aux installations.

Les mesures de sécurité par le Cameroun sont contenues dans les articles 13 et 14 de la convention d'établissement du 20 mars 1998 entre le Cameroun et COTCO et dans le chapitre 2 du décret N° 2000/305 du 17 octobre 2000 autorisant COTCO à transporter les hydrocarbures par pipeline. Le Cameroun a aussi créé un Service d'inspection des pipelines (SIP) chargé d'aller sur le terrain en compagnie des représentants du Tchad et des exportateurs. Le SIP et COTCO participent aussi à la protection de la nature et de la biodiversité (coopération dans la lutte contre la pollution selon l'article 15). A titre d'illustration, COTCO a effectué des tests de détections sur le pipeline en août 2005 au niveau de Mbankomo et le 22 avril 2010 lors des fuites enregistrées au large de Kribi<sup>75</sup>.

Pour tous les droits accordés aux exploitants du pipeline, l'accord prévoit des avantages fiscal-douanier aux exploitants et une compensation financière au Cameroun.

## **2. Les dispositions financières de l'accord bilatéral de 1996**

Le Cameroun, Etat sans littoral et les exploitants du pipeline transfrontalier doivent bénéficier des avantages fiscal-douaniers et tandis que la Cameroun profite du paiement des frais d'assurance et de transit.

### **a. Les avantages fiscal-douaniers accordés au Tchad et aux exploitants du pipeline**

L'accord bilatéral de 1996 donne l'exonération fiscale au Tchad et il interdit la double imposition et de la discrimination des produits en transit par le Cameroun et le Tchad, conformément au droit de la mer sur le transit. Pour consacrer cette exonération fiscale et douanière, l'article 19 (2) de l'accord du 8 février 1996 dispose : « Aucun droit, impôt, taxe ou redevance et autres frais de toutes natures liés à l'importation ou à l'exportation de ces hydrocarbures ne sont dus par ces expéditeurs en République du Cameroun du fait de ces opérations, ni applicables à ces hydrocarbures ».

Les transporteurs ne sont soumis qu'aux redevances dues pour les prestations de services particulières en rapport avec ce transport. Et même pour ces redevances perçues par le Cameroun, l'article 18 interdit toute discrimination sur l'origine, la nature, la propriété des hydrocarbures transportés sur le système de transport Camerounais et la double imposition. En vertu de cela, la

---

<sup>75</sup> H. Amadou, "Le transit à travers le territoire du Cameroun...", pp. 59-60.

COTCO jouit à la du droit d'exonération et d'un traitement non discriminatoire<sup>76</sup>. Si elle estime qu'une société de transport des hydrocarbures par pipeline bénéficie au Cameroun d'un traitement plus favorisé, le bénéfice de cette condition lui sera applicable à sa demande.

L'accord bilatéral de 1996 admet qu'un prélèvement soit effectué dans le « seul but de couvrir les dépenses de surveillance et d'administration qu'impose le transit » conformément aux articles 3 de la Convention du 8 juillet 1965 et 127 de la CNUDM du 10 décembre 1982. Les redevances en matière de transit ne doivent pas être plus élevées que celles perçues et doivent de ce fait correspondre le plus près possible aux dépenses qu'elles vont couvrir<sup>77</sup>.

#### **b. Le paiement des frais d'assurance et de transit au Cameroun**

Les exploitants du pipeline transfrontalier doivent payer des frais d'assurance et de transit au Cameroun.

La réalisation, l'exploitation et l'entretien d'un pipeline courent de grands risques (incendie, sabotage par le terrorisme, marée noire et autres pollutions, insolvabilité des exploitants...). Pour prévenir de tels risques, le droit international de transport et le droit de la mer (Convention de New York du 08 juillet 1965 et CNUDM du 10 décembre 1982) imposent aux exploitants d'assurer leurs responsabilités en cas de survenance de ces risques liés à la construction et à l'exploitation des moyens de transports. L'article 17 de l'accord bilatéral du 8 février 1996 dispose :

Les risques relatifs au système de transport, à sa construction ou à son exploitation doivent être assurés selon les usages habituels de l'industrie pétrolière internationale. Les Etats contractants s'engagent à mettre tout en œuvre et, conformément à leurs législations respectives, à permettre aux transporteurs et leurs sous-traitants d'assurer au mieux les risques relatifs à la construction et à l'exploitation du système de transport.

Par cette disposition, COTCO doit couvrir les risques pouvant résulter de ses activités. C'est à ce titre qu'elle a recouvert les risques environnementaux faisant suite à une fuite d'hydrocarbures au large de Kribi le 22 avril 2010<sup>78</sup>.

---

<sup>76</sup> Article 29 de la convention d'établissement de COTCO au Cameroun du 20 mars 1998. L'interdiction d'une double imposition et le principe de non-discrimination trouvent aussi leur fondement dans les textes sous-régionaux et régionaux (l'acte N° 5/66-UDEAC-49 du 13 décembre 1966, en son article 37 (2) interdisant la double imposition dans le transport des marchandises en transit ; l'article 23 de la Charte Africaine de transport maritime).

<sup>77</sup> Articles 3 de la convention de New York du 08 juillet 1965 et 127 de la convention du 10 décembre 1982.

<sup>78</sup> H. Amadou, "Le transit à travers le territoire du Cameroun...", p. 69. Sur les causes, les conséquences et les actions de COTCO sur cet incident, voir [www.relufa.org](http://www.relufa.org).

COTCO ou tous les autres transporteurs d'hydrocarbures en transit sont également soumis à l'obligation de versement des droits de transit au Cameroun. Le paiement d'un droit de transit par l'Etat sans littoral n'existe ni dans les conventions relatives au droit d'accès à la mer ni dans l'accord bilatéral de 1996. Cependant, il a été prévu par l'article 3 (3) (A) de l'accord-cadre du 31 janvier 1995 entre le Tchad, le Cameroun et le consortium qui prévoit que la couverture des charges d'exploitation du système de transport camerounais relève de la COTCO qui assure simultanément le service de la dette sur les prêts provenant des prêteurs et actionnaires. C'est pourquoi la loi camerounaise de ratification de l'accord du 8 février 1996 parle d'une contrepartie de l'accès à la mer du Tchad perçue sous forme de droit de transit. En fait, le Cameroun perçoit mensuellement un droit de transit des hydrocarbures produits au Tchad et qui transitent par son territoire pour rejoindre les marchés internationaux. Le montant de ce droit de transit est calculé en fonction du volume d'hydrocarbures transportés et évacués à travers la côte atlantique du Cameroun. Ce paiement a été exigé par le Cameroun en compensation ou pour reconstituer les hectares de savane et forêt affectés par la construction, l'exploitation et l'entretien du pipeline<sup>79</sup>. Le montant total de la compensation individuelle pour l'occupation des terres en 2013 s'élevait à plus de 560 millions de FCFA (plus de 1,1 million dollars US) en espèce ou en nature. Plus de 16 milliards de FCFA (32 millions dollars US) en compensation individuelle pour l'occupation des terres ont été versés depuis le commencement du Projet. En règle générale, les engagements de compensation se sont stabilisés pendant des années à des niveaux nettement inférieurs à ceux de 2000 à 2003, lors de la phase de construction des installations centrales de traitement, du développement des champs pétroliers initiaux et du système de pipeline d'exportation<sup>80</sup>.

L'accord bilatéral de 1996 prévoit des amendements ou des modifications à tous ces droits et obligations des parties contractantes.

---

<sup>79</sup> La construction des installations du projet entraînerait un changement ou une interruption temporaire de l'utilisation des sols sur une superficie d'environ 960 hectares lors des travaux dans la zone de développement des champs de pétrole. Cette interruption, pour d'autres sols totalisant 920 hectares environ, pourrait durer pendant toute la vie du projet. H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 195.

<sup>80</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 198.

### c. Les avenants à l'accord bilatéral de 1996.

Les avantages accordés au Cameroun par l'accord bilatéral de 1996 sont essentiellement financiers. Ils sont respectés l'entrée en vigueur de l'accord et l'effectivité de l'accès à la mer du pétrole tchadien. Cette entrée en vigueur de l'accord a été marquée la ratification, la promulgation des lois de ratification et l'échange des instruments de ratification par le Cameroun et le Tchad en 1996. Cette ratification lui a donné une force juridique internationale et a permis de renforcer les rapports bilatéraux entre les deux Etats, rapports fondés sur les conventions du 8 juillet 1965 et du 10 décembre 1982, la Charte Africaine de transport maritime, l'Organisation maritime pour l'Afrique de l'ouest et du centre (OMAOC) et les traités régissant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC).

Aux termes des dispositions des articles 29 de l'accord bilatéral du 8 février 1996, l'accord reste en vigueur durant toute la période d'exportation des hydrocarbures du Tchad à travers le pipeline transfrontalier. En aucun cas, la cessation des activités du système de transport transfrontalier ne peut porter atteinte aux droits des Etats contractants<sup>81</sup>. Ceci signifie qu'une fois ratifié, l'accord reste en vigueur durant tout le projet. Mais il peut subir des amendements et des modifications nés de la volonté des Etats parties et de l'incapacité de l'Etat demandeur d'exécuter ses obligations contractuelles<sup>82</sup>.

L'accord bilatéral consacre ainsi le caractère intangible, définitif et de durée indéterminée du transit par pipeline transfrontalier et de l'accès à la mer du Tchad à travers le territoire du Cameroun. Ceci signifie que les droits du Cameroun et du Tchad demeureront en vigueur même en cas de cessation de la production et de l'exportation du brut tchadien (souveraineté du Cameroun, possibilité pour le Cameroun d'utiliser le pipeline ou d'accorder l'utilisation à un pays ami, accès à la mer du Tchad à travers le territoire du Cameroun)<sup>83</sup>.

Cependant, les procédures d'amendement et de modifications, si elles sont déclenchées, peuvent porter sur les droits des Etats parties et dont remettre en cause le caractère intangible du droit d'accès à la mer et du transit des hydrocarbures du Tchad. Ainsi, plusieurs amendements ont été apportés à l'accord bilatéral de 1996 et à l'accord d'établissement de COTCO au Cameroun de 1998 et sont consignés dans des Avenants. Nous avons par exemple la signature le 29 octobre 2013

---

<sup>81</sup> Article 30 de l'accord bilatéral du 08 février 1996.

<sup>82</sup> *Ibid.*

<sup>83</sup> H. Amadou, "Le transit à travers le territoire du Cameroun...", p. 64-65.

de l'Avenant N° 2 à la Convention d'Établissement du 20 mars 1998 entre le Cameroun et COTCO portant sur le nouveau taux du Droit de Transit, la signature le 12 février 2014 de l'Avenant N° 3 à la Convention d'Établissement du 20 mars 1998 entre le Cameroun et COTCO portant sur la révision de la structure tarifaire applicable au transport des bruts<sup>84</sup>.

Ces avenants montrent la précarité du droit d'accès à la mer qui peut être retiré à tout moment aux Etats sans littoral. Heureusement, le droit international veille à l'exercice de ce droit fondamental des Etats sans littoral et réduit les éventuels abus des Etats côtiers. En somme, l'accord bilatéral du 8 février 1996 entre le Cameroun et le Tchad donne au Tchad le droit d'accès à la mer et d'utilisation du pipeline, des exonérations fiscal-douanières et au Cameroun les droits d'utilisation du pipeline, de paiement de l'assurance-risque et des frais de transit en contrepartie. Toutes ces dispositions sont exécutées par un cadre institutionnel mis en place par les deux Etats.

## **II. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.**

Le cadre institutionnel joue un rôle crucial pour la réalisation d'un projet. Son importance réside dans sa capacité à fournir une structure et un contexte pour la gestion des activités, des compétences et des ressources nécessaires au projet. Le cadre institutionnel du pipeline Tchad-Cameroun implique la coordination par des institutions publiques, des sociétés pétrolières nationales et internationales ainsi que les institutions internationales. C'est globalement ces institutions de gestion qui définissent le cadre institutionnel du pipeline Tchad-Cameroun. Ainsi, les institutions de gestion du pipeline la TOTCO, le CCSRP et la SHT du côté tchadien, la COTCO, le CPSP et la SNH du côté camerounais.

### **1. Institutions de gestion du pipeline du Tchad (TOTCO, CCSRP ET SHT)**

Au Tchad, trois (3) institutions principales assurent la gestion du pipeline. Ces institutions de gestion sont la *Chad Oil Transportation Company* (TOTCO), le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP) et la Société des Hydrocarbures du Tchad (SHT).

---

<sup>84</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun : Histoire d'une infrastructure africaine*, L'Harmattan, Paris, 2021, pp. 38-39.

### a. Chad Oil Transportation Compagny (TOTCO)

A propos de TOTCO, la Convention de recherche, d'exploitation et de transport des Hydrocarbures du 19 décembre 1988 souligne que :

Pour les besoins de l'évaluation des hydrocarbures des champs pétroliers (Komé, Bolobo et Miandoum), les parties prenantes ont convenu de créer TOTCO, une société de droit tchadien, dans le but de posséder, construire, exploiter et entretenir le système de transport tchadien par pipeline, et d'amender la convention pour prendre en compte le transfert de TOTCO des droits de transport et le financement du système de transport<sup>85</sup>.

Il est question de ressortir distinctement le fonctionnement, l'organisation et le rôle de cet acteur clé de l'industrie pétrolière africaine<sup>86</sup>. Sur des bases juridiques issues du décret portant sa création, la TOTCO fonctionne en tant qu'entité clé dans le transport du pétrole tchadien<sup>87</sup>. Le décret portant création de TOTCO fait référence à la mise en place du système de transport des hydrocarbures<sup>88</sup>. C'est ainsi que cette société a été créée pour construire et gérer la partie tchadienne de l'oléoduc qui évacue le pétrole produit sur les gisements de Doba. Dans l'organigramme de ses activités, elle est associée par ses partenaires du consortium et par le gouvernement tchadien. La TOTCO transporte le brut tchadien vers le port de Kribi au Cameroun sur une distance de 1070 km. Pour son fonctionnement, cette entreprise est principalement financée par la BM et par les investissements des sociétés pétrolières. En dehors de ces fonds, la TOTCO bénéficie également des financements de la part du gouvernement tchadien. De 2000 à 2006, phase de la construction et de l'inauguration du pipeline, elle a joué pleinement sa mission. Elle est responsable de l'exploitation et de la maintenance du pipeline<sup>89</sup>.

En outre, la TOTCO assure l'organisation interne du tronçon. Elle est actionnaire des contrats pétroliers et sujette des plaintes de la part des organisations paysannes provinciales<sup>90</sup>. Cette société est impliquée dans toutes les activités des pipelines du côté tchadien. Le pipeline est

---

<sup>85</sup>Avenant N°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des Hydrocarbures du 19 décembre 1988, Tchad-Cameroun, p. 34

<sup>86</sup> C. Lenoble., *Hydrocarbures Tchad : TOTCO se veut un acteur clé de l'industrie pétrolière africaine*, Agence Econfin, Yaoundé, 12 octobre 2013.

<sup>87</sup> B. Mbailassem, 33 ans, Employé d'ESSO, entrevu du 8 au 10 juin 2024 à Doba.

<sup>88</sup> Décret N°1161/PR/2019 du 06 février 2019 portant création d'un comité de pilotage des projets de Raccordement système Tchadien de transport des Hydrocarbures par Pipelines.

<sup>89</sup> Compte rendu du conseil de Ministres, Tchad, 20 février 2020.

<sup>90</sup> CAO, Rapport d'activités de l'oléoduc Tchad-Cameroun 03/Tchad, février 2017.

quasiment la propriété de l'organisation. Elle veille non seulement au fonctionnement de l'infrastructure, mais également à l'application des engagements<sup>91</sup>.

Afin d'assurer efficacement son rôle, la TOTCO avait effectivement des apports en capital, prévus au terme des accords de 2000. Malgré l'ampleur de sa mission et le poids de son rôle, elle est soumise aux obligations et aux réglementations des autorités publiques des organismes de contrôle. Si les clauses relatives aux accords ne sont pas respectées, elle devient sujette des plaintes comme nous l'avons évoqué précédemment. Il convient donc de souligner quelques controverses à son sujet. Les accusations de corruption par exemple ont été formulées contre cette compagnie. Si cette entité juridique dénommée "TOTCO" est actionnaire du pipeline, la partie camerounaise est coordonnée cependant par la COTCO, une entité clé qui renforce la SNH.

#### **b. La société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)**

Créée en 2006, la société des hydrocarbures du Tchad (SHT) est une entreprise publique de droit tchadien dont les initiatives de la création ont été émises depuis 1988<sup>92</sup>. La SHT est une structure publique à caractère industriel et commercial chargée de la gestion des ressources pétrolières et gazières du Tchad. Suivant son organisation, elle a ses activités et missions. La SHT est chargée de gérer les contrats pétroliers et gaziers au nom de l'État tchadien, négociateur et signer des accords avec les sociétés pétrolières. Outre ces principales missions, elle surveille et contrôle toutes les activités pétrolières et gazières. Enfin, elle collecte et gère les revenus des hydrocarbures afin de promouvoir l'industrie pétrolière et gazière de la nation tchadienne.

C'est à travers ces missions précitées que la SHT amorce ses tâches dans le détail. Dorénavant, la prospection, la recherche, la production et le transport des hydrocarbures sont soumis à son contrôle. Le raffinage, le stockage, la distribution, sinon la commercialisation des celles-ci sont entre les mains de cette institution publique qui œuvre dans la défense des intérêts nationaux. Même pour le besoin de formation du staff, la SHT a cette mission d'effectuer les formations dans les différents aspects du secteur<sup>93</sup>.

La SHT joue un rôle fondamental dans l'industrie du Tchad et participe activement aux politiques prometteuses du développement économique national. Elle est donc impliquée dans les

---

<sup>91</sup> Participation de la société civile dans le secteur minier et pétrolier en ligne [https://unctad.org/system/files/non-official-document/congo\\_29092016\\_R6\\_Antoine\\_Doudji\\_dingao](https://unctad.org/system/files/non-official-document/congo_29092016_R6_Antoine_Doudji_dingao). Consulté le 05 juin 2024 à 13h53.

<sup>92</sup> Loi N°27/PR/2006 du 23 août 2006 définissant les contours juridiques de la création de la SHT.

<sup>93</sup> H. Adoum-Bakhit Hagggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun...*, p. 158.

négociations internationales des transactions pétrolières. Elle est importante dans le secteur énergétique<sup>94</sup>. Elle est dirigée à l'époque par Mme Djalila Abdourahim (Photo 10 ci-dessous).

**Photo N° 10:** Directrice Générale de la SHT Djalila Abdourahim



**Source** : [https://www.sikafinance.com/marches/tchad-djalila-adourahim-nommee-dg-de-la-sht-la-compagnie-petroliere-publique\\_46900](https://www.sikafinance.com/marches/tchad-djalila-adourahim-nommee-dg-de-la-sht-la-compagnie-petroliere-publique_46900).

Titulaire d'une Licence en administration des affaires, Djalila Abdourahim jouit d'une modeste expérience dans le secteur pétrolier. Avant de rejoindre la SHT, début 2023, elle était Chef de la section d'audit interne à la Société de raffinage de N'Djamena (SRN). Mais c'est en 2017 qu'elle a effectué sa première expérience au sein de cette entreprise en tant que stagiaire durant 3 mois. Après cela, elle a notamment été chargée de la clientèle, consultante en traduction et responsable de l'audit au sein de plusieurs structures newyorkaises. Djalila Abdourahim prend les commandes de la SHT le 21 juin 2024 au moment où l'État Tchadien est engagé dans un bras de fer avec la société Savannah Energy pour reprendre les actifs pétroliers anciennement détenus par

---

<sup>94</sup>Société des hydrocarbures du Tchad, en ligne [https://fr.wikipedia.org/wiki/soci%C3%A9-des-hydrocarbures\\_du\\_Tchad](https://fr.wikipedia.org/wiki/soci%C3%A9-des-hydrocarbures_du_Tchad). Consulté le 03 juin 2024 à 11h47.

ExxonMobil. Ces actifs comprennent une participation de 40 % dans la zone de développement du champ pétrolifère de Doba au Tchad et une participation de 40,19 % dans Tchad Oil Transportation Company (TOTCO) qui possède et exploite la partie tchadienne du pipeline Tchad-Cameroun.

Pour accomplir ses missions dans les meilleures conditions, la SHT a défini certains dispositifs qui orientent l'exploration, la production, le transport, la logistique, le raffinage ainsi que la distribution et la commercialisation de l'or noir sur les marchés internationaux. Pour la réussite de cette noble mission, la SHT collabore nécessairement avec les parties prenantes du projet. Ses principaux partenaires sont entre autres : les sociétés pétrolières multinationales (ExxonMobil, Chevron et Petronas), le gouvernement camerounais et les institutions internationales financières. Les institutions financières désignent dans ce cadre, les bailleurs de fonds. Parmi elles, on peut citer la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI). Malgré les disputes internes, la SHT demeure un acteur clé de l'économie nationale tchadienne. Elle joue un rôle crucial dans la gestion opérations pétrolières. Si elle défend les intérêts nationaux du Tchad en matière du pétrole, il appartient à la société nationale des hydrocarbures du Cameroun de défendre les siens.

### **c. Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP)**

À propos du CCSRP, ce comité a été créé en vue d'une évaluation indépendante de gestion et de l'utilisation des revenus pétroliers<sup>95</sup>. Il assure des responsabilités diverses en sa qualité d'entité de la gestion et de suivi, conformément à la loi<sup>96</sup>. L'un des principales missions de cet organe de régulation, c'est de surveiller et de contrôler les revenus générés par l'exploitation pétrolière du Tchad. En plus du volet évaluatif de sa responsabilité, le CCSRP joue un rôle crucial dans la transparence des ressources dont il est responsable. L'existence d'une surveillance motive le gouvernement à suivre ses propres règles d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés où gérer les fonds publics dans l'intérêt général. Une surveillance indépendante offre des garanties d'intégrité que les contrôles internes seuls ne peuvent assurer<sup>97</sup>. Le CCSRP appuie techniquement la SHT dans la gouvernance locale des opérations pétrolières. Il a un mandat important, puisqu'il doit non

<sup>95</sup> <https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha158581>. Consulté le 03 juin 2024 à 15h47.

<sup>96</sup> Loi N°001/PR/99 relative à la gestion des revenus pétroliers et l'article 16 de la loi N°001/PR/99 du 11 portant sur la composition du CCSRP.

<sup>97</sup> A. Bauer, surveillance indépendante des fonds de ressources naturelles, NREGI, New York, 2012. PP1-5.

seulement s'assurer que les lois sur la gestion des revenus sont suivies, mais aussi approuver les retraits des comptes spéciaux pour les revenus.

## **2. Institutions de gestion du pipeline du Cameroun (COTCO, SNH ET CPSP)**

La gestion du pipeline Tchad-Cameroun est assurée du côté camerounais par des institutions comme la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO), la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) et le Comité de Pilotage et de la Surveillance du Pipeline (CPSP). Chacune de ces institutions de gestion assure les responsabilités qui lui sont assignées.

### **a. Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)**

Historiquement, la *Cameroon Oil Transportation Company* (COTCO) est une co-entreprise de droit Camerounais montée par les sociétés pétrolières du consortium et par les gouvernements des pays hôtes dans le cadre du pipeline Tchad-Cameroun. Cette société industrielle a été créée en 1998 et s'occupe des hydrocarbures à savoir : pétrole, gaz, huile, essence et charbon. Les prestations fondamentales de COTCO reposent sur l'exploitation du pipeline Tchad-Cameroun et l'exportation du brut.

Dans son fonctionnement, la COTCO implique largement le transport du pétrole et assure des tâches cruciales dans le secteur pétrolier. Elle est directement impliquée dans diverses activités de supervision et de régulation. Toutes ces activités sont de nature à contribuer à la bonne gestion des revenus pétroliers comme mentionné dans le projet de développement conjoint entre le Tchad et le Cameroun<sup>98</sup>. La principale mission de COTCO, c'est d'exporter vers les marchés internationaux, le pétrole brut produit à partir des champs pétrolifères tchadiens. Elle est compétente au plan stratégique, au plan de formation, au plan opérationnel, et surtout au plan de développement. C'est à travers le bon fonctionnement que cette compagnie organise ses activités en vue d'assurer convenablement ses principaux rôles.

Créée en 1998, la COTCO est une société anonyme (SA) dont le siège social est à Douala au Cameroun. Sur le plan organisationnel, la COTCO est sous la direction d'un conseil d'administration qui contrôle ses différentes activités. En cas de déversement accidentel des hydrocarbures (DAD, c'est cette entité qui applique le système d'alerte grâce à sa mission de veiller

---

<sup>98</sup> <https://corporate.exxonmobil.com/-/media/Global/Files/locations/Chad-and-Cameroun-operations/performance-data/projet-update-reports/34-projet-update-french-YE2013>. Consulté le 05 juin 2024 à 14h39.

au bon fonctionnement du pipeline<sup>99</sup>. Au même titre que la Totco, la COTCO veille sur les intérêts de son gouvernement dans toutes les opérations pipeliniennes.

Sur le plan de la responsabilité, la COTCO assure un rôle noble dans la gestion du pétrole tchadien. Elle contribue à la surveillance des travaux afin de veiller au bon fonctionnement de l'oléoduc entre le Tchad et le Cameroun<sup>100</sup>. Certains informateurs de la place ont témoigné la noble tâche de TOTCO et COTCO sur le terrain<sup>101</sup>. Par rapport aux autres sociétés étrangères, COTCO est un espoir pour le gouvernement camerounais. Les activités de COTCO sont reliées à celle du Comité de Pilotage des Projets de Raccordement au Système Tchadien de Transport des Hydrocarbures par Pipeline. Elles sont soumises en même temps au cadre juridique, technique, commercial, fiscal de ce projet. En coordonnant l'exploitation et la gestion du pipeline Tchad-Cameroun, COTCO assure le maintien des relations coopératives.

**Photo N° 11:** Jean Paul Simo Njonou, DG de la COTCO



Source : <https://energies-media.com/cameroun-jean-paul-simo-njonou-a-la-tete-de-cotco/>

<sup>99</sup><https://documents.worldbank.org/curated/en/330751468232137286/pdf/E25100FRENCHOvOiseOfinal01000202012>. Consulté le 05 juin 2024 à 15h02.

<sup>100</sup> Rapport d'analyse du contexte socio-économique en vue de la mise en œuvre du projet au Tchad, Rapport national d'évaluation, Antoine Doudjidingao, mars 2017.

<sup>101</sup> Soumma Gaya, 70 ans, employés au champ pétrolier de Komé, entretien du 5 avril 2024 à Miandoum.

Tout compte fait, il convient de rappeler que la COTCO est une société camerounaise qui a été créée en vue de fournir un terminal d'exploitation sûr et efficace pour le brut tchadien transporté à travers le pipeline Tchad-Cameroun. La photo 11 ci-dessus représente Jean Paul Simo Njonou, directeur général de la *Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)*. Il est secondé par la Tchadienne Haoua Daoussa Déby arrivée au poste de directeur général adjoint depuis juillet 2023. Il a remplacé Harouna Bako. Depuis le 9 février 2024, ce magistrat a lui-même hérité du poste de DG de la Société nationale de raffinage (SONARA) du Cameroun.

#### **b. La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)**

La SNH est l'entité disposant le droit de propriété du pipeline côté camerounais. C'est depuis le 12 mars 1980 que la SNH faisait sa propagande en sa qualité de compagnie nationale des hydrocarbures du Cameroun. Cette société a joué un rôle clé dans la mise en œuvre de plusieurs projets. Elle a également participé activement à la signature des accords relatifs à l'industrie pétrolière et gazière. C'est le cas de la signature des contrats de partage de production avec les entreprises. En général, la SNH est un acteur essentiel dans le secteur pétrolier et gazier au Cameroun avec son engagement dans les différents projets et collaboration.

Sans perdre de vue, la SNH du Cameroun a pour mission de gérer les intérêts de la nation en matière des hydrocarbures. Ces intérêts proviennent essentiellement des bénéfices des revenus pétroliers et gaziers. Elle joue un rôle non-négligeable dans le progrès et la gestion des hydrocarbures du pays. La SNH est non seulement chargée d'harmoniser les différents rôles des institutions impliquées dans le secteur pétrolier et gazier, mais elle est habilitée à réguler les prix, sinon les tarifs des hydrocarbures. Pratiquement, la SNH fait les états financiers annuels de façon décentralisée afin d'accomplir les missions qui lui sont assignées. Elle agit par ailleurs en tant qu'acteur catalyseur de développement pour le gouvernement camerounais.

Compte tenu de l'importance du pipeline tchadien dans l'économie de la sous-région, la SNH participe activement à la gestion des opérations pétrolières. Elle est active dans la coordination des activités du pipeline en vue de défendre les intérêts de l'État camerounais. Dans la signature des accords et des collaborations relatives à la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun, la SNH représente le gouvernement camerounais. Elle est actionnaire de la COTCO. Parfois, c'est elle qui coordonne les relations entre TOTCO et *Savannah Energy* pour la gestion et le développement du projet pétrolier. Les accords de rachat d'actifs au sujet du pipeline Tchad-

Cameroun ont été discuté sous son regard<sup>102</sup>. Toutes ces actions prouvent la grandeur et l'engagement de cette entité dans le fonctionnement du pipeline Tchado-camerounais. En revanche, cette société a ses limites.

Considérée comme œil et oreille de l'État camerounais, la SNH du Cameroun est malheureusement victime d'une faiblesse qui se situe, surtout au niveau de la diversification de ses activités. Certaines critiques ont été formulées à son égard par rapport à ses faiblesses dans l'industrie pétrolière. Le problème de diversification réside au niveau de la prépondérance des exportations des biens primaires ou impactant ainsi sur l'équilibre externe du Cameroun. Le vieillissement des champs pétroliers et l'insuffisance du progrès pétrolier constituent eux aussi, un faible quant à la performance globale de cette société nationale pétrolière et gazière. Toutefois, la SNH est régie par une loi et elle demeure la représentante de l'État<sup>103</sup>.

Sur le plan international, la SNH commercialise le pétrole par le biais des contrats. C'est ce qui lui permet de conserver la part de la production nationale des hydrocarbures (brut) qui revient en tant qu'investisseur. Elle fait de même du "*trading*" pour l'un de ses associés qui lui en a fait la demande<sup>104</sup>.

Quant aux activités internes, la SNH a cette lourde tâche de promouvoir le domaine minier national, négocier des contrats pétroliers et gaziers et exploite, en association ou en "*Sole risk*" des champs pétroliers. Outre la commercialisation des hydrocarbures, elle effectue de suivi des opérations des mutations pétrolières. La SNH collecte et transfère les recettes du pétrole au trésor public. De manière sommative, elle conduit des études et met en œuvre de divers projets en relation avec ses missions, aussi bien dans les secteurs pétrolier et gazier ainsi que dans les secteurs connexes<sup>105</sup>. La SNH fonctionne à travers son organigramme dont l'essentiel est composé du conseil d'administration et les unités telles que la direction des affaires générales (DAG), la direction des ressources humaines (DRH), la direction de l'exploitation (DEX), le comité de pilotage et de suivi de pipelines (CPSP), etc. Parmi toutes ces unités de la SNH, nous allons mettre un accent particulier sur le CPSP en comparaison au CCSRP de la SHT.

---

<sup>102</sup> La SNH, un catalyseur de développement pour le Cameroun, en ligne <https://www.snh.cm/index.php/fr/>. Consulté le 03 juin 2024 à 13h52.

<sup>103</sup> La SNH, est régie par la loi N°2017/011 au 12 juillet 2017 portant statut général des entreprises du Cameroun.

<sup>104</sup> Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun, chiffres clés 2007-2023, Rapport 2024.

<sup>105</sup> « Vie de l'entreprise, le conseil d'administration félicite la SNH pour sa résilience », *SNH INFOS, Magazine d'information de la SNH*, N°55/54 Avril 2017.

**Photo N° 12:** DG de la SNH Adolphe Moudiki



**Source :** <https://vitrineducameroun.com/2024/10/18adolphe-moudiki-un-manager-exemplaire-a-la-tete-de-la-snh/>. Consulté le 02 Novembre 2024 à 11H47.

L'un des grands acteurs du projet est le Camerounais Adolphe Moudiki, homme d'affaire camerounais né le 10 décembre 1938 (voir Photo 12 ci-dessus). Il est le directeur de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) depuis 1993. Adolphe Moudiki, à travers son parcours à la tête de la Société Nationale des Huileux (SNH), a considérablement façonné le paysage du secteur des hydrocarbures au Cameroun. Sous sa direction, la SNH a non seulement renforcé sa position en tant qu'entité clé du pays, mais a également mis en avant des principes de bonne gouvernance qui ont transformé les pratiques de l'industrie. Moudiki a su insuffler un esprit de transparence, permettant ainsi à la SNH d'établir une meilleure crédibilité face à ses partenaires internationaux et aux acteurs locaux. En plus de garantir une administration rigoureuse, Adolphe Moudiki a introduit des innovations technologiques dans les processus opérationnels de la SNH.

### **c. Comité de Pilotage et de Surveillance du Pipeline (CPSP)**

Pour le CPSP du Cameroun, c'est une entité très importante dans la gestion des pipelines. Cette sous-commission a été relativement créée par la loi portant sur le code pétrolier du Cameroun<sup>106</sup>. Cette loi a été quant à elle, promulguée pour régir les activités liées aux pipelines en

---

<sup>106</sup> Loi portant code pétrolier du Cameroun N°2019/008 du 25 avril 2019 qui établit le cadre réglementaire pétrolier. En référence à l'arrêté présidentiel N°33 août 1999, modifié en 2013.

général, et le pipeline Tchad-Cameroun en particulier. Le CPSP est une entité clé dans la supervision et la coordination des activités pipeliniennes<sup>107</sup>. La création du CPSP est donc encadrée par cette loi, qui définit ses responsabilités et son rôle dans la gestion des pipelines, ainsi que la représentation du gouvernement du Cameroun dans les différents projets de développement. Sa mission englobe tous les aspects de l'industrie du pétrole sur des bases légales relatives à la supervision. Le CPSP est doté d'une administration générale, d'un secrétariat général et d'un comité de suivi. Dans une collaboration étroite, ces organes sont placés sous l'autorité de la SNH et permettent de faciliter et de coordonner conjointement le suivi de l'exploitation du pipeline Tchad-Cameroun. Bien que le pipeline soit sous le contrôle des entités publiques nationales, certaines institutions internationales y participent.

Au demeurant, il convient de rappeler de manière succincte que la gestion coopérative du Pipeline Tchad-Cameroun est rendue possible grâce au cadre juridique et institutionnel mis en place. Au cours des opérations pétrolières dans le cadre de ce projet infrastructurel, le Tchad et le Cameroun s'y sont appuyés pour définir les termes du contrat. Pour une gestion transparente et équitable de cette manne, les parties prenantes ont créé des organismes pour la régulation et la supervision suivant la structure de gouvernance. Ceci a eu pour conséquence beaucoup de retombées positives qui suscitent des problèmes entre les acteurs à résoudre.

---

<sup>107</sup>[https://www.un.org/deps/los/nippon/unff\\_programme\\_home/fellow-pages/follows-papers/bitse-ekomo\\_0708\\_Cameroun](https://www.un.org/deps/los/nippon/unff_programme_home/fellow-pages/follows-papers/bitse-ekomo_0708_Cameroun), consulté le 03 juin 2024 à 16h38.

## **CHAPITRE IV : RETOMBÉES, PROBLÈMES, DÉFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN**

Le projet du pipeline Tchad-Cameroun est confronté à une série de défis multidimensionnels, allant des aspects économiques et sociaux aux enjeux politiques et diplomatiques. Il est essentiel de faire un bref recensement de ses retombées pour évaluer de manière holistique l'efficacité du projet. Il est aussi important de relever les problèmes rencontrés et les perspectives d'avenir du pipeline Tchad-Cameroun pour garantir sa durabilité et son impact positif à long terme.

### **I. RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.**

Le projet du pipeline Tchad-Cameroun a des retombées significatives sur les deux pays, tant sur le plan économique que social. La *Chad Oil Transportation Company S.A.* (TOTCO) gère les activités du pipeline du côté tchadien, tandis que la *Cameroon Oil Company* (COTCO) s'occupe de la partie camerounaise<sup>1</sup>. Ce projet a été conçu pour réduire la pauvreté dans les deux pays, en particulier au Tchad. Cependant, il a également été l'objet de controverses, notamment en ce qui concerne ses retombées socio-économiques. Des questions ont été soulevées quant à la manière dont les bénéfices du projet sont répartis et à son impact sur les populations locales. De plus, des préoccupations environnementales ont été exprimées, soulignant la nécessité d'une évaluation approfondie de l'impact sur l'environnement. Ainsi, nos analyses sur le projet du pipeline Tchad-Cameroun vont se baser sur les retombées sociales, culturelles, économiques dans les deux pays et sur les retombées techniques en général.

---

<sup>1</sup> M. M. Mahamat, « Tchad-Cameroun : la diplomatie au service du développement économique à l'ère pétrolière », *Revue des Art, linguistique, littérature et civilisations*, Ziglobitha, N°08, Décembre 2023, pp. 353-366.

## 1. Analyse des retombées socio-culturelles

### a. Les retombées sociales

Le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées sociales significatives, tant positives que négatives, sur les populations des deux pays. Les retombées sociales comprennent des aspects tels que l'emploi, les avantages sociaux, les impacts sur les communautés locales, et les mesures de préservation des ressources naturelles.

Tout d'abord, le projet a généré des emplois et des avantages sociaux pour les populations du Tchad et du Cameroun. Par exemple, des avantages sociaux tels que des installations médicales gratuites ont été appréciés au Tchad et au Cameroun. L'analyse des retombées sociales du pipeline Tchad-Cameroun a mis en évidence de l'impact sur les communautés locales, notamment en ce qui concerne la préservation des ressources naturelles et les retombées du tourisme<sup>2</sup>. En effet, des stratégies de préservation des ressources naturelles ont été étudiées dans le cadre de l'analyse des retombées du pipeline Tchad-Cameroun, mettant en lumière des enjeux liés à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles.

Le projet a également fait l'objet d'évaluations de l'impact environnemental et social, avec des plans spécifiques élaborés pour les peuples autochtones et vulnérables dans le cadre du projet pipeline Tchad-Cameroun. C'est le cas des pygmées considérés comme les grands oubliés<sup>3</sup>. Il est important de noter que malgré ces retombées positives, le projet a également engendré des risques environnementaux et sociaux négatifs, nécessitant une atténuation suffisante de ces effets par les indemnisations et une surveillance externe du pipeline entre le Tchad et le Cameroun<sup>4</sup>.

### b. Retombées culturelles

Le projet de pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées culturelles significatives<sup>5</sup>. Une étude a révélé que le projet n'a pris en compte que les cultures locales de manière limitée, ce qui soulève des questions sur l'impact du pipeline sur les pratiques culturelles et les traditions des

---

<sup>2</sup> Analyse d'une stratégie de préservation des ressources naturelles ... • <https://openknowledge.fao.org/items/521a6a21-7305-4f90-9890-e9f7f4f12d2c>

<sup>3</sup> E. Ngangue, « Pipeline Doba-Kribi : les Pygmées, grands oubliés », *Le Courrier ACP-UE*, janvier-février 2002, p. 43.

<sup>4</sup> Dialogue avec les Parties Prenantes : • <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 18 Mai 2024 à 12h35.

<sup>5</sup> Bien que les retombées culturelles du projet de pipeline Tchad-Cameroun ne soient pas explicitement détaillées dans les sources consultées, il est clair que des questions importantes se posent concernant l'impact du projet sur les cultures locales, les traditions et le patrimoine culturel de la région.

communautés locales<sup>6</sup>. Aussi, il y a le sentiment de Non-Perception des Retombées du Tourisme. Une analyse des retombées du pipeline Tchad-Cameroun a mis en évidence le sentiment que les populations ne perçoivent pas les retombées touristiques, ce qui peut avoir des implications culturelles en termes de préservation du patrimoine et des traditions<sup>7</sup>. Nous notons, la préservation des sites culturels. Ainsi, Le site retenu pour le projet se trouve en zone périphérique du Parc National de Campo-Ma'an, une zone de forêt dense, soulevant des questions sur la préservation des sites culturels et historiques dans la région<sup>8</sup>.

Au plan scientifique, la Conférence Internationale sur l'archéologie préventive le long du pipeline Tchad-Cameroun s'est tenue à Yaoundé du 24-26 mai 2011 sous l'organisation de COTCO. Cette dernière a remis au Cameroun les es Actes de cette Conférence Internationale le 11 avril 2017<sup>9</sup>.

Il faut noter que l'analyse des retombées culturelles positives du pipeline Tchad-Cameroun met en évidence la possibilité d'optimiser les retombées positives du secteur pétrolier en vue de créer des liens nécessaires avec les communautés locales. Cela suggère que le projet pourrait potentiellement favoriser des échanges culturels et des interactions bénéfiques entre les différentes populations concernées. Cependant, il est important de noter que ces retombées culturelles positives nécessitent une gestion adéquate pour maximiser leurs avantages et atténuer tout impact négatif potentiel sur les cultures locales.

En outre, L'analyse des retombées culturelles négatives du pipeline Tchad-Cameroun met en évidence des conséquences potentiellement préjudiciables sur les cultures locales<sup>10</sup>. Ces impacts incluent des perturbations des modes de vie traditionnels, des altérations de l'environnement naturel et des écosystèmes, ainsi que des tensions socio-culturelles au sein des communautés affectées<sup>11</sup>. De plus, des retombées économiques négatives pourraient également influencer négativement les pratiques culturelles et les traditions locales.

---

<sup>6</sup> Impacts socioéconomiques du projet de pipeline Tchad-Cameroun ... • <https://www.memoireonline.com/12/09/2991/Impacts-socioeconomiques-du-projet-de-pipeline-Tchad-Cameroun-le-long-du-corridor-dans-la-province-d.html>. Consulté le 19 mai 2024 à 15h03.

<sup>7</sup> Titre Analyse d'une stratégie de préservation des ressources...<https://openknowledge.info.org/bitstreams/5f631558-8d9c-429d-8fd6-7b6ffbc8e3/download>. Consulté le 19 Mai 2024 à 16h55.

<sup>8</sup> Avis sur l'Examen de la Qualit de l'EIES du projet Memve'ele...[https://www.eia.nl/docs/os/i00/i0083/083\\_ar\\_app\\_fr.pdf](https://www.eia.nl/docs/os/i00/i0083/083_ar_app_fr.pdf). Consulté le 19 Mai 2024 à 18h36.

<sup>9</sup> H. Adoum-Bakhit Haggar, *Le pipeline Tchad-Cameroun : histoire d'une grande infrastructure africaine*, L'Harmattan, Paris, 2021, pp. 38-39.

<sup>10</sup> E. Ngangue, *Pipeline Doba-Kribi...*2002, pp. 43-44.

<sup>11</sup> *Ibid.*

## 2. Les retombées économiques du pipeline transfrontalier

### a. Retombées économiques sur le Tchad

Le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées économiques significatives sur le Tchad. Ces retombées comprennent des aspects tels que l'emploi, les recettes fiscales, et les investissements dans l'infrastructure et le développement économique<sup>12</sup>. C'est ainsi qu'a déclaré le Ministre tchadien de l'infrastructure, Adoum Younousmi :

Les revenus pétroliers permettent à ce pays d'émerger. Nous pouvons maintenant emprunter plus d'argent pour financer les projets d'infrastructure et nous asphaltons enfin les routes. Notre but est d'asphalter 6000kilomètres de routes d'ici 2015, et après seulement cinq ans, nous en avons déjà asphalté 2185. Nous devrions terminer 3000km d'ici 2012. Les revenus pétroliers sont également mis à contribution dans le reste du pays pas seulement dans la zone des champs pétroliers. Par exemple, il ne reste plus que 100 km à construire sur les 800 km de route qui relie N'Djamena à Abéché dans le Nord. Nous prévoyons aussi construire des routes en direction du Niger et du Soudan afin que le Tchad ait plus de connexion avec ses voisins<sup>13</sup>.

Le projet a généré des emplois pour les populations tchadiennes, contribuant ainsi à l'amélioration du marché du travail et à la réduction du chômage dans certaines régions. Le pipeline a également apporté des recettes fiscales importantes pour le gouvernement tchadien, ce qui a contribué à financer des programmes de développement et à renforcer les capacités financières de l'État. Il a également permis des investissements dans l'infrastructure, favorisant ainsi le développement économique du Tchad. Cela a eu un impact positif sur divers secteurs tels que les transports, les communications, l'énergie et la défense<sup>14</sup>.

L'économie tchadienne est particulièrement tributaire de l'activité pétrolière. Au lendemain de la mise en place du projet Doba-Kribi et d'accès à la côte camerounaise, l'exportation du brut tchadien a permis d'entrer dans l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en 2003. L'économie tchadienne qui reposait principalement sur l'agriculture a vu son produit intérieur brut (PIB) grimper de 220 dollars par habitant au moment de la mise en place du projet à plus de 1024 dollars par habitant en 2014. La même année, la croissance de l'économie est de 6,1% alors qu'au début (période 2003-2005), le PIB pétrolier représentait en moyenne 36% du PIB national. En

<sup>12</sup> « Rapport semi-annuel 2011 du projet d'exportation tchadien : projet de développement Tchad/Cameroun », *Mise à jour*, N°28, pp. 76-79.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>14</sup> Rapport final Cameroun. [https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun\\_RAGA\\_FR\\_Released.pdf](https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun_RAGA_FR_Released.pdf). Consulté le 02 Mai 2024 à 18h34. Il est édifiant que c'est depuis la production du pétrole que la Tchad est devenue une puissance sous-régionale, obtenant avec la Guinée Equatoriale la révision du consensus de Fort Lamy (mode de distribution des postes administratifs au sein de la CEMAC) aux dépens du Cameroun, engageant ses troupes contre Boko Haram au Cameroun et au Nigeria, contre les djihadistes au Mali.

termes de ressources budgétaires, depuis le début du projet d'exportation tchadien, les revenus du pétrole représentent en moyenne annuelle près de 80% de recettes du budget de l'Etat<sup>15</sup>.

**Tableau 1 : L'ensemble des projets réalisés par ESSO au profil des populations riveraines**

Nom de village	Komé	Bolobo 2	Komé Base	Mouaroun	Béla 1	Bégada	Mainani	Totaux
Construction des centres de santé	1	0	0	0	0	0	0	1
Construction des forages	1	1	1	1	1	1	1	7
Construction des routes	0	0	0	0	0	0	1	6
Construction des écoles	2	2	2	2	2	2	2	2
Autres à préciser	Construction des bâtiments, emploi, moulin et églises							4

**Source :** Gédéon MODOROM, « Impact socio-économique et environnemental de l'exploitation pétrolière dans le canton Komé Ndolébé au sud du Tchad », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2023, p. 88.

Ce tableau ressort l'ensemble des projets réalisés par ESSO au profil des populations riveraines des sites d'exploitation au Tchad (construction des centres de santé, des forages, des routes, des écoles...). Il est à constater dans ce tableau que des villages comme Bolobo 2, Komé base, Mouaroun, Béla 1, Bégada et Mainani n'ont pas bénéficié de la construction des centres de santé. Notons aussi que Komé, Bolobo 2, Komé base, Mouaroun, Béla 1, Bégada n'ont pas bénéficié de la construction des routes.

<sup>15</sup> H. Amadou, *Le transit à travers le territoire du Cameroun des hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger*, mémoire de master, Université de Yaoundé 2, p. 104. Mais en 2015, la chute des cours de pétrole sur les marchés internationaux ont eu un impact considérable sur l'économie tchadienne qui a connu une récession. Cette année-là, le taux de croissance du pays s'est situé à 4,1% et en 2016, il est descendu à 2,6%. Cette contreperformance montre le rôle primordial que jouent les revenus pétroliers sur l'économie du Pays.

**Tableau 2:** Montant et nombre de ménages ayant perçu des indemnités

Nombres de Ménages	Sommes en (FCFA)
34	1FCFA-1.000.000FCFA
9	1.000.001FCFA-2.000.000FCFA
6	2.000.001FCFA-3.000.000FCFA
7	3.000.001FCFA-4.000.000FCFA
56	TOTAUX

**Source :** : Gédéon MODOROM, « Impact socio-économique et environnemental de l'exploitation pétrolière dans le canton Komé Ndolébé au sud du Tchad », Mémoire de Master en Sociologie, Université de Yaoundé I, 2023, p. 90.

Ce tableau 2 explique les indemnités des différents ménages touchés par le projet du pipeline. Le montant de l'indemnité varie d'un ménage à l'autre et dépend des hectares des champs occupés par le projet.

En effet, le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées économiques significatives sur le Tchad, contribuant à la création d'emplois, à l'augmentation des recettes fiscales et à des investissements dans l'infrastructure et le développement économique du pays dans plusieurs secteurs, y compris l'éducation malgré les défis. Fors de ceci certains responsables des services du secteur éducation comme Mouangar<sup>16</sup> et Assane<sup>17</sup> n'ont pas manqué d'attirer l'attention du gouvernement à intensifier les infrastructures éducatives en ce moment opportun où le pétrole continue à générer des revenus.

En outre, l'analyse des retombées économiques du pipeline sur le Tchad met en évidence des effets macro-économiques négatifs d'un boom pétrolier, ainsi que le risque d'un syndrome hollandais<sup>18</sup>. Ces effets pourraient inclure une stagnation économique et sociale des populations

<sup>16</sup> Mouangar-Djimti Tande, 60 ans, Inspecteur Pédagogue, entretien du 18 novembre 2022 à Lai.

<sup>17</sup> Assane Seth, 55 ans, Chef de Secteur de l'Alphabétisation, entretien du 14 novembre 2023 à Lai.

<sup>18</sup> N. Nakoumdé, *Boom pétrolier et risques d'un syndrome Hollandais au Tchad : une approche par la modernisation en équilibre général calculable*, Thèse de Doctorat, Sciences de l'Homme et Société, Université d'Auvergne, 2007, pp. 7-9.

rurales, des impacts négatifs sur l'environnement des populations, et des conditions économiques actuelles ayant des effets négatifs sur les entreprises privées tributaires des contrats publics. De plus, l'impact économique au niveau mondial du changement climatique devient également négatif, ce qui pourrait influencer les retombées économiques du projet. Il est crucial de prendre en compte ces aspects pour atténuer les effets négatifs sur l'économie et les populations du Tchad.

### **b. Retombées économiques du pipeline transfrontalier sur le Cameroun**

Le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées économiques significatives sur le Cameroun. Ces retombées comprennent des aspects tels que la diversification économique, les investissements dans l'infrastructure énergétique et la création d'emplois. Depuis l'inauguration du pipeline Tchad-Cameroun en octobre 2003, Le droit de transit des hydrocarbures a contribué à accroître le budget de l'Etat du Cameroun.

Dans une interview accordée à *Cameroon Tribune* et rapportée par *EcoFinances*, Maurice Matanga, directeur de la Stratégie et du Développement à la SNH, a déclaré en juin 2024 qu'en 20 ans d'exploitation, le pipeline a généré plus de 500 milliards de FCFA versés par l'opérateur COTCO au Trésor public camerounais, en termes de droit de transit, impôts et taxes sur le transport, bénéfiques sur le capital de la COTCO. Selon les prévisions officielles de départ, ce montant est supérieur aux projections de recettes sur 30 ans d'exploitation alors estimées par les experts à 900 millions de dollars US (550 milliards de FCFA) au démarrage du projet. Entre 2020 et 2022, le Cameroun a bénéficié de 113, 6 milliards de FCFA de droit de transit, puis de 12 milliards entre janvier et avril 2023<sup>19</sup>.

A travers un texte de l'AEDEV Cameroun, préparé par Honoré Tapoko et le docteur T. Henri Djeuda, pour le seul pipeline Tchad-Cameroun en attendant l'effectivité du transit des hydrocarbures en provenance du Niger, la contribution annuelle du droit de transit au budget de l'Etat du Cameroun est de l'ordre de 3 à 4%. C'est un pourcentage énorme au regard des chiffres que cela représente. Le projet d'exportation tchadien par pipeline à travers le territoire du Cameroun qui s'étend sur une durée de 30 ans apportera aux caisses de l'Etat du Cameroun environ 900 millions de dollars US<sup>20</sup>.

---

<sup>19</sup> J. R. Djotié, « Pipeline Tchad-Cameroun : le Trésor public camerounais encaisse plus de 500 milliards de FCFA en 20 ans d'exploitation », in *Ecofinances*, 18 juin 2024, in <https://ecofinances.net/2024/06/18/pipeline-tchad-cameroun-le-tresor-public-camerounais-encaisse-plus-de-500-milliards-de-fcfa-en-20-ans-dexploitation/> Consulté le 10/7/2024 à 15H29.

<sup>20</sup> H. Amadou., *Le transit à travers le territoire du Cameroun...*, p. 104.

**Tableau 3:** Préviation des infrastructures et réalisations

<b>Infrastructures</b>	<b>Nombre prévu</b>	<b>Nombre réalisé</b>	<b>Ecart</b>	<b>Pourcentage de réalisation</b>
<b>Routes</b>	5	0	-5	0
<b>Lignes d'électricité</b>	6	0	-6	0
<b>Centres de santé</b>	2	0	-2	0
<b>Hangars de marché</b>	2	1	-1	50
<b>Salles de classe</b>	10	10	0	100
<b>Point d'eau potable</b>	20	20	0	100

**Source :** Bertrand Junior Bessala, « Impacts socioéconomiques du projet de pipeline Tchad-Cameroun le long du Corridor dans la province du centre (Cameroun) », Mémoire de Master en agro-socio-économique, Université de Dschang, 2002.

Le tableau 3 ci-haut ressort les différentes prévisions sollicitées par la communauté à COTCO dans plusieurs domaines comme les routes, lignes d'électricité, centres de santé, hangars de marché, salles de classe et point d'eau potable. COTCO estime que les routes et les lignes d'électricité bien qu'ayant été sollicitées par la communauté n'ont pas été réalisées. Il estime que ces infrastructures sont de la responsabilité de l'Etat et que la compensation destinée aux communautés est insuffisante pour les réaliser.

Ce décalage positif entre les prévisions et les recettes réelles s'explique par les avenants que le Cameroun a pu négocier et annexer au traité bilatéral de 1996 et à la Convention d'établissement de 1998. Fixé au départ à 0,41 dollars US (251 FCFA) par baril de pétrole, le droit de transit a été revalorisé à l'issue de difficiles négociations entre les trois acteurs qui permettent désormais une révision tous les cinq ans. Au regard du coût du baril en hausse à cette époque, Adolphe Moudiki, Directeur général de la SNH et représentant l'Etat du Cameroun à la COTCO, avait proposé et obtenu en 2013 la réouverture des négociations sur le droit de transit. Il fut convenu d'accord parties que le taux du droit de transit soit révisé selon une formule arrêtée cette année et tous les cinq ans désormais. Par conséquent, l'Avenant N° 2 signé en 2013 sur la Convention d'établissement de COTCO a fait passer les frais de transit de 0,41 dollars US/baril (251 FCFA) de 2003 à 1,3 dollars/baril (796 FCFA) en 2013. L'Avenant N° 3 signé en 2018 les a hissés à 1,

31206 dollars/baril d'après Maurice Matanga qui est membre du Comité de pilotage et de suivi des Pipelines (CPSP)<sup>21</sup>.

Lors de la présentation de son rapport d'activités au premier semestre 2015, le CPSP a annoncé la hausse du droit de transit de l'ordre de 44,6% suite à la ratification des avenants N° 2 et 3 avec la COTCO. Ainsi, le droit de transit qui était de 8,62 milliards de francs en 2013, est passé en 2014 à 22 milliards de francs CFA. Avec des hausses permanentes liées aux avenants de 2019 et de 2023, on s'attend à une plus grande contribution du droit de transit au budget de l'Etat camerounais, de quoi améliorer le niveau de vie de la population camerounaise<sup>22</sup>.

En fait, l'économie camerounaise a montré une certaine résilience et une capacité de diversification par rapport à d'autres pays de la région, ce qui témoigne des retombées économiques positives du pipeline Tchad-Cameroun. Le projet a contribué à renforcer l'infrastructure énergétique du Cameroun, ouvrant ainsi des opportunités pour le pays de devenir un exportateur d'électricité dans la sous-région, ce qui a des implications économiques significatives. Ainsi, le pipeline a également généré des emplois pour les populations camerounaises, contribuant ainsi à l'amélioration du marché du travail et à la réduction du chômage dans certaines régions<sup>23</sup>. Il s'agit en fait de plus de 5000 emplois pendant la construction et des centaines d'emplois offerts par la COTCO pendant l'opérationnalisation du projet<sup>24</sup>.

Par contre, l'analyse des retombées économiques du pipeline sur le Cameroun met en évidence plusieurs aspects préoccupants. Il est mentionné que le projet pourrait entraîner des effets macro-économiques négatifs, tels que des substitutions des importations à la production de biens de consommation, ce qui pourrait impacter négativement l'économie locale<sup>25</sup>. De plus, des préoccupations ont été soulevées quant à la répartition équitable des retombées économiques du projet, soulignant ainsi la nécessité d'une gestion adéquate pour atténuer ces effets négatifs sur l'économie du Cameroun.

---

<sup>21</sup> J. R. Djotié, « Pipeline Tchad-Cameroun... ». Nous n'avons pu avoir des informations sur la révision qui a eu lieu en fin 2023.

<sup>22</sup> H. Amadou., *Le transit à travers le territoire du Cameroun...*, p. 104.

<sup>23</sup> Retombées économiques, <https://cpssp.snh.cm/index.php/pipeline-tchad-cameroun/retombees/economiques>, consulté le 24 Mai 2024 à 18h46.

<sup>24</sup> J. R. Djotié, « Pipeline Tchad-Cameroun... ».

<sup>25</sup> Rapport de l'enquête menée auprès des communautés Bagyéli le long du tracé du pipeline partie sud Cameroun, Planet Survey-Environnement et Développement Durable et Centre pour l'environnement et le Développement, Février-Mars 2003.

Globalement, il faut retenir que, le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées économiques positives sur le Tchad et le Cameroun, notamment en termes de diversification économique, d'investissements dans l'infrastructure énergétique, d'indemnisation et de création d'emplois. Mais il faut aussi noter que certaines retombées sont négatives en ce sens que cela a créé une dépendance économique donc le risque d'un syndrome hollandais.

### **c. Les retombées techniques du pipeline transfrontalier**

L'analyse des retombées techniques nous renvoie à des aspects liés à l'infrastructure et à la technologie de pointe mais aussi à des aspects liés à la gestion des risques et au développement durable.

Sur le plan infrastructurel et technologique, les retombées du pipeline Tchad-Cameroun incluent l'utilisation de techniques de pointe pour l'analyse de l'infrastructure, la mise en place d'une infrastructure robuste pour assurer un environnement commercial sûr, et l'exploitation de technologies de pointe<sup>26</sup> pour garantir la sécurité et l'efficacité du pipeline. Ces technologies de Pointe permettent d'évaluer la robustesse et la fiabilité de l'ensemble du système<sup>27</sup>. Cela peut inclure des méthodes avancées d'analyse et de surveillance pour détecter et prévenir les incidents potentiels, ainsi que pour assurer la durabilité à long terme du projet.

Quant à la gestion des risques et au développement durable, les technologies de pointe permettent de prendre des mesures efficaces pour prévenir la pollution des cours d'eau et pour atténuer les impacts identifiés par l'évaluation environnementale et sociale (EES) du projet<sup>28</sup>. De plus, la surveillance externe du pipeline est considérée comme un prérequis en termes de bonne gestion des risques<sup>29</sup>.

En ce qui concerne le développement durable, la Banque mondiale est sollicitée pour garantir le projet des risques politiques et soutenir financièrement les États camerounais, ce qui souligne l'importance de la durabilité économique et politique du projet<sup>30</sup>. De plus, la gestion des

---

<sup>26</sup> La technologie de pointe désigne toute la technologie ayant été développée récemment et qui soit avancée, c'est-à-dire, qui a de l'avance ou qui est à la pointe de l'innovation.

<sup>27</sup> Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ? [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/collaborationspeciale\\_-\\_F\\_EKO\\_pipeline\\_Chad-cameroun.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/collaborationspeciale_-_F_EKO_pipeline_Chad-cameroun.pdf). Consulté le 01 juin 2024 à 23H52.

<sup>28</sup> Reformulation de l'évaluation environnementale et sociale du projet...<https://documents1.worlbank.org/curated/ru/804541468012063456/E25100CAM0Lom0Pangar.docx>. Consulté le 30 mai 2024 à 13H54.

<sup>29</sup> Dialogue avec les Parties Prenantes, <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 30 Mai 2024 à 14h00.

<sup>30</sup> Dialogue avec les Parties Prenantes, <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 30 Mai 2024 à 14h12.

fonds de ressources naturelles provenant des revenus du pipeline est un élément crucial pour assurer le développement durable, et des experts conseillent les représentants gouvernementaux sur la manière d'assurer cette gestion de manière efficace.

Le pipeline Tchad-Cameroun a eu des retombées significatives en termes de gestion des risques. La Banque mondiale a été sollicitée pour garantir le projet contre les risques politiques et soutenir financièrement les États camerounais et tchadien, ce qui démontre l'importance accordée à la gestion des risques liés à ce projet<sup>31</sup>. De plus, des préoccupations concernant les risques liés à la dégradation des écosystèmes ont été soulevées, soulignant ainsi l'importance de la gestion environnementale et des risques associés au projet<sup>32</sup>. En outre, des analyses spécifiques sur les risques du transport des hydrocarbures par pipeline ont été mentionnées, mettant en évidence l'attention portée à la gestion des risques opérationnels liés au fonctionnement du pipeline<sup>33</sup>.

Notre analyse sur les retombées du pipeline Tchad-Cameroun qui était basée sur le plan social, culturel, économique, et technique nous a présenté des retombées qui sont à la fois positives et négatives. Les retombées positives sur le plan économique ont suscité des problèmes, surtout la volonté du Cameroun de réviser régulièrement la Convention d'établissement signée le 20 mars 1998 avec COTCO. Mais à titre d'illustration des problèmes, nous allons analyser la crise diplomatique Tchad-Cameroun liée à l'achat d'actions supplémentaires par le Cameroun dans le capital de COTCO en 2023.

## **II. PROBLEMES ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN AU SUJET DES ACTIONS A LA COTCO : CRISE DIPLOMATIQUE DE 2023**

Si des crises précédentes entre le Cameroun et le Tchad n'avaient pas fait bonne presse, la crise diplomatique de 2023 autour du pipeline a été un sujet préoccupant nécessitant une gestion prudente et constructive de la part des deux pays voisins<sup>34</sup>. Les pipelines sont des infrastructures essentielles pour le transport des hydrocarbures, et tout litige concernant ces installations peut avoir des conséquences sociopolitiques et économiques importantes. En effet, les relations diplomatiques tchado-camerounaises ont été exacerbées à cause de la société *Savannah Esso*, une

---

<sup>31</sup> Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ? [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration\\_speciale\\_-\\_F.\\_Eko\\_Pipeline\\_Chad-Cam.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_F._Eko_Pipeline_Chad-Cam.pdf). Consulté le 24 Mai 2024 à 19h21.

<sup>32</sup> Koualnable Bassi Jean, 52 ans, Chef Secteur de Faune, 11 novembre 2023 à Lai

<sup>33</sup>E. Bitse, C. Bertrand, [https://www.un.org/depts/los/nippon/unff\\_programme\\_home/fellows\\_pages/fellows\\_papers/bitse-ekomo\\_0708\\_cameroon.pdf](https://www.un.org/depts/los/nippon/unff_programme_home/fellows_pages/fellows_papers/bitse-ekomo_0708_cameroon.pdf). Consulté le 18 mai 2024 à 21h03.

<sup>34</sup> Tensions diplomatiques entre le Tchad et le Cameroun\_DW-22/04/2023. En ligne <https://>

entreprise nationale de pétrole du Cameroun (SNPC). La SNPC a aggravé les tensions entre ces deux Nations.

### **1. Aux sources de la crise diplomatique**

Aux sources du différend, Exxon Mobil qui était opérateur et actionnaire dans COTCO et TOTCO, est parti de COTCO et du Tchad en décembre 2022, vendant ses actions à Savannah Energy qui est un junior britannique. Cette transaction se serait faite en désaccord avec le Tchad qui a exercé ses droits de préemption et de souveraineté au Tchad, en nationalisant par une loi tous les actifs de Exxon Mobil au Tchad. L'existence de TOTCO et COTCO est ici considérée juste comme un prolongement conséquent des opérations d'exploitation pétrolière du Tchad, puisque le pipeline existe parce qu'il y a production du pétrole au Tchad. Ce dernier attendait selon lui à ce que le Cameroun qui est aussi actionnaire minoritaire (5% uniquement à COTCO au Cameroun) se mette de son côté pour expulser Savannah au Cameroun, comme il l'a fait chez lui. Ce qui ne fut pas le cas. L'associé ayant quitté le navire, le Cameroun va saisir la perche. Entretemps, le 7 janvier 2023, la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris a donné raison au junior britannique Savannah Energy, dans l'affaire qui l'oppose à l'Etat tchadien dans le cadre du rachat des actifs de l'américaine Exxon Mobil, dans le champ pétrolier de Doba au Sud du Tchad et le pipeline Tchad-Cameroun<sup>35</sup>.

Dans le même temps, un autre actionnaire malaysien, Petronas (30%), qui souhaite quitter le projet au Tchad et au Cameroun, a vendu ses actions au Tchad. Tous les pays de la CEMAC ont approuvé la vente sauf le Cameroun. L'on souligne que l'achat des actions de Petronas place le Tchad comme actionnaire majoritaire de COTCO à 55%. Et s'il avait pu obtenir les 40% de Exxon Mobil par extension de sa loi de nationalisation, il sera à 95% chez COTCO et 100% au Tchad. Pour de nombreux observateurs, voilà l'enjeu du problème qui divise aujourd'hui deux pays frères. Pendant ce temps, le Haut-commissaire du Royaume-Uni au Cameroun a signé un protocole d'accord entre Savannah Energy et l'Etat du Cameroun, pour un projet hydroélectrique de 75 Mw dans la région de l'Adamaoua pour augmenter de manière significative l'approvisionnement du Cameroun en électricité<sup>36</sup>.

---

<sup>35</sup> S. EKounou, « L'imbroglie Savannah Energy », *L'indépendant* N°737 du lundi 24 avril 2023. P. 4.

<sup>36</sup> S. EKounou, « L'imbroglie Savannah Energy », *L'indépendant* N°737 du lundi 24 avril 2023. P. 4.

## 2. Les raisons des tensions et les intérêts divergents entre les deux pays

Alors que le Tchad compte sur le Cameroun pour ses importations et exportations, le Ministre d'État, secrétaire général de la présidence de la République du Tchad, Dr Gali Ngothe Gatta, publie le 21 avril 2023 un communiqué émanant de la Présidence de la République :

La République du Tchad informe l'opinion nationale et internationale de la persistance des différends qui se créent entre le Tchad et le Cameroun, notamment autour de la question de la prétendue acquisition des actifs de l'ex-Esso par la nébuleuse Savannah Energy. Par tous les canaux de communication existant entre le Tchad et Cameroun, la question a été soumise à l'attention du Cameroun, tout en l'informant des agissements inamicaux et contraire à l'intérêt du Tchad posés par ses représentants dans les conseils d'administrations de COTCO et TOTCO. Plusieurs lettres de suite ont été adressées aux autorités camerounaises : lettres qui sont restées sans réponse. Il est apparu que derrière cette société gravitaient de nombreuses personnalités Camerounaises et d'autres pays africains qui n'ont cessé d'interférer auprès des officiels tchadiens. En ce jour 20 avril 2023, par voie de presse, le Tchad a appris la signature d'un accord prévoyant la cession par une filiale de Savannah Energy Plc de 10% du capital social de Cameroon Oil Transportation Company S.A (COTCO), en contradiction avec les conventions et statuts de COTCO, à la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) du Cameroun. Le Tchad se trouve une fois de plus, dans l'obligation de défendre ses intérêts et sa respectabilité et dénonce les agissements répétés du Cameroun et de ses représentants qui mettent à mal ses dossiers et en CEMAC, les relations entre les deux pays. Par conséquent, le Tchad décide du rappel pour consultation de son ambassadeur auprès de la République du Cameroun<sup>37</sup>.

Derrière le rappel de son ambassadeur basé à Yaoundé, le communiqué de la présidence tchadienne accuse les autorités camerounaises d'avoir laissé plusieurs de ses lettres sans réponse. Selon le même communiqué, la crise a éclaté autour de l'affaire du rachat des actions de la société américaine Exxon Mobil par la société britannique Savannah Energy. Une acquisition à laquelle le Tchad s'oppose. Le Tchad, dans le processus de nationalisation de la gestion de son pétrole, validé par le parlement de transition et promulgué par le président Mahamat Idriss Deby, fin mars 2023, a décidé d'acquiescer de commun accord les 30% des parts de la compagnie malaisienne Petronas, qui avec Exxon et l'État tchadien, cogérait le secteur du transport par pipeline du pays. Les autorités tchadiennes disent avoir demandé via la CEMAC, les avis des Ministres du Commerce de tous les pays de la sous-région, conformément aux lois communautaires. Plus d'un mois auprès, seul le Cameroun n'a pas répondu à l'avis de non-objection adressée par la CEMAC. Une réponse qui devrait, au terme permettre à Ndjamena de poursuivre l'acquisition des parts de Petronas.

---

<sup>37</sup> Communiqué diffusé par le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la présidence de la République du Tchad, Dr Gali Ngothe à la Télévision Nationale Tchadienne le 21 avril 2023.

### 3. Approches pour le rétablissement de la coopération entre les deux États

Toujours par la volonté de maintenir la relation bilatérale avec le Tchad, cinq jours après le rappel de l'ambassadeur du Tchad au Cameroun par Ndjamena, le ministre d'État secrétaire général de la présidence de la République du Cameroun, Ferdinand Ngoh Ngoh, Envoyé spécial du chef de l'État camerounais, a été reçu en audience à Ndjamena le 26 avril 2023 par le président de transition du Tchad, le général Mahamat Idriss Deby. Selon un communiqué de la présidence de la République du Tchad publié à l'issue de cet entretien, "l'émissaire Camerounais et le chef de l'État tchadien ont discuté principalement du différend né de l'affaire Savannah Energy ayant entraîné le rappel de l'ambassadeur du Tchad au Cameroun pour consultation le 21 Avril 2023. Au sortir de cette entrevue de deux heures, l'émissaire du président Paul Biya, a souligné qu'il était "porteur d'un message d'amitié, de fraternité". « *Je peux vous assurer que les relations entre le Tchad et le Cameroun qui a été excellentes, le demeurent*<sup>38</sup> », a-t-il déclaré.

Sur ce, l'ambassadeur du Tchad au Cameroun, Djidda Moussa Outhman, a regagné son poste à Yaoundé le 7 juin 2023, après son rappel "en consultation le 20 avril 2023, en raison d'une brouille autour de la question du pétrole tchadien transitant par le Cameroun. Telle est la quintessence d'un communiqué signé ce 7 juin 2023 par le porte-parole du Ministère tchadien des Affaires étrangères, des Tchadiens de l'étranger et de la coopération internationale, Ibrahim Adam Mahamat. Le retour du diplomate tchadien dans la capitale camerounaise marque officiellement la fin de la crise diplomatique née entre les deux pays le 20 avril 2023<sup>39</sup>.

Un conseil d'administration de COTCO s'est tenu au siège le 4 juillet 2023 à Douala. Au terme de cette réunion, d'importantes résolutions instruites par Paul Biya et Idriss Deby Itno ont été prises, notamment la nomination du Camerounais Harouna Bako au poste de directeur général pour un mandat de 3 ans renouvelable une fois ; l'augmentation de 20% de la participation du Cameroun dans le capital de COTCO avec l'accord du Tchad, soit le double de ce que proposait Savannah Energy Plc à la SNH. Par ailleurs, on note la réintégration des personnels licenciés abusivement par l'ancienne équipe managériale de COTCO, dirigée par les responsables de Savannah Energy Plc ainsi que le renforcement de la coopération économique et la consolidation

<sup>38</sup> J. Matoek., « Cameroun-Tchad : incompréhensions dissipées », *Cameroun Tribune* du 27 Avril 2023. P2.

<sup>39</sup> B.R. Mbodiam., « Affaires Savannah : l'ambassadeur tchadien de retour à Yaoundé », *La Nouvelle Expression*, N° 5972 du jeudi 08 juin 2023, p. 2.

des relations diplomatiques entre le Cameroun et le Tchad. Autant de résolutions positives prises au terme du conseil d'administration tenu le 4 juillet 2023 à Douala, la capitale économique.

Le Cameroun a ainsi tiré profit en apportant son soutien aux autorités tchadiennes, dans le processus de reprise en main de la gestion du pétrole exploité au Tchad. Les deux pays sont plus que jamais revenus à de meilleurs sentiments et la crise diplomatique qui se dessinait jusqu'ici s'est clairement désamorcée. Sur la table du dialogue, Yaoundé et Ndjamena ont accepté de faire un ensemble de concessions qui devraient profiter aux deux parties<sup>40</sup>.

### **III. DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN**

Le pipeline Tchad-Cameroun fait face à des nombreux défis, notamment sur les plans sécuritaire, technique, socioéconomique, politique et diplomatique. La région est confrontée à des défis complexes qui nécessitent une approche collaborative et intégrée pour être surmontés. Cependant, nous nous intéresserons aux défis politiques et diplomatiques de la gestion du pipeline.

#### **1. Défis de gestion du pipeline sur le plan politique**

Le pipeline Tchad-Cameroun est confronté à plusieurs défis politiques qui peuvent avoir un impact sur la gestion et l'exploitation du pipeline. Il s'agit des tensions politiques internes, de l'insécurité transfrontalière générée par Boko Haram, les coupeurs de route et les rébellions centrafricaines, des divergences dans la répartition des revenus et dans la fixation des frais de transit à payer au Cameroun<sup>41</sup>.

Des différends ou des tensions politiques entre les deux pays pourraient affecter la gestion du pipeline et compromettre sa durabilité<sup>42</sup>. Des événements, tels que le rappel de l'ambassadeur du Tchad au Cameroun pour consultation, soulignent l'importance des relations politiques entre les deux pays et leur impact potentiel sur des projets tels que le pipeline Tchad-Cameroun<sup>43</sup>. De plus, les enjeux géopolitiques dans la région, y compris les relations avec d'autres acteurs étatiques sous-régionaux, peuvent également influencer la dynamique politique entourant le pipeline et ses opérations. Ainsi, les défis politiques du pipeline Tchad-Cameroun mettent en lumière

<sup>40</sup> A.L. Mbye., « COTCO, la grande mue », *Repères*, N°1185 du lundi 17 juillet 2023, p. 7.

<sup>41</sup> L. Yaya., 30 ans, Gestionnaire, entretien du 12 octobre 2023 à Moundou.

<sup>42</sup> F. E. Ekobena, Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun, p. 42, [https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration\\_speciale\\_-\\_F.\\_Eko\\_Pipeline\\_Chad-Cam.pdf](https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_F._Eko_Pipeline_Chad-Cam.pdf). Consulté le 30 mai 2024 à 15h23.

<sup>43</sup> *Ibid.*

l'importance des relations diplomatiques entre le Tchad et le Cameroun, ainsi que les enjeux géopolitiques plus larges dans la sous-région d'Afrique centrale<sup>44</sup>. Ces défis exigent une approche stratégique et coopérative pour assurer la coordination efficace des activités liées au pipeline et pour promouvoir des relations diplomatiques stables entre les parties concernées. Cette collaboration pourrait renforcer d'autres domaines à l'ère des nouvelles technologies<sup>45</sup>.

## **2. Défis de la gestion du pipeline sur le plan diplomatique**

Les défis diplomatiques du pipeline Tchad-Cameroun sont étroitement liés aux défis politiques mentionnés précédemment, mais se concentrent davantage sur les relations entre les gouvernements des deux pays et sur la diplomatie internationale. Voici quelques-uns des principaux défis diplomatiques auxquels le pipeline est confronté.

Le projet de pipeline Tchad-Cameroun fait face à plusieurs défis diplomatiques, en raison de ses implications transfrontalières et des intérêts divergents des différents acteurs impliqués. Le pipeline Tchad-Cameroun est confronté à des défis diplomatiques majeurs, notamment en raison de contrats pétroliers ayant créé une crise diplomatique entre le Tchad et le Cameroun<sup>46</sup>. Ces tensions ont mis en lumière l'importance des enjeux diplomatiques liés à ce projet crucial pour les deux pays. De plus, les enjeux géopolitiques dans la région ont également eu un impact sur la dynamique diplomatique entourant le pipeline Tchad-Cameroun.

Aussi, le pipeline n'est pas éloigné des menaces sécuritaires venant de RCA et du Nigeria. Ceci implique des interactions avec ces deux Etats de la région<sup>47</sup>. Les questions de souveraineté, de sécurité et de coopération régionale peuvent donc influencer la mise en œuvre du projet et nécessiter une diplomatie multilatérale impliquant le Nigeria et la RCA pour résoudre les éventuels différends.

Il faut noter aussi que, le projet de pipeline Tchad-Cameroun implique également des intérêts d'acteurs internationaux, tels que les compagnies pétrolières, les bailleurs de fonds internationaux et les investisseurs étrangers. Les négociations et la diplomatie doivent donc

---

<sup>44</sup> F. E. Ekobena, Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun, p. 42, [https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration\\_speciale\\_-\\_F.\\_Eko\\_Pipeline\\_Chad-Cam.pdf](https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_F._Eko_Pipeline_Chad-Cam.pdf). Consulté le 30 mai 2024 à 15h23.

<sup>45</sup> T. Abbeye., 40 ans, Informaticien, 14 novembre 2023 à Doba.

<sup>46</sup> Tchad-Cameroun : Comment des contrats pétroliers ont une..., <https://www.bbc.com/afrique/articles/cw453xgnxzno>. Consulté le 02 juin 2024 à 16h37.

<sup>47</sup> Ces interactions peuvent concerner la surveillance des tiers pour protéger le pipeline, les relations avec les parties prenantes, la coordination avec d'autres pays, ainsi que des contacts établis avec des personnes ressources dans d'autres pays pour discuter de divers aspects du projet.

prendre en compte les intérêts et les préoccupations de ces acteurs pour assurer la viabilité et la réussite du projet. En effet, la construction et l'exploitation du pipeline peuvent soulever des préoccupations environnementales et sociales, notamment en ce qui concerne les populations locales, les terres affectées par le projet et les écosystèmes traversés<sup>48</sup>. La diplomatie est nécessaire pour gérer ces questions sensibles et parvenir à un équilibre entre les intérêts économiques et les préoccupations environnementales et sociales.

Il faut noter que, la gestion des défis diplomatiques du pipeline Tchad-Cameroun nécessite une diplomatie proactive, basée sur la coopération, la transparence et le respect des intérêts mutuels. En favorisant le dialogue entre les gouvernements, les partenaires internationaux et les parties prenantes locales, il est possible de surmonter ces défis diplomatiques et de promouvoir une exploitation efficace et équitable du pipeline dans un contexte international complexe. Les défis diplomatiques du pipeline Tchad-Cameroun sont au cœur de diverses tensions et enjeux. Ils incluent des questions liées à la coopération transfrontalière, aux accords diplomatiques entre le Tchad et le Cameroun, ainsi qu'aux intérêts des acteurs étatiques et sous-régionaux. De plus, des événements tels que l'expulsion de diplomates et les implications de projets pétroliers sur les relations internationales soulignent l'importance des enjeux diplomatiques associés au pipeline Tchad-Cameroun<sup>49</sup>.

Pour surmonter les divers défis liés à la gestion du pipeline, nous proposons quelques stratégies.

### **3. Perspectives innovantes du pipeline Tchad-Cameroun**

Pour l'amélioration de la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun, plusieurs perspectives d'avenir peuvent être envisagées : amélioration des conditions sociales et économiques dans les deux pays et gestion transparente des revenus générés par le pipeline<sup>50</sup>, révision des cadres juridiques et institutionnels, promotion de la coopération sous-régionale, régionale et internationale.

#### **a. Stratégies d'amélioration des conditions sociales et économiques**

Au plan social, le Tchad est considéré comme l'un des pays les plus pauvres d'Afrique et même du monde. Près de 80% des 8 millions de Tchadiens, vivent avec moins de 1 dollar US par

<sup>48</sup> M. M. Mahamat., *Tchad-Cameroun...*, p. 353-366.

<sup>49</sup> *Ibid.*, pp. 361-364.

<sup>50</sup> Rapport Final Cameroun, [https://www.Seforall.org/Sites/default/files/Cameroun\\_RAGA\\_RF\\_Released.pdf](https://www.Seforall.org/Sites/default/files/Cameroun_RAGA_RF_Released.pdf).

jour soit environ 600 F CFA<sup>51</sup>. Les stratégies d'amélioration des conditions sociales du projet pipeline Tchad-Cameroun visent à atténuer les impacts négatifs sur les communautés locales et à promouvoir le développement social et économique durable dans les zones affectées par le projet. Nous notons quelques stratégies clés qui peuvent être mises en œuvre pour améliorer les conditions sociales du projet.

D'abord il faut la consultation et participation des parties prenantes parce qu'il est essentiel d'impliquer activement les communautés locales, les organisations de la société civile, les autorités locales et les autres parties prenantes dans la planification, la mise en œuvre et le suivi du projet. La consultation et la participation des parties prenantes permettent de prendre en compte leurs besoins, leurs préoccupations et leurs aspirations, et de garantir qu'elles bénéficient des retombées positives du projet<sup>52</sup>.

Par ailleurs, il faut retenir développement des capacités locales. Il est important de renforcer aussi les capacités des communautés locales en matière de gestion des ressources, de développement économique, de création d'emplois et d'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé et l'eau potable. Des programmes de formation, de sensibilisation et d'accompagnement peuvent être mis en place pour renforcer les compétences et les connaissances des populations locales. Des initiatives de sensibilisation, de médiation et de promotion de la paix peuvent être mises en place pour favoriser la coexistence pacifique et le respect mutuel entre les différentes parties prenantes. Le suivi régulier des indicateurs sociaux clés permettra d'assurer une gestion efficace des impacts sociaux du projet et de garantir le respect des droits des populations affectées<sup>53</sup>.

En effet, l'amélioration des conditions sociales du projet pipeline Tchad-Cameroun passe par la consultation et la participation des parties prenantes, le renforcement des capacités locales, la compensation des populations affectées, la promotion du dialogue interculturel et la mise en place d'un suivi et d'une évaluation des impacts sociaux. En adoptant ces stratégies, il est possible de garantir que le projet contribue au développement social et économique durable des

---

<sup>51</sup> E. N. Ngankam, *Comment s'assurer de l'utilisation des revenus pétroliers pour le développement et la réduction de la pauvreté ?* Friedrich-Ebert-Stiftung, 04 novembre 2010. P 127.

<sup>52</sup> Rapport final Cameroun, [https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun\\_RAGA\\_FR\\_Released.Pdf](https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun_RAGA_FR_Released.Pdf), consulté le 17 Mai 2024 à 19h42.

<sup>53</sup> Rapport semi-annuel 2011 du projet d'exportation tchadien..., p.59.

communautés locales tout en minimisant les impacts négatifs sur leur bien-être et leur qualité de vie.

Au plan économiques, les stratégies d'amélioration des conditions économiques du projet pipeline Tchad-Cameroun visent à promouvoir le développement économique durable des communautés locales, à créer des opportunités d'emploi et de revenus, et à renforcer les capacités économiques des populations affectées par le projet.

Il faut en premier lieu promouvoir l'emploi local. Des programmes de formation professionnelle et de développement des compétences peuvent être mis en place pour préparer les travailleurs locaux à occuper des postes dans le cadre du projet<sup>54</sup>. En second lieu il y a la nécessité du développement des entreprises locales<sup>55</sup>. Le projet peut soutenir le développement des entreprises locales en favorisant la sous-traitance avec des fournisseurs locaux, en encourageant la création de petites et moyennes entreprises (PME) dans les secteurs connexes, et en facilitant l'accès au financement et aux marchés pour les entrepreneurs locaux. Des programmes d'accompagnement et de renforcement des capacités des entreprises locales peuvent être mis en place pour favoriser leur croissance et leur pérennité.

Pour éviter le syndrome Hollandais, il faut une diversification économique avec les revenus pétroliers, en encourageant le développement de secteurs complémentaires (le tourisme, l'agriculture, l'élevage et l'artisanat), en créant et en réhabilitant des infrastructures et des services de base (l'eau potable, l'électricité, les routes et les services de santé et d'éducation). Aussi, un suivi régulier des indicateurs économiques clés permettra d'assurer une gestion efficace des impacts économiques du projet et de maximiser les bénéfices pour les populations locales<sup>56</sup>.

Toutes ces perspectives socio-économiques soulignent l'importance de l'innovation dans le développement économique et la création de nouvelles opportunités pour la région. Il est crucial de continuer à explorer des solutions novatrices pour relever les défis multidimensionnels du pipeline Tchad-Cameroun et exploiter son potentiel de manière équilibrée et durable<sup>57</sup>.

En somme, il est crucial pour chacun des Etats d'établir des mécanismes de gouvernance transparents, démocratiques et efficaces pour garantir une exploitation équitable et durable du pipeline. À cet effet, la gestion des défis politiques du pipeline Tchad-Cameroun nécessite une

---

<sup>54</sup> Rapport semi-annuel 2011 du projet d'exportation tchadien..., p.59.

<sup>55</sup> *Ibid*

<sup>56</sup> *Ibid*, pp. 143-145.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 43.

approche plus coopérative, transparente et inclusive qui prend en compte les intérêts de toutes les parties prenantes impliquées. En favorisant le dialogue inter-gouvernemental, la participation citoyenne et le respect des normes internationales en matière de gouvernance, il est possible de surmonter ces défis politiques et de garantir la durabilité à long terme du pipeline transfrontalier.

**b. Révision des cadres juridique et institutionnel de gestion du pipeline transfrontalier**

Sur le plan juridique, la révision du cadre du projet pipeline Tchad-Cameroun comme perspectives d'avenir est une démarche essentielle pour améliorer la gouvernance, la transparence et la durabilité du projet. En effet, une telle révision permettrait de renforcer la réglementation pour garantir le respect des normes environnementales, sociales et de droits de l'homme, ainsi que d'améliorer les mécanismes de contrôle et de surveillance. De plus, en renforçant les institutions de gouvernance et en promouvant la responsabilité sociale des entreprises, on peut s'assurer une meilleure gestion du projet et une participation accrue des parties prenantes<sup>58</sup>.

En intégrant des mécanismes de résolution des conflits efficaces dans les prochains avenants aux conventions d'établissement de COTCO et TOTCO, le Tchad et le Cameroun pourront mieux prévenir les tensions sociales et favoriser un dialogue diplomatique constructif entre les différentes parties impliquées dans le projet. En fin de compte, cette démarche vise à créer un environnement propice à la mise en œuvre réussie du pipeline Tchad-Cameroun tout en assurant le développement durable des communautés locales.

Au plan institutionnel, la révision du cadre du projet pipeline Tchad-Cameroun est essentielle pour assurer une gouvernance efficace, transparente et responsable du projet, pour garantir une coordination optimale entre les différentes parties prenantes (les gouvernements, les entreprises et les communautés locales).

En renforçant les institutions impliquées dans le projet, on peut s'assurer d'une planification, d'une mise en œuvre et d'un suivi meilleur du pipeline. Cela inclut la mise en place de mécanismes de coordination interministérielle, de comités de suivi multipartites et de mécanismes de reddition de comptes pour garantir la transparence et la responsabilité dans la gestion du projet<sup>59</sup>. De plus, en renforçant les capacités des institutions locales et en favorisant la participation active des communautés locales dans la prise de décision, on peut assurer que le

---

<sup>58</sup> Rapport semi-annuel 2011 du projet d'exportation tchadien..., pp43-45.

<sup>59</sup> Cette stratégie permet une gestion équitable des revenus, le respect des accords et évite tous différends entre les Etats, le consortium et/ou les parties prenantes.

pipeline Tchad-Cameroun profite réellement au développement économique et social des populations locales<sup>60</sup>.

En effet, la révision des cadres juridique et institutionnel du pipeline Tchad-Cameroun représente une opportunité essentielle pour renforcer sa gouvernance et assurer son alignement avec les meilleures pratiques internationales. Elle permet aussi d'éviter ou de prévenir certaines tensions comme observer depuis la conception du pipeline.

### **c. Promotion de la coopération sous-régionale par le pipeline transfrontalier**

Au plan sous-régional, la promotion de la coopération offrirait des perspectives d'avenir pour permettre aux autres Etats comme le Niger et la RCA de bénéficier du pipeline Tchad-Cameroun. Depuis 2013, le Niger a signé un accord bilatéral avec le Cameroun pour se raccorder à ce pipeline. Cette option est encore plus urgente en ce moment où il est en tension avec le Bénin qui a suspendu son droit d'accès à la mer par pipeline. La RCA pourra aussi exporter ses réserves du Nord non encore exploitées en se raccordant au pipeline Tchad-Cameroun. Ces raccordements renforceront les partenariats et l'intégration des échanges sous-régionaux dans le cadre de la CBLT et de la CEMAC.

En outre, le projet de pipeline Tchad-Cameroun peut être considéré comme un modèle à suivre pour le reste des pays de la sous-région, ce qui souligne son importance dans le contexte de la coopération sous-régionale<sup>61</sup>. En favorisant la collaboration entre le Tchad, le Cameroun et d'autres acteurs sous-régionaux, il pourra renforcer la stabilité politique, économique et sociale de des sous-régions d'Afrique centrale et du Bassin du Lac Tchad tout en maximisant les avantages du projet pour toutes les parties prenantes<sup>62</sup>. La coopération sous-régionale peut faciliter la résolution des défis transfrontaliers liés au pipeline (la sécurité, la gestion des ressources naturelles et la coordination des infrastructures).

D'une manière succincte, il faut comprendre que le projet du pipeline Tchad-Cameroun met en lumière les défis complexes sur le plan sécuritaire, technique, social, économique, politique et diplomatique. Les retombées sociales, culturelles, économiques et techniques actuelles du

---

<sup>60</sup> Le renforcement des cadres institutionnels constitue une nécessité pour une bonne responsabilité de chaque partie prenante et le réanalyse de l'aspect social de ce projet si important.

<sup>61</sup> Plan national de gestion de l'environnement au..., [https://www.globalsupportprogramme.org/sites/default/files/downloads/cameroon\\_national\\_plan\\_for\\_environmental\\_management.pdf](https://www.globalsupportprogramme.org/sites/default/files/downloads/cameroon_national_plan_for_environmental_management.pdf). Consulté le 23/05/2024 à 8h43.

<sup>62</sup> J. A. N. Zambo, « L'internationalisation pétrolière : le rôle diplomatique du pétrole dans les relations entre les Etats du Golfe de Guinée », *Cahier de recherche en politique appliquée*, vol. VIII, N°1, Hiver 2022, p. 63.

pipeline sont globalement positives. Mais nous avons aussi noté un impact négatif. Ainsi, il nous a paru important d'énumérer quelques perspectives d'avenir. Les défis politiques, économiques, sociaux et environnementaux nécessitent une approche plus coopérative et intégrée pour assurer le succès continu du projet. L'étude des retombées met en évidence les débats entourant l'impact réel du projet sur les populations locales et l'économie des deux pays et le risque d'un syndrome hollandais. Enfin, les perspectives d'amélioration du pipeline Tchad-Cameroun nécessitent une analyse approfondie des retombées pour garantir sa durabilité et son impact positif à long terme. La coopération entre les acteurs locaux et les acteurs sous-régionaux est une nécessité pour pouvoir d'une part relever les défis auxquels fait face le pipeline et d'autre part exploiter les nombreuses opportunités futures de façon équilibrée et durable afin que l'exploitation du pétrole ne soit pas une malédiction mais au contraire une opportunité de développement.

## CONCLUSION GENERALE

Il convient de noter, à l'issue de cette étude sur la « Gestion coopérative du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun 1992-2023 », qu'il était question de montrer que la gestion coopérative cette importante infrastructure de transport de 1992 à 2023 est un élément crucial de collaboration à l'échelle bilatérale, sous-régionale et transnationale. La problématique de ce travail était l'analyse des instruments et des stratégies mis en place conjointement par le Tchad, le Cameroun et le consortium pour gérer ensemble la construction et l'utilisation du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun de 1992 à 2023. A travers une gestion coopérative réglementée par un cadre juridique (accord-cadre, traité bilatéral de 1996, conventions d'établissement de COTCO et TOTCO, les Avenants aux conventions) et un cadre institutionnel (COTCO, TOTCO, etc.) modifiables régulièrement par négociations diplomatiques, le Pipeline Tchad-Cameroun a apporté des avantages significatifs aux pays hôtes.

En fait, les études effectuées sur ce prestigieux projet font mention de l'intérêt de cette gestion coopérative aussi bien pour le Tchad que pour le Cameroun. En plus de sa rentabilité socioéconomique pour les pays impliqués, ce projet constitue une connectivité régionale grâce à sa gestion coopérative. Le Tchad Oil transportation Company (TOTCO) du côté tchadien est essentiel dans la gestion opérationnelle du pipeline et le Cameroon Oil Transportation Company S.A. (COTCO) du côté camerounais. La responsabilité de la COTCO dans le Projet Pipeline Tchad-Cameroun est significative. COTCO est chargée de diriger les activités du pipeline du côté camerounais, jouant ainsi un rôle clé dans la gestion et l'exploitation de cette infrastructure vitale. En outre, COTCO est également impliquée dans des initiatives de responsabilité sociale liées au projet, démontrant son engagement envers le développement durable et le bien-être des communautés affectées par le pipeline.

En tant qu'opérateur du système de pipeline au Tchad, TOTCO participe à la formation d'un comité de gestion pour garantir le bon fonctionnement du pipeline. De plus, TOTCO est impliquée dans la gestion du projet et fournit des services liés à la construction et à l'exploitation du pipeline pour la partie située au Tchad. Ces informations mettent en lumière le rôle actif de TOTCO dans la gestion opérationnelle et la supervision du Pipeline Tchad-Cameroun.

Ce projet revêt une importance économique, sociale, politique et diplomatique majeure pour le Tchad et le Cameroun. Le pipeline a permis au Tchad d'exporter le pétrole

brut tchadien et de générer des revenus indispensables, contribuant au développement économique du Tchad et du Cameroun. De plus, il favorise la connectivité économique régionale et sous-régionale, en facilitant l'accès du Tchad au littoral camerounais. Toutefois, il est également important de prendre en compte les implications politiques, économiques et environnementales de cette coopération pour une évaluation complète de ce projet.

L'on constate cependant que le projet a également été confronté à des défis, notamment des coûts élevés, des impacts environnementaux et des conflits sociaux. Ces dernières années, la baisse des prix du pétrole, l'instabilité politique au Tchad et la concurrence d'autres pipelines ont créé de nouvelles difficultés. Malgré ces défis, les gouvernements tchadien et camerounais restent déterminés à gérer le pipeline de manière coopérative. Ils reconnaissent que le pipeline est une artère vitale pour leurs économies et qu'il continuera à apporter des avantages mutuels à l'avenir. C'est pourquoi ils ont résolu très vite à l'amiable la crise diplomatique liée à l'achat des actions supplémentaires à COTCO par le Cameroun en 2023.

L'expérience de la gestion coopérative du pipeline Tchad-Cameroun offre des leçons précieuses pour d'autres projets de développement régional comme l'importance d'une gouvernance solide et transparente. Mais il y a nécessité d'évaluer soigneusement les impacts environnementaux et sociaux, l'importance de la participation des communautés locales ainsi que la nécessité d'une coopération régionale continue pour relever les défis communs. En tirant les leçons de cette expérience, les pays africains peuvent mettre en œuvre d'autres projets de développement des ressources et d'infrastructures transfrontalières qui profitent à leurs populations et renforcent l'intégration régionale et la coopération bilatérale.

La gestion coopérative du pipeline transfrontalier Tchad-Cameroun est un exemple de la façon dont les pays africains pourraient travailler conjointement pour exploiter leurs ressources naturelles et améliorer le niveau de vie de leurs populations. Malgré les défis auxquels il a été confronté, le projet a été un succès global et continuera à apporter des avantages aux deux pays à l'avenir. À cet effet, il faut noter que la gestion coopérative du transport par pipeline entre le Tchad et le Cameroun a démontré qu'une collaboration étroite entre les nations peut conduire à des avantages mutuellement significatifs. Ce partenariat a permis de surmonter les obstacles géographiques et politiques pour maximiser les avantages économiques et politiques pour les deux pays. Le Tchad et le Cameroun envisagent poursuivre l'expérience dans le chemin de fer.



**ANNEXES**



**Annexe 2: Autorisation de recherche provinciale**

REPUBLIQUE DU TCHAD  
PROVINCE DU LOGONE ORIENTAL  
SECRETARIAT GENERAL

N° 06/RT/PLOR/SG/2024

UNITE-TRAVAIL-PROGRES



جمهورية تشاد  
لوجون لولاية الشرقية  
الأمارة العامة

## AUTORISATION DE RECHERCHE

Je soussigné Gouverneur de la Province du Logone Oriental, autorise le nommé **TCHIMDOUKSOU ALAIN KOUMANDE**, Etudiant en Master II à la Faculté d'Histoire à l'Université de Yaoundé 1 (Cameroun), à effectuer de recherche dans le Département des Monts de Lam et de la Nya sur le thème « **Gestion Coopérative de Transport par Pipeline entre le Tchad et le Cameroun 1992 -2023**».

En foi de quoi, l'autorisation de recherche lui est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Doba le, 11 Juin 2024

  
**TOKE DADI**  
Contrôleur Général de Police

**Annexe 3 : Guide d'entretien****IDENTIFICATION DE L'ENQUETE (E):**

Nom et prénoms de l'enquêté (e)	Âge	Fonction/Profession	Lieu et date d'entretien
.....	.....	.....	.....
.....	.....	.....	...../...../.....

**➤ QUESTIONS****❖ A L'ENDROIT DES AUTORITES TCHADIENNES ET CAMEROUNAISES**

1. Pouvez-vous nous donner l'historique du Projet Pipeline Tchad-Cameroun et précisez les actes officiels (accords, lois, conventions, etc.).
2. Dans le cadre de la gestion coopérative du Projet Pipeline Tchad-Cameroun, indiquez les motivations du Cameroun dans ce projet et expliquez le choix porté sur le Cameroun pour le passage du pipeline.
3. Quels sont les acteurs impliqués dans la gestion du Pipeline Tchad-Cameroun ?
4. Dans un cadre coopératif, dites comment les revenus du pétrole sont-ils répartis entre le Tchad et le Cameroun ?
5. Les revenus pétroliers contribuent-ils au développement des pays concernés ? Justifiez !
6. Quel est l'intérêt socioéconomique de ce gigantesque projet aux deux pays ?
7. L'exploitation pétrolière a toujours des impacts environnementaux. Quelles sont cependant les mesures prises pour réparer les impacts sur les populations tchadiennes et camerounaises traversées par ce projet ?
8. Le Cahier de Charge a-t-il respecté la réparation des impacts environnementaux sur les zones traversées par le Pipeline ? A la base, la gestion des indemnités des communautés traversées par le Pipeline est-elle bonne ? Expliquez !
9. Le pipeline Tchad-Cameroun a toujours fait l'objet des tensions entre les deux Etats. Donnez les raisons et les voies utilisées pour la résolution de ces conflits.
10. Dans la gestion du Pipeline Tchad-Cameroun, les grandes puissances et les multinationales sont-elles impliquées ?
11. Quelle était la part des pays asiatiques dans la mise en œuvre de ce projet ?
12. Quelle image peut-on retenir de la relation bilatérale entre le Tchad et le Cameroun dans sa généralité et autour du pipeline en particulier ?

13. Quelles sont vos suggestions sur les relations bilatérales Tchad-Cameroun en général, et sur le Pipeline en particulier ?

❖ **A L'ENDROIT DES COMMUNAUTES TRAVERSEES PAR LE PIPELINE**

1. Étant dans la zone traversée par le pipeline, expliquez l'impact des travaux de ce projet sur votre environnement.
2. Dans le cadre de réparation des dégâts, quelles sont les autorités impliquées dans la gestion locale ? La gestion ces indemnités était-elle bonne ?
3. En quoi ces indemnités vous ont-ils aidées ?
4. Êtes-vous conscients des impacts à long terme de l'exploitation pétrolière ? Si oui, quelles sont les dispositions que vous avez prises ?
5. L'exploitation pétrolière aurait certainement bafoué certaines valeurs traditionnelles. Quelles sont les mesures coutumières prises pour la restauration de ces valeurs ?

❖ **A L'ENDROIT DES EMPLOYES TRAVAILLANT AU SITE PETROLIER**

1. Parlant des travaux du pétrole, expliquez le processus de votre recrutement en tant qu'employé, et indiquez le niveau ou le diplôme exigé.
2. Étant employé, quel est votre salaire mensuel ? Êtes-vous satisfait de cette énumération ?
3. En quoi ce salaire vous a-t-il aidé ?
4. Quelles sont les difficultés que vous avez rencontrées au cours de votre travail ?
5. L'exploitation pétrolière a toujours des impacts. Avez-vous eu normalement vos indemnités ?
6. Quels conseils pouvez-vous donner à l'endroit des populations tchadienne en général et au gouvernement en particulier ?

**Annexe 4 :** Extrait de l'Accord de coopération entre le Tchad et le Cameroun



## **ACCORD DE COOPERATION**

**ENTRE**

**LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

**ET**

**LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU TCHAD**

**RELATIF A LA CREATION ET A LA GESTION  
CONCERTEE DU COMPLEXE  
TRANSFRONTALIER DES AIRES  
PROTEGEES  
BOUBA NDJIDDA ET SENA OURA**

4

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU  
CAMEROUN, représenté par Son Excellence Pr. Elvis  
NGOLLE NGOLLE, Ministre des Forêts et de la Faune,  
d'une part,

ET

LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU TCHAD,  
représenté par Son Excellence Monsieur HASSAN TERAP,  
Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources Halieutiques,  
d'autre part,

(Ci-après désignés collectivement « les Parties » et individuellement « la Partie »),

EN APPLICATION des engagements pris dans la Déclaration du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, tenu à Yaoundé le 17 mars 1999, notamment en ce qui concerne la création des aires protégées transfrontalières;

VU le faité du 05 février 2005 relatif à la Gestion durable des Ecosystèmes Forestiers et Instituant la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC);

VU les résolutions du deuxième Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique Centrale, tenu à Brazzaville le 05 février 2005 .

VU le plan de convergence de la COMIFAC, notamment l'axe stratégique n<sup>o</sup>4 relatif à la conservation et la valorisation de la diversité biologique;

DESIREUX d'assurer une bonne coordination des actions de conservation engagées de part et d'autre de leurs frontières communes;

CONVAINCUS que la gestion concertée des ressources forestières et fauniques des zones transfrontalières est un facteur de raffermissement de la stabilité et de la paix dans la sous-région;

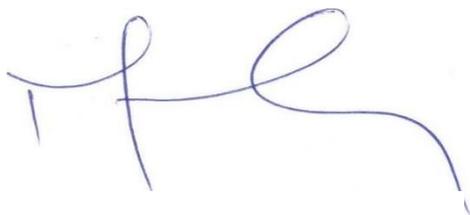
VU les résolutions de la première réunion de concertation des deux Parties tenue du 11 au 12 décembre 2007 à Garoua au Cameroun, pour la création et la gestion d'un complexe transfrontalier d'aires protégées Bouba-Ndjidda (Cameroun) et Sena-Oura (Tchad) ,

EN FOI DE QUOI, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent accord en quatre exemplaires originaux.

Fait à YAOUNDE, le 02 AOUT 20n

POUR LE GOUVERNEMENT DE LA  
REPUBLIQUE DU CAMEROUN

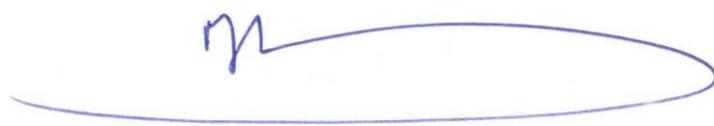
Le Ministre des Forêts et de la Faune



Pr. Elvis NGOLLE NGOLLE

POUR LE GOUVERNEMENT DE  
LA REPUBLIQUE DU TCHAD

Le Ministre de l'Environnement, de l'Eau et  
des Ressources Halieutiques



HASSAN TERAP

**Annexe 5:** Extrait de la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures

505

**CONVENTION  
DE RECHERCHES, D'EXPLOITATION ET DE  
TRANSPORT DES HYDROCARBURES**

**ENTRE  
LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD  
ET  
LE CONSORTIUM  
ESSO - PETRONAS - CHEVRON**

**PERMIS  
CHARI OUEST, CHARI EST, LAC TCHAD**

*Handwritten initials and signature:*  
M  
A  
CER

-2-

SOMMAIRE

<u>Articles</u>	<u>Pages</u>
<b>TITRE I: DISPOSITIONS GENERALES.....</b>	<b>6</b>
ARTICLE 1 - DEFINITIONS.....	6
ARTICLE 2 - OBJET ET DUREE DE LA CONVENTION.....	11
ARTICLE 3 - DROITS DU CONSORTIUM DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS PETROLIERES.....	12
ARTICLE 4 - OBLIGATIONS GENERALES DU CONSORTIUM DANS LA CONDUITE DES OPERATIONS PETROLIERES.....	15
<b>TITRE II: DES RECHERCHES.....</b>	<b>17</b>
ARTICLE 5 - OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES, DUREE ET RENOUVELLEMENT.....	17
ARTICLE 6 - RENDUS DE SURFACE ET RENONCIATION.....	18
ARTICLE 7 - OBLIGATIONS DE TRAVAUX DE RECHERCHES.....	19
ARTICLE 8 - TAXES SUPERFICIAIRES.....	20
ARTICLE 9 - EVALUATION D'UNE DECOUVERTE.....	21
<b>TITRE III: DE L'EXPLOITATION.....</b>	<b>24</b>
ARTICLE 10 - DEMANDE, OCTROI ET DUREE D'UNE CONCESSION.....	24
ARTICLE 11 - PROGRAMMES DE PRODUCTION.....	26
ARTICLE 12 - GAZ NATUREL.....	26
ARTICLE 13 - MESURE DES HYDROCARBURES.....	28
ARTICLE 14 - TRANSPORT DES HYDROCARBURES.....	29
ARTICLE 15 - OBLIGATION D'APPROVISIONNEMENT DU MARCHÉ INTERIEUR.....	32

-93-

Cette garantie produira effet à compter de la date de sa signature et aussi longtemps que la totalité de ces importations n'aura pas, soit quitté le territoire de la République du Tchad, soit fait l'objet d'une mise au rebut, soit fait l'objet d'un acte de disposition sur ce territoire avec le paiement des éventuels droits et taxes afférents.

Sous réserve de l'accord de la République du Tchad, le montant ci-dessus visé de la garantie pourra faire l'objet d'abattements au fur et à mesure que le sort des biens importés sous le régime de l'admission temporaire sera réglé.

Le présent engagement est soumis au droit Tchadien. Tous les litiges pouvant survenir à l'occasion de son interprétation ou de son exécution seront, à la demande exclusive du Consortium ou de la République du Tchad, soumis à l'arbitrage conformément à l'article 33 de la Convention, sans suspension d'effet pour l'objet du litige, et la procédure sera régie par ladite disposition.

Les termes utilisés dans la présente ont le sens qui leur est donné dans la Convention.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

[Signature]



Handwritten signature and initials, possibly 'MER'.

**Annexe 6: Loi portant ratification de la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le consortium ESSO-PETRONAS-CHEVRON**

REPUBLIQUE DU TCHAD

Unité - Travail - Progrès

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

**LOI N° 04 /PR/2004**

*Portant ratification de l'Ordonnance N° 001/PR/2004 du 04 Juin 2004, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de Recherches, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures entre la République du Tchad et le Consortium ESSO-PETRONAS-CHEVRON Signée le 10 Mai 2004 à N'Djaména*

Vu la Constitution ;

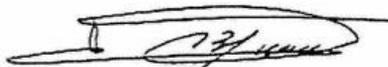
L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 28 Décembre 2004;

Le Président de la République promulgue la Loi dont la teneur suit :

Article 1.- Est ratifiée l'Ordonnance n° 001/PR/2004 du 04 Juin 2004, autorisant le Président de la République à ratifier la Convention de Recherches, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures entre la République du Tchad et le Consortium ESSO-PETRONA-CHEVRON, signée le 10 Mai 2004 à N'Djaména.

Article 2.- La présente Loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

Fait à N'Djaména, le 07 Janvier 2005.....



**IDRISS DEBY**

**Annexe 7:** Arrêté relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline

Arrêté 05-2058 2005-10-12 PM

Arrêté portant approbation du Règlement intérieur de la Commission créée par l'Accord Bilatéral signé le 08 février 1996 entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République du Cameroun, relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline.

Texte en vigueur

Vu la Constitution ;

Vu l'Accord Bilatéral signé le 08 février 1996 entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République du Cameroun, relatif à la construction et à l'exploitation d'un Système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline ;

Vu la loi N°020/PR/96 du 23 août 1996 portant ratification de l'Accord Bilatéral susvisé ;

Vu le décret N°339/PR/2000 du 09 août 2000 portant création d'une Coordination Nationale chargée de la mise en œuvre du Projet d'Exportation Tchadien ;

Vu le décret N°026/PR/2001 du 09 Janvier 2001, portant rectificatif du décret susvisé ;

Vu le décret N°420/PR/2004 du 17 septembre 2004, portant rattachement de la Coordination Nationale chargée de la mise en œuvre du Projet d'Exportation Tchadien (Projet Doba) ;

Vu le décret N°054/PPJ2005 du 03 février 2005, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ; Vu le décret N°566/PR/PM/05 du 07 août 2005, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu le décret N°568/PR/PM/05 du 08 août 2005, portant additif au décret N°566/PRIPM/05 du 07 août 2005, portant remaniement du Gouvernement ;

Vu l'arrêté N°1811/PM/CAB/2002 du 10 septembre 2002, portant désignation des membres de la Commission Tchad-Cameroun ;

Vu l'arrêté N°6011/PM/CAB/2004 du 23 décembre 2004, portant rectificatif de l'arrêté susvisé

Article 1er : Est approuvé, le Règlement Intérieur de la Commission créée par l'Accord Bilatéral signé le 08 février 1996, entre le Gouvernement de la République du Tchad et le Gouvernement de la République du Cameroun, relatif à la construction et à l'exploitation d'un Système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline.

Article 2 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Signature : le 12 octobre 2005

| Pascal Yoadimnadj, Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Version 1

Date de début : 12 octobre 2005

Origine : Banque Tchadienne de Données Juridiques

Émetteur : TCHAD

Étendue : Nationale

Nombre d'articles : 2

Texte répertorié dans les domaines :

•BAPP Administration et pouvoirs publics

◦ORGANISATION ADMINISTRATIVE

■ Administration centrale

■ Gouvernement

■ Comités, commissions

interministérielles • BAPP Administration et pouvoirs publics

<http://legitchad.cefod-tchad.org/texte/2119> 1/2 2/11/2015 Légitchad

◦ORGANISATION ADMINISTRATIVE

■ Administration centrale

■ Gouvernement

■ Ministères

■ Organismes consultatifs

■ Comités

•BAPP Administration et pouvoirs publics

◦ORGANISATION ADMINISTRATIVE

■ Administration centrale

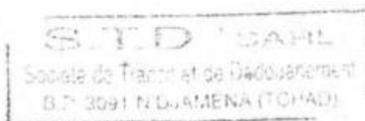
■ Gouvernement

■ Ministères

■ Organismes consultatifs

■ Commissions interministérielles

**Annexe 8 :** Extrait de la Convention d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le consortium Cliveden petroleum co.LTD du bassin des Erdis, du Lac-Tchad et du Chari.



## CONVENTION

DE RECHERCHES, D'EXPLOITATION ET DE TRANSPORT DES  
HYDROCARBURES

ENTRE

LA REPUBLIQUE DU TCHAD

ET

LE CONSORTIUM CLIVEDEN PETROLEUM CO. LTD

BASSINS DES ERDIS, DU LAC TCHAD ET DU CHARI

*Handwritten signature or initials*

ENTRE

La République du Tchad, ci-après désignée " l'Etat ", représentée aux présentes par le Ministre des Mines, de l'Energie et du Pétrole

d'une part,

ET

Le Consortium constitué par la société

- CLIVEDEN PETROLEUM CO.LTD

d'autre part,

**ATTENDU**

- que tous les gisements et accumulations naturelles d'Hydrocarbures existant dans le sol ou le sous-sol du territoire de la République du Tchad sont la propriété de l'Etat ;
- que la Découverte et l'exploitation des Hydrocarbures dans le territoire de la République du Tchad sont importantes pour le développement économique du pays et de ses habitants ;
- que le Consortium déclare posséder les capacités techniques et financières pour mener à bien dans la Zone Contractuelle les Opérations Pétrolières autorisées en vertu des présentes, et désire entreprendre lesdites Opérations Pétrolières dans le cadre d'une Convention fixant ses droits et obligations ;
- que l'Ordonnance n° 07/PC/TP/MH du 3 février 1962, relative à la recherche, à l'exploitation, au transport par canalisations des Hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la République du Tchad, autorise l'octroi du Permis de recherches et de Concessions d'exploitation sous réserve d'une Convention avec l'Etat;

CECI EXPOSE, IL EST MUTUELLEMENT CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

**TITRE PREMIER**

**DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1 - DEFINITIONS**

Les termes définis au présent article auront pour l'ensemble de la Convention la signification suivante :

- 1.1. Année Civile: signifie une période de douze (12) mois consécutifs commençant le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se terminant le trente et un (31) décembre suivant.
- 1.2. Budget: signifie l'estimation détaillée du coût des Opérations Pétrolières prévues dans un Programme Annuel de Travaux.
- 1.3. Code Pétrolier: signifie l'Ordonnance n° 7/PC/TP/MH du 3 février 1962 ainsi que le décret du 10 mai 1967 précisant les conditions d'application de cette Ordonnance.

*UD R SA*

Inhibiteurs de corrosion et produits de bactéricides et anti-oxygène .  
Produits anti-H<sub>2</sub>S

#### VII - PRODUITS POUR LES CIMENTS UTILISES DANS LES FORAGES

Ciments utilisés dans les puis de forage .  
Réducteurs de filtrat ;  
Accélérateurs ; Rétardateurs ;  
Dispersants ;  
Allégants  
Alourdissants ;  
Additifs spéciaux pour ciment .  
Produits pour spacer.

#### VII - PRODUITS DE STIMULATION

Acides de stimulation et leurs additifs ;  
Agents de soutènement des fracturations  
Additifs de fracturation ;  
Additifs de consolidation des sables

#### VIII - PRODUITS ET MATERIELS ANTI-POLLUTION

- effets d'équipements spéciaux à certains emplois (personnel navigant, personnel non navigant spécialiste, effets de vol, effets de travail);

Liste des matériels et documents susceptibles d'être admis en franchise des droits et taxes

matériel destinés à la réparation, à l'entretien et au services des aéronefs :

- moteurs d'avion, leurs parties, pièces détachées.

#### IX - GENERALITES

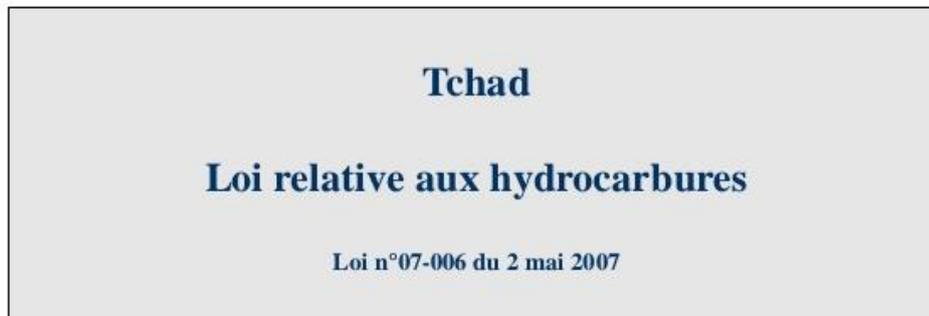
a) Equipements radio, antenne satellite et équipements, ordinateurs, modems et tous les équipements se rapportant aux ordinateurs, écrans, télévisions, équipements optiques, cameras, vidéo et films, véhicules pour l'exploitation et les opérations, équipements de bureau et fournitures pour les bureaux sur terrains et champs

b) Engins neufs ou retapés d'hélicoptère incluant les pièces de rechange et accessoires

df

df

9v

**Annexe 9: Loi Tchadien relative aux hydrocarbures**

[NB - Loi n°07-006 du 2 mai 2007 relative aux hydrocarbures

Modifiée par l'ordonnance n°10-001 du 30 septembre 2010

Les dispositions de la loi n°006/PR/2007 du 2 mai 2007 incompatibles avec celles de l'ordonnance n°10-001 du 30 septembre 2010, ne sont pas applicables aux Contrats de Partage de Production conclus par ou pour le compte de la République du Tchad]

**Titre 1 - Objet, dispositions générales et définitions****Chapitre 1 - Objet**

**Art.1.-** 1.1 La présente loi a pour objet de définir le régime juridique et fiscal de la Prospection, de Recherches, de l'Exploitation, de Transport par canalisation, de transformation des Hydrocarbures, de la commercialisation, du stockage des Hydrocarbures, du raffinage, de la distribution des produits pétroliers, ainsi que des ouvrages et installations permettant l'exercice de l'ensemble de ces activités sur le territoire de la République du Tchad ;

1.2 La présente loi définit également le cadre institutionnel régissant l'ensemble des activités pétrolières et les droits et obligations des personnes morales exerçant une ou plusieurs des activités susvisées ainsi que les règles relatives à la protection de l'environnement applicables aux Opérations Pétrolières.

1.3 Sauf dérogation législative expresse, les activités décrites ci-dessus sont régies exclusivement par la présente loi et les textes pris pour son application. Ceux-ci prévalent sur tout autre texte législatif et réglementaire qui serait en contradiction avec eux.

**Chapitre 2 - Dispositions générales**

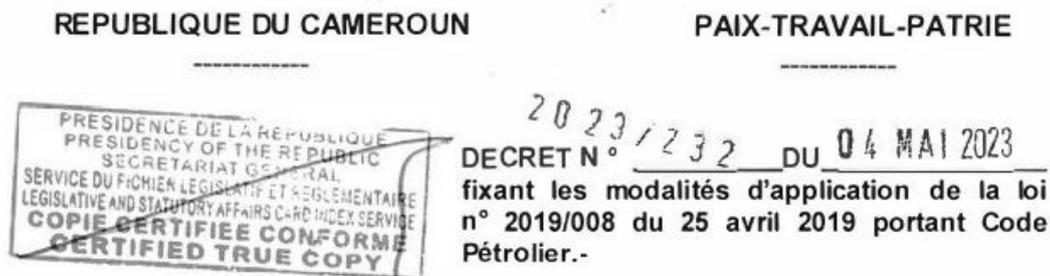
**Art.2.-** 2.1 Les substances et ressources en Hydrocarbures découvertes ou non découvertes dans le sous-sol ou existantes en surface du territoire national sont et demeurent la propriété exclusive de l'État.

- le Français est la langue du suivi et de l'application de la présente Loi, des Contrats Pétroliers ainsi que leurs Annexes et Avenants.

**Art.105.-** La présente Loi abroge toutes les dispositions antérieures contraires, notamment l'ordonnance n°7/PC-TP-MH du 03 février 1962 relative à la recherche, à l'exploitation, au transport par canalisation des hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le territoire de la République du Tchad.

**Art.106.-** La présente loi sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de la République et exécutée comme loi de l'État.

**Annexe 10:** Extrait du décret de la République du Cameroun fixant les modalités d'application de la loi portant code pétrolier.



LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2011/025 du 14 décembre 2011 portant valorisation des gaz associés ;
- Vu la loi n° 2019/008 du 25 avril 2019 portant Code Pétrolier ;
- Vu le décret n° 90/1476 du 9 novembre 1990 fixant les modalités d'homologation des prix et ses modificatifs subséquents ;
- Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018,

**DECRETE :**

**CHAPITRE I**  
**DISPOSITIONS GENERALES**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>.- Objet**

Le présent décret fixe les modalités d'application de la loi n° 2019/008 du 25 avril 2019 portant Code Pétrolier.

**ARTICLE 2.- Définitions**

Au sens du présent décret, les définitions ci-après sont admises :

**Abandon d'un gisement :** gestion, contrôle et exécution des opérations aboutissant à la cessation de l'exploitation du gisement et à la restitution des sites. Ces opérations comprennent notamment, selon que le gisement est à terre ou en mer, la préparation et la révision éventuelle du plan d'abandon, la cessation des opérations de production, l'arrêt de service des unités de traitement, le démantèlement, la démolition et le déplacement des unités de leur site initial de production, le retrait et le dépôt du matériel, ainsi que l'ingénierie liée à l'exécution de ces opérations.

**Arrêt de service et mise en sécurité :** opérations comprenant le déplacement des matières et fournitures consommables utilisables pour les opérations pétrolières, la vidange et le nettoyage des systèmes de traitement, la fermeture par phases des services généraux et des systèmes de sécurité avec pour objectif de sécuriser l'installation et de la préparer au démantèlement.

**ARTICLE 170.- Publication**

Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais./-

Yaoundé, le 04 MAI 2023



**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**



**PAUL BIYA**

www.prc.org

**Annexe 11** : Extrait de l'Avenant n°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.

IDENTI

**AVENANT N°2 A LA CONVENTION**  
de Recherches, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures  
du 19 décembre 1988

**ENTRE**

La République du Tchad, représentée aux présentes par Monsieur Ngargos MOSNDA,  
Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et de l'Hydraulique (ci-après désignée "l'Etat"),  
d'une part,

et

Le Consortium, constitué par les sociétés:

- ESSO EXPLORATION AND PRODUCTION CHAD INC., société de droit de l'Etat du Delaware (Etats-Unis d'Amérique), pour laquelle a été immatriculé un Etablissement en République du Tchad, ci-après désignée "Esso" et représentée aux présentes par Monsieur André MADEC, dûment habilité à cet effet,
- Société SHELL Tchadienne de Recherche et d'Exploitation, société de droit tchadien (ci-après désignée "SHELL") et représentée aux présentes par Monsieur David LOUGHMAN, dûment habilité à cet effet,
- ELF HYDROCARBURES TCHAD, société de droit français, pour laquelle a été immatriculé un Etablissement en République du Tchad, ci-après désignée "ELF" et représentée aux présentes par Monsieur Alain PRZYBYSZ, dûment habilité à cet effet,

ci-après dénommé "le Consortium", d'autre part.

M

AP

JL

Z

**DIVERS**

Les Parties conviennent, nonobstant la nature de loi spéciale de la Convention telle qu'amendée par le présent avenant ayant autorité sur toute autre loi antérieure, qu'il est utile de procéder aux seuls ajouts des articles 43.1 et 43.2 à l'ordonnance N° 7/PC/TP/MH du 3 février 1962 et par conséquent l'Etat s'engage à présenter lesdits articles à son organe législatif comme projet de loi.

Les deux articles modifiés figureront dans l'Annexe A du présent avenant.

La date d'entrée en vigueur du présent avenant sera la date de promulgation par le Président de la République du Tchad de la loi approuvant le présent avenant.

SIGNÉ PAR LES PARTIES EN QUATRE EXEMPLAIRES À NDJAMENA

LE 12-3-1997.

POUR LA RÉPUBLIQUE DU TCHAD

Le Ministre des Mines, de l'Energie, du Pétrole et de l'Hydraulique

POUR ESSO EXPLORATION AND PRODUCTION CHAD, INC.

André MADEC

POUR SOCIÉTÉ SHELL TCHADIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION

David LOUGHMAN

POUR ELF HYDROCARBURES TCHAD

Alain PRZYBYSZ

**Annexe 12** : Extrait de l'Avenant n°4 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.

**AVENANT n°4 A LA CONVENTION  
de Recherche, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures  
du 19 décembre 1988**

**ENTRE**

La République du Tchad, représentée par M. Tabe Eugène N'Gaoulam, Président de la Commission Nationale chargée des Négociations des Conventions Pétrolières et Ministre du Pétrole et de l'Energie, ci-après désignée « l'État », d'une part

**ET**

Le Consortium, constitué des sociétés suivantes:

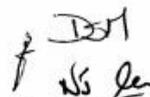
- ESSO EXPLORATION AND PRODUCTION CHAD INC., une société constituée en société commerciale dans l'État du Delaware (États-Unis), dénommée ci-après « ESSO » et représentée par M. D. Scott Miller, dûment habilité à ces fins,
- PETRONAS CARIGALI (CHAD EP) INC., une société établie en vertu des lois des Iles Caïman, dénommée ci-après « PETRONAS » et représentée par M. Alais Mohd Yunos, dûment habilité à ces fins,
- CHEVRON PETROLEUM CHAD COMPANY LIMITED, une société établie en vertu des lois des Bermudes, dénommée ci-après « CHEVRON » et représentée par M. Neil Jones, dûment habilité à ces fins,

ci-après désignées ensemble comme « le Consortium », d'autre part

L'État et le Consortium étant ci-après dénommés individuellement « Partie » et collectivement « les Parties ».

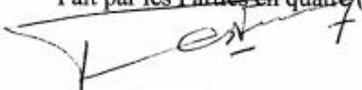
**ATTENDU QUE**

- les Parties au présent Avenant à la Convention sont les parties à la Convention de Recherches, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures signée le 19 décembre 1988, et approuvée par l'Ordonnance n° 041/PR/88 du 30 décembre 1988. Cette Convention a été modifiée par l'Avenant signé le 19 Mai 1993, ratifié par la Loi n° 001/PR/93 du 7 juin 1993, par l'Avenant n° 2 signé le 12 mars 1997, ratifié par la Loi n° 03/PR/97 du 23 juillet 1997 et par l'Avenant n° 3 signé le 21 juin 2000, ratifié par la Loi n° 028/PR/2000 du 5 décembre 2000 (la « Convention »).

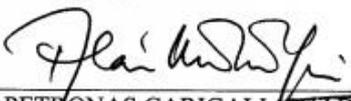
  
Page 1 de 11

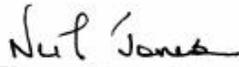
La date de prise d'effet du présent Avenant sera la date de la promulgation par le Président de la République du Tchad de la Loi approuvant le présent Avenant à la Convention, à l'exception toutefois des modifications aux Articles 1, 13.1, 13.6, 23.5, 24.1, 24.2, 24.4 (b), 27.1 (c) et 34.3 des présentes qui sont entrées en vigueur de manière rétroactive à la date de la première production aux termes de la Convention.

Fait par les Parties en quatre (4) exemplaires originaux, en date du 09 NOV 2010 20  .

  
 Pour la REPUBLIQUE DU TCHAD  
 M. Tabe Eugène N'Gaoulam  
 Président de la Commission Nationale chargée des  
 Négociations des Conventions Pétrolières et Ministre du  
 Pétrole et de l'Energie

  
 Pour ESSO EXPLORATION AND PRODUCTION CHAD INC.  
 M. D. Scott Miller

  
 Pour PETRONAS CARIGALI (CHAD EP) INC.  
 M. Alais Mohd Yunos

  
 Pour CHEVRON PETROLEUM CHAD COMPANY LIMITED  
 M. Neil Jones

**Annexe 13 : Loi N°002/PR/2014 portant Gestion des revenus pétrolier**

REPUBUQUE DU TCHAD

Unité —Travail -Progrès

=====

=====

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

=====

**LOI N°002 /PR/2014**

Portant Gestion des Revenus Pétroliers

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 02 Janvier 2014',

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

**CHAPITRE 1 : DES DISPOSITIONS GENERALES**

Article 1<sup>er</sup>.- La présente Loi a pour objet de fixer les modalités de gestion et de contrôle des revenus pétroliers provenant de l'exploitation de tous les champs pétroliers du Tchad.

Article 2.- Les revenus pétroliers sont constitués par des revenus directs et des revenus indirects.

— Les revenus directs comprennent les redevances et les dividendes.

— Les revenus indirects comprennent les impôts, les taxes et les droits de douanes liés à l'exploitation pétrolière.

Article 3.- Les revenus directs sont déposés sur le compte d'une institution bancaire de renommée internationale spécialement ouvert par l'Etat et appelé compte séquestre Off-shore.

Section 2 : Des modalités de suivi

Article 20.- Le suivi de la mobilisation, de l'affectation et de l'utilisation des revenus pétroliers directs est assuré grâce à des audits et rapports produits périodiquement à l'attention du Gouvernement et notamment :

- Les audits annuels des comptes d'affectations spéciales à l'initiative du Collège ;
- Les rapports périodiques de gestion du compte de stabilisation des revenus pétroliers directs par le Ministère des Finances ; - Les rapports périodiques du CCSRP ;
- Les audits annuels des comptes d'exécution du Budget Général de l'Etat établis par la Cour des comptes.

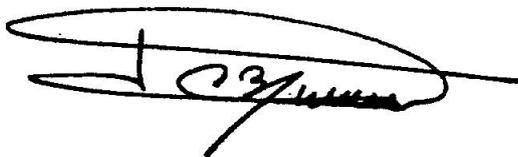
Ces différents rapports et audit feront l'objet d'une publication annuelle par le Gouvernement.

#### CHAPITRE V : DES DISPOSITIONS finales

Article 21.- La présente Loi abroge toutes dispositions antérieures contraires notamment celles de la Loi N<sup>0</sup>OOI/PR/1999 du 11 Janvier 1999, de la Loi N<sup>0</sup>016/PR/2000 du 13 Août 2000 et de la Loi N<sup>0</sup>002/PRJ2006 du 11 janvier 2006..

Article 22.- La présente Loi sera enregistrée, publiée Journal Officiel de la République et exécutée comme Loi de l'Etat.

N'Djaména, le 27. Janvier 2014



IDRISS DEBY ITNO

**Annexe 14:** Loi relatif au transit, à travers le territoire de la République du Cameroun, des hydrocarbures en provenance de la République du Niger et leur évacuation à travers le Pipeline Tchad-Cameroun.

**Loi n°2014/012 du 18 juillet 2014 autorisant le Président de la République à ratifier l'accord entre la République du Niger et la République du Cameroun, signé le 30 octobre 2013, relatif au transit, à travers le territoire de la République du Cameroun, des hydrocarbures en provenance de la République du Niger et leur évacuation à travers le Pipeline Tchad-Cameroun.**

Le parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit:

**Article 1er.** - Le Président de la République est autorisé à ratifier l'accord entre la République du Niger et la République du Cameroun, signé le 30 octobre 2013, relatif au transit, à travers le territoire de la République du Cameroun, des hydrocarbures en provenance de la République du Niger et leur évacuation à travers le Pipeline Tchad-Cameroun.

**Article 2.** - La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal officiel en français et en anglais.

**Yaoundé, le 18 juillet 2014**  
**Le Président de la République,**  
**Paul BIYA**

**Annexe 15:** Extrait de la Convention de l'Union Africaine sur la coopération transfrontalière  
(Convention de Niamey)



CONVENTION DE L'UNION AFRICAINE SUR LA COOPÉRATION  
TRANSFRONTALIÈRE (CONVENTION DE NIAMEY)

PRÉAMBULE

Nous, États membres de l'Union africaine,

Guidés par les objectifs et principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'Union africaine adopté à Lomé (Togo), le 1<sup>er</sup> juillet 2000, et le Traité instituant la Communauté économique africaine adopté à Abuja (Nigeria), le 3 juin 1991 ;

Réaffirmant notre attachement à la résolution AHG/Res. 16 (1) sur le principe du respect des frontières existant au moment de l'accession à l'Indépendance nationale, adoptée par la 1<sup>ère</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue au Caire (Égypte), du 17 au 21 juillet 1964 ;

Ayant à l'esprit la résolution CM/Res 1069 (CXLIV) sur la paix et la sécurité en Afrique à travers le règlement négocié des conflits frontaliers, adoptée par la 44<sup>ème</sup> session ordinaire du Conseil des Ministres de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Addis-Abeba (Éthiopie), du 21 au 26 juillet 1986;

Rappelant les dispositions pertinentes du Mémorandum d'accord sur la Conférence sur la sécurité, la stabilité, le développement et la coopération en Afrique, adopté par la 38<sup>ème</sup> session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Durban (Afrique du Sud), le 8 juillet 2002;

1. Les instruments de ratification ou d'adhésion sont déposés auprès du Président de la Commission de l'Union africaine.
2. Tout État Partie peut dénoncer la présente Convention en notifiant, par écrit, son intention un (1) an à l'avance au Président de la Commission de l'Union africaine.
3. Le Président de la Commission de l'Union africaine notifie aux États membres toute signature de la présente Convention, le dépôt de tout instrument de ratification ou d'adhésion, ainsi que son entrée en vigueur.
4. Le Président de la Commission notifie également aux États membres les demandes d'amendement ou de retrait de la Convention, ainsi que les réserves à celle-ci.
5. Dès l'entrée en vigueur de la présente Convention, le Président de la Commission de l'Union africaine l'enregistre auprès du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies conformément à l'article 102 de la Charte des Nations unies.
6. La présente Convention, rédigée en quatre (4) textes originaux en Arabe, en Anglais, en Français et en Portugais, tous les quatre (4) textes faisant également foi, est déposée auprès du Président de la Commission de l'Union africaine, qui en transmet une copie certifiée conforme à chaque État membre dans sa langue officielle.

ADOPTÉE PAR LA VINGT-TROISIEME SESSION ORDINAIRE DE LA  
CONFÉRENCE TENUE MALABO, GUINÉE EQUATORIALE

LE 27JUIN 2014

---

## SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### I. SOURCES ORALES

N°	NOMS ET PRENOMS	AGE	Sexe	Nationalité	Fonction	Date et lieu de l'entretien
01	ABBEYE T	40 ans	M	tchadienne	Informaticien	14 novembre 2023 à Doba
02	ADAMOOU O	34 ans	M	tchadienne	Géologue	15 mars 2024 à Doba
03	ALINGUE J.S	30 ans	M	tchadienne	Microbiologiste	23 mai 2024 à Yaoundé
04	ASSANE S	55 ans	M	tchadienne	Chef de Secteur de l'Alphabétisation	14 novembre 2023 à Laï
05	GUIYA M. B	30 ans	M	tchadienne	Géographe	8 juin 2024 à Douala
06	KOUALNABLE B. J	52 ans	M	Camerounaise	Chef de Secteur de Faune	11 novembre 2023 à Yaoundé
07	MBAILASSEM B	33ans	M	tchadienne	Employé d'ESSO	8 au 10 juin 2024 à Doba
08	MONGOLY S	49 ans	M	tchadienne	Entrepreneur et opérateur de SELF	10 au 11 juin 2024 à Doba
09	MOUANGAR-DJIMTI T	60 ans	M	tchadienne	Inspecteur Pédagogue	18 novembre 2022 à Laï
10	SOUMMA G	70ans	M	Camerounaise	Employé au champ pétrolier de Komé	5 avril 2024 à Miandoum
11	YAYA L	30 ans	M	tchadienne	Gestionnaire	12 octobre 2023 à Moundou

### II. DOCUMENTS OFFICIELS

Arrêté 05-2058-2005-10-12 PM relatif à la construction et à l'exploitation d'un système de Transport des Hydrocarbures par Pipeline.

Avenant n°2 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.

Avenant n°4 à la convention de recherche, d'exploitation et de transport des hydrocarbures du 19 décembre 1988.

Convention d'établissement de COTCO au Cameroun du 20 mars 1998.

Convention d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le *Consortium Cliveden Petroleum co.LTD* des bassins des Erdis, du Lac-Tchad et du Chari.

Convention de New York du 08 juillet 1965

Convention des Nations-Unies de 1982 sur le droit de la mer.

Convention relative au commerce de transit des Etats sans Littoral ou Montego Bay du 08 juillet 1965.

Convention sur le droit de la mer ou convention de Montego Bay du 10 décembre 1982.

Décret n° 2023/232/ du 04 mai 2023, fixant les modalités d'application de la loi n°2019/008 du 25 avril 2024 portant code pétrolier du Cameroun.

Décret N°1161/PR/2019 du 06 février 2019 portant création d'un comité de pilotage des projets de Raccordement système Tchadien de transport des Hydrocarbures par Pipelines.

*Journal officiel de la République Française*, édition des documents administratifs, 6 décembre 1990.

Loi N°002/PR/2014 portant Gestion des revenus pétrolier.

Loi n°04/PR/2004 du 04 juin 2004 portant ratification de la convention de recherches, d'exploitation et de transport des hydrocarbures entre la République du Tchad et le consortium ESSO-PETRONAS-CHEVRON du 10 mai 2004 à Ndjaména.

Loi n°07-006 du 2 mai 2007 relative aux hydrocarbures du Tchad.

Loi n°2014/012 du 18 juillet 2014 relative au transit, à travers le territoire de la République du Cameroun, des hydrocarbures en provenance de la République du Niger et leur évacuation à travers le Pipeline Tchad-Cameroun.

Loi N°27/PR/2006 du 23 août 2006 définissant les contours juridiques de la création de la SHT.

Loi portant code pétrolier du Cameroun N°2019/008 du 25 avril 2019.

### **III. OUVRAGES GENERAUX, SPECIALISES ET METHODOLOGIQUES**

#### **A. Ouvrages généraux**

Abdraman D., *Tchad, Etat retrouvé*, L'Harmattan, Paris, 1988.

Lecorn, *Histoire politique du Tchad : 1900-1962*, LGDJ, Paris, 1963.

Setounkpatin O.P., *partenariats public-privé : cadre juridiques et institutionnels en Afrique. Analyse comparative des soutiens juridiques*, Projet Profil Pays (PPP), Abija 2024.

#### **B. Ouvrages spécialisés**

Adoum Bakhit Haggag H., *Le pipeline Tchad-Cameroun : Histoire d'une infrastructure africaine*, L'harmattan, 2021.

Ekobena F. E., *Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ?* 2008.

Flaubert V. F., *Connaissance sur le continent africain*, Deido, Douala.

Lalumire J. S. et al., *Le pétrole : l'or noir du XXe siècle*. Université du Québec à Montréal – UQÀM, 2002.

Lenoble C., *Hydrocarbures Tchad : TOTCO se veut un acteur clé de l'industrie pétrolière africaine*, Agence Econfin, Yaoundé, 12 octobre 2013.

Madjigoto, R. C., Gonnell., *Les effets de l'exploitation pétrolière dans la zone agricole des savanes du sud du Tchad : étude d'impact sur l'environnement des populations*, Garoua, Cameroun, 2003.

Magrin G., *Le pétrole contre l'enclavement : un enjeu de la mondialisation au Sud du Tchad*, Labyrinthe, Automne 2003.

Michel J-F, *Les pipelines, une longue histoire*, sur gereports.fr.

Mokhtari R., « Transport de pétrole par pipelines et leurs éléments de protection », mémoire de master en Hydraulique, Ecole Nationale Polytechnique d'Algérie, 2007.

Ngankam E. N., *comment s'assurer de l'utilisation des revenus pétroliers pour le développement et la réduction de la pauvreté ?* Friedrich-Ebert-Stiftung, 04 novembre 2010.

Ntuda Ebodé J. V., « Introduction générale », in J. V. Ntuda Ebodé (dir.), *La gestion coopérative des ressources transfrontalières en Afrique centrale : quelques leçons pour l'intégration régionale*, Friedrich Ebert Stiftung, Yaoundé, 2011.

Roelandt M., *La condition juridique des pipelines dans le droit de la mer*, Genève, Institut universitaire des hautes études internationales/Paris, Presses Universitaires de France, 1990.

Zambo J. A. N., « L'internationalisation pétrolière : le rôle diplomatique du pétrole dans les relations entre les Etats du Golfe de Guinée », *Cahier de recherche en politique appliquée*, vol. VIII, N°1, Hiver 2022.

### C. Ouvrages méthodologiques

Aktouf O., *Méthodologie des sciences sociales et approches sociologiques des organisations*, Presses universitaires du Québec, 1992.

Bauer A., *surveillance indépendante des fonds de ressources naturelles*, NRGI, New York, 2012.

Beaud M., *L'art de la thèse*, Paris, La Découverte, 1985.

Del Bayle J-L. D., *Introduction aux méthodes des sciences sociales*, Privat, 1989.

Grawitz M., et R. Pinto, *Méthode des sciences sociales*, Paris, Edition Dalloz, 1971.

Marichal R., « La critique des textes », in C. Samaran (Dir.), *L'Histoire et ses méthodes*, Paris, Encyclopédie de la Pléiade, 1961.

Miankeol D., *Vivre avec le pétrole étude sur les conditions de vie des villages en zone pétrolière de Doba au Tchad, Moundou*, Groupe ressources pour la paix, accompagnement-conseil-action, octobre 2010.

Quivy R., L. V. Compenhoudt, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.

Roche J-J, *théories des relations internationales*, 4<sup>e</sup> édition clefs politique, Paris II.

#### **IV. THESES ET MEMOIRES**

##### **A. THESES.**

Garifullin R., « Evaluation récente et perspectives d'évolution de l'industrie pétrolière et fédération de Russie et plus spécialement dans la république du BACHKOTOSTAH », Thèse de doctorat, 2001.

Maoundonodji G., « Les enjeux géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation du pétrole au Tchad », Thèse de doctorat en Sciences politiques, Université Catholique de Louvain, Département des Sciences politiques et Sociales. 2009.

Nakoumdé N., « Boom pétrolier et risques d'un syndrome Hollandais au Tchad : une approche par la modernisation en équilibre général calculable », Thèse de Doctorat, Sciences de l'Homme et Société, Université d'Auverger, 2007.

##### **B. MEMOIRES**

Amadou H., « Le transit à travers le territoire du Cameroun des hydrocarbures en provenance du Tchad et du Niger », mémoire de master, université de Yaoundé 2, 2014.

Bessala B. J., « Impacts socioéconomiques du projet de pipeline Tchad-Cameroun le long du Corridor dans la province du centre (Cameroun) », Mémoire de Master en agro-socio-économique, Université de Dschang, 2002.

Mokhtari R., « Transport de pétrole par pipelines et leurs éléments de protection », mémoire de master en Hydraulique, école National Polytechnique d'Algerie, 2017.

Modorom G., « Impact socioéconomique et environnemental de l'exploitation pétrolière dans le canton Komé Ndolébé au sud du Tchad », Mémoire de Master en sociologie, Université de Yaoundé I, 2023.

Nkumbat R., « Le projet d'exploitation du minerai de fer de Mbalam : Etat d'avancement et attentes des populations locales », Mémoire de master, Université de Yaoundé 1, Département de Géographie, 2006.

#### **V. ARTICLES, REVUES SCIENTIFIQUES ET JOURNAUX**

Berland N., C. Piot, H. Stolowi, « La revue de la littérature : état de l'état de l'art », *Compatibilité et contrôle Audit*, N°2013/3 (Tome19).

Ekounou S., « L'imbroglia Savannah Energy », *L'indépendant*, N°737 du lundi 24 avril 2023. P. 4.

Mahamat, M. M. « Tchad-Cameroun : la diplomatie au service du développement économique à l'ère pétrolière », *Revue des Arts, linguistique, littérature et civilisations*, Ziglobitha, N° 08, Décembre 2023.

Massuyeau B. et Dorbeau-Falchier D., « Gouvernance pétrolière au Tchad : la loi de gestion des revenus pétrolière », *Afrique contemporaine*, N°2016, 2005.

Matock J., « Cameroun-Tchad : incompréhensions dissipées », *Cameroon Tribune* du 27 Avril 2023.

Mbodiam B.R., « Affaires Savannah : l'ambassadeur tchadien de retour à Yaoundé », *La Nouvelle Expression*, N°5972 du jeudi 08 juin 2023.

Mbye A.L., « COTCO, La grande mue », *Repères*, N°1185 du lundi 17 juillet 2023.

Ngangue E., « Pipeline Doba-Kribi : les Pygmées, grands oubliés », *Le Courrier ACP-UE*, janvier-février 2002, pp. 43-44.

Salim. E., et al., « Atelier régional de consultation pour l'Afrique ». *EIR. La revue consultative des industries extractives*, Maputo, Mozambique janvier 2003.

Simonet L., « Les pipelines et le droit international », *Revue de l'énergie*, n°656, mai-juin 2021.

« Vie de l'entreprise, le conseil d'administration félicite la SNH pour sa résilience », *SNH INFOS, Magazine d'information de la SNH*, N°55/54, Avril 2017.

## VI. RAPPORTS

Banque Européenne d'Investissement, Pipeline Tchad-Cameroun : 144 millions d'Euro pour l'exportation par le Cameroun du pétrole du Tchad, Rapport du 22 juin 2001.

CAO, Rapport d'activités de l'oléoduc Tchad-Cameroun 03/Tchad, février 2017.

Compte rendu du conseil de Ministres, Tchad, 20 février 2020.

Conflit Savannah Energy-Tchad : Ndjamenas prévoit une indemnisation, Rapport de Africa Business 2023.

CPSP, Compte rendu de l'inauguration du Pipeline Tchad-Cameroun, 12 juin 2004.

Direction Générale de l'Autorité de Régulation du Secteur Pétrolier Aval du Tchad, Idriss Abdel-Khalikh Idriss, décembre 2017.

Doudjidingao A., Rapport d'analyse du contexte socio-économique en vue de la mise en œuvre du projet au Tchad, Rapport national d'évaluation, mars 2017.

Gramp/TC, *Inventaire et évaluation des ressources naturelles dans les nouveaux bassins pétrolifères du Tchad*. Rapport de recherche, série Environnement et sociétés, volume 1, synthèse des notes thématiques, Août 2006.

Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique (MINMIDT) du Cameroun, Compte rendu de la signature de l'avenant n°2 à la convention d'établissement de COTCO, 09 juin 2016.

Présence de la République du Cameroun, Compte rendu des audiences Tchad-Cameroun, janvier 2017.

Projet d'Approbation de Construction du Pipeline Tchad-Cameroun, Banque Mondiale, juin 2000.

Projet d'exportation Tchadien : Mise à jour du projet N°30, Rapport semi-annuel ESSO, 2011.

Rapport de l'enquête menée auprès des communautés Bagyéli le long du tracé du pipeline partie sud Cameroun, Planet Survey-Environnement et Développement Durable et Centre pour l'environnement et le Développement, Février-Mars 2003.

*Rapport du Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP)*, Tchad, 2013.

Rapport semi-annuel 2011 du projet d'exportation tchadien : projet de développement Tchad/Cameroun. *Mise à jour* N°28.

Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun, chiffres clés 2007-2023, Rapport 2024.

## VII. SOURCES NUMERIQUES

Allen et Overy conseillent Exxon Mobil et Esso S.A.F sur le projet de...en ligne <https://www.lemondedudroit.fr/deals/92668-allen-overly-conseille-exxonmobil-et-esso-s-a-f-sur-le-projet-de-vente-de-raffinerie-de-fod-sur-met-a-rhone-energies.html>. Consulté le 6 juin 2024 à 16h09.

Avis sur l'Examen de la Qualit de l'EIES du projet Memve'ele...[https://www.eia.nl/docs/os/i00/i0083/083\\_ar\\_app\\_fr.pdf](https://www.eia.nl/docs/os/i00/i0083/083_ar_app_fr.pdf). Consulté le 19 Mai 2024 à 18h36.

Bitse, C. Bertrand, [https://www.un.org/depts/los/nippon/unnff\\_programme\\_home/fellows\\_pages/fellows\\_papers/bitse-ekomo\\_0708\\_cameroon.pdf](https://www.un.org/depts/los/nippon/unnff_programme_home/fellows_pages/fellows_papers/bitse-ekomo_0708_cameroon.pdf). Consulté le 18 mai 2024 à 21h03.

Chevron Corporation-Human Energy Chevron. En ligne <https://www.chevron.com/>. Consulté le 06juin 2024 à 14h11.

CPSP, "Rapport du Comité de Pilotage et de Suivi des Pipelines", Pipeline Tchad-Cameroun, CPSP, 2018 in <https://cbsp.snh.cm/index.php/pipeline-tchad-cameroun>. Consulté le 29 mars 2024 à 09h32.

Dialogue avec les Parties Prenantes : • <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 18 Mai 2024 à 12h35.

Dialogue avec les Parties Prenantes : • <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 30 Mai 2024 à 14h12.

Dialogue avec les Parties Prenantes, <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/mgrt/ifc-stakeholderengagement-french.pdf>. Consulté le 30 Mai 2024 à 14h00.

Djotié J. R., « Pipeline Tchad-Cameroun : le Trésor public camerounais encaisse plus de 500 milliards de FCFA en 20 ans d'exploitation », in *Ecofinances*, 18 juin 2024.

Gestion : Définition de gestion, <https://www.cnrtl.fr/definition/academie9/gestion>

Gestion des ressources et espaces transfrontaliers entre le Cameroun et ses voisins, Calenda, <https://calenda.org/1090008>

Histoire des gazoducs et oléoducs au Moyen-Orient : les pipelines..., <https://www.lesclesdumoyenorient.com/Histoire-des-gazoducs-et-oleoducs-au-Moyen-Orient-les-pipelines-veritables.html>. Consulté le 03 juillet 2024 à 16H43.

<https://corporate.exxonmobil.com/-/media/Global/Files/locations/Chad-and-Cameroun-operations/performance-data/projet-update-reports/34-projet-update-french-YE2013>. Consulté le 05 juin 2024 à 14h39.

<https://ecofinances.net/2024/06/18/pipeline-tchad-cameroun-le-tresor-public-camerounais-encaisse-plus-de-500-milliards-de-fcfa-en-20-ans-dexploitation/> Consulté le 10/7/2024 à 15H29.

<https://faolex.fao.org/docs/pdf/cha158581>. Consulté le 03 juin 2024 à 15h47.

<https://fr.countryeconomy.com/pays/cameroun>. Consulté le 08 juin 2024 à 10h09.

[https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Industrie\\_p%C3%A9troli%C3%A8re\\_au\\_Tchad](https://fr.m.wikipedia.org/wiki/Industrie_p%C3%A9troli%C3%A8re_au_Tchad). Consulté le 30 mars 2024 à 12h45.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/Petronas>. Consulté le 06 juin 2024 à 14h30

<https://ialtchad.com/index.php/features/conna%C3%A9tre-le-pays/p%C3%A9trole>. Consulté le 30 mars 2024 à 13h01.

<https://magazineconstas.com/2016/09/24/historique-des-pipelines/>. Consulté le 27 juin 2024 à 1h18.

<https://magazineconstas.com/2016/09/24/historique-des-pipelines/>. Consulté le 27 juin 2024 à

<https://openknowledge.fao.org/items/521a6a21-7305-4f90-9890-e9f7f4f12d2c>

<https://ressources.auneg.fr/nuxeo/site/esupversions/c574a3b4-f03e-4949-b179-379255035dca/co/grain.html>. Consulté le 08 juin 2024 à 9h27.

[https://unctad.org/system/files/non-official-document/congo\\_29092016\\_R6\\_Antoine\\_Doudji\\_dingao](https://unctad.org/system/files/non-official-document/congo_29092016_R6_Antoine_Doudji_dingao). Consulté le 05 juin 2024 à 13h53.

<https://www.adb.org/projects/44463-013/main>. Consulté le 24 juin 2024 à 14h07.

<https://www.bbc.com/afrique/articles/cw453xgnxzno>. Consulté le 02 juin 2024 à 16h37.

[https://www.bp.com/en\\_az/azerbaijan/home/who-weare/operationsprojects/pipelines/btc.html](https://www.bp.com/en_az/azerbaijan/home/who-weare/operationsprojects/pipelines/btc.html). Consulté le 24 juin 2024 à 13H28.

<https://www.dw.com/en/african-countries-seek-to-revive-trans-saharan-gras-pipeline-dream/a-62778681>. Consulté le 25 juin 2024 à 17H21.

<https://www.dw.com/en/african-countries-seek-to-revive-trans-saharan-gras-pipeline-dream/a-62778681>. Consulté le 25 juin 2024 à 17H25.

[https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration\\_speciale\\_-\\_F.\\_Eko\\_Pipeline\\_Chad-Cam.pdf](https://www.ieim.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_F._Eko_Pipeline_Chad-Cam.pdf).

[https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/collaborationspeciale\\_-\\_F.\\_EKO\\_pipeline\\_Chad-cameroun.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/collaborationspeciale_-_F._EKO_pipeline_Chad-cameroun.pdf). Consulté le 01 juin Pipeline:Définition de pipeline, <https://www.cnrtl.fr/definition/pipeline>

<https://www.linternaute.fr/dictionnaire/fr/definition/cooperer/>. Consulté le 08 juin 2024 à 9H16.

[https://www.un.org/deps/los/nippon/uniff\\_programme\\_home/fellow-pages/follows-papers/bitse-ekomo\\_0708\\_Cameroun](https://www.un.org/deps/los/nippon/uniff_programme_home/fellow-pages/follows-papers/bitse-ekomo_0708_Cameroun), consulté le 03 juin 2024 à 16h38.

<https://documents.worldbank.org/curated/en/330751468232137286/pdf/E25100FRENCHOvOiseOfinal01000202012>. Consulté le 05 juin 2024 à 15h02.

Impacts socioéconomiques du projet de pipeline Tchad-Cameroun, <https://www.memoireonline.com/12/09/2991/Impacts-socioeconomiques-du-projet-de-pipeline-Tchad-Cameroun-le-long-du-corridor-dans-la-province-d.html>. Consulté le 19 mai 2024 à 15h03.

La lettre de transparence. En ligne [https://cergied.org/wp-content/uploads/2022/10/LT\\_octobre\\_2011](https://cergied.org/wp-content/uploads/2022/10/LT_octobre_2011). Consulté le 06 juin 2024 à 14h54.

La malédiction des ressources naturelles et ses antidotes, en ligne, [cairn.info.https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-38.html](https://www.cairn.info/revue-internationale-et-strategique-2013-3-page-38.html). Consulté le 07 juin 2024 à 7h49.

La révolution du gaz et du pétrole de schiste aux Etats-Unis : enjeux..., <https://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-thematiques/geographie-critique-des-ressources/articles/gaz-et-petrole-de-schiste-etats-unis>

La SNH, un catalyseur de développement pour le Cameroun, en ligne <https://www.snh.cm/index.php/fr/>. Consulté le 03 juin 2024 à 13h52.

Le Tchad reprend pour 1,3 milliard USD la part de Chevron. En ligne <https://tchadinfos.com/tchad-reprend-13-milliard-usd-part-de-chevron-consortium-esso-chevronpetronas/>. Consulté le 06 juin 2024 à 14h14.

Plan national de gestion de l'environnement au..., [https://www.Globalsupportprogramme.org/sites/default/files/downloads/cameroon\\_national\\_plan\\_for\\_environmental\\_management.pdf](https://www.Globalsupportprogramme.org/sites/default/files/downloads/cameroon_national_plan_for_environmental_management.pdf). Consulté le 23/05/2024 à 8h43.

Rapport final Cameroun, [https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun\\_RAGA\\_FR\\_Released.Pdf](https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun_RAGA_FR_Released.Pdf), consulté le 17 Mai 2024 à 19h42.

Rapport Final Cameroun, [https://www.Seforall.org/Sites/default/files/Cameroun\\_RAGA\\_RF\\_Released.pdf](https://www.Seforall.org/Sites/default/files/Cameroun_RAGA_RF_Released.pdf).

Rapport final Cameroun. [https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun\\_RAGA\\_FR\\_Released.pdf](https://www.seforall.org/sites/default/files/cameroun_RAGA_FR_Released.pdf). Consulté le 02 Mai 2024 à 18h34.

Reformulation de l'évaluation environnementale et sociale du projet... <https://documents1.worldbank.org/curated/ru/804541468012063456/E25100CAM0Lom0Pangar.docx>. Consulté le 30 mai 2024 à 13H54.

Relations Canada-Etats-Unis, <https://www.international.gc.ca/country-pays/us-eu/relations.aspx?lang=fra>

Retombées économiques, <https://csp.snh.cm/index.php/pipeline-tchad-cameroun/retombees/economiques>, consulté le 24 Mai 2024 à 18h46.

Société des hydrocarbures du Tchad, en ligne [https://fr.wikipedia.org/wiki/soci%C3%A9-des-hydrocarbures\\_du\\_Tchad](https://fr.wikipedia.org/wiki/soci%C3%A9-des-hydrocarbures_du_Tchad). Consulté le 03 juin 2024 à 11h47.

Stratégie de développement : le cas du pipeline Tchad-Cameroun ? [https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration\\_speciale\\_-\\_F.\\_Eko\\_Pipeline\\_Chad-Cam.pdf](https://www.ieim.uqam.ca/IMG/pdf/Collaboration_speciale_-_F._Eko_Pipeline_Chad-Cam.pdf). Consulté le 24 Mai 2024 à 19h21.

Tchad : la nationalisation d'ex-filiale d'Exxon Mobil. En ligne <https://www.connaissance-desenergies.org/afp/tchad-la-valid-nationalisation-d'une-ex-filiale-dexxonmobil-confirmee-par-une-loi-230329>. Consulté le 06 juin 2024 à 13h19.

Tensions diplomatiques entre le Tchad et le Cameroun\_DW-22/04/2023. En ligne <https://>

Titre Analyse d'une stratégie de préservation des ressources...<https://openknowledge.info.org/bitstreams/5f631558-8d9c-429d-8fd6-7b6ffbc8e3/download>. Consulté le 19 Mai 2024 à 16h55.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>DEDICACE</b> .....	i
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	ii
<b>SOMMAIRE</b> .....	iii
<b>SIGLES E T ACRONYMES</b> .....	iv
<b>LISTE DES ILLUSTRATIONS</b> .....	vii
<b>RESUME</b> .....	ix
<b>ABSTRACT</b> .....	x
<b>INTRODUCTION GENERALE</b> .....	1
I. <b>CONTEXTE D’ETUDE</b> .....	1
II. <b>LES RAISONS DU CHOIX</b> .....	2
III. <b>INTERÊT DU SUJET</b> .....	3
IV. <b>CADRE SPATIO-TEMPOREL</b> .....	3
1. <b>Cadre spatial</b> .....	4
2. <b>Cadre temporel</b> .....	4
V. <b>CLARIFICATION CONCEPTUELLE</b> .....	5
VI. <b>REVUE DE LA LITTERATURE</b> .....	8
VII. <b>PROBLÉMATIQUE</b> .....	14
VIII. ....	HYPOTHESES
15	
IX. <b>OBJECTIFS</b> .....	16
1. <b>Objectif général</b> .....	16
2. <b>Objectifs spécifiques</b> .....	16
X. <b>DEMARCHE METHODOLOGIQUE</b> .....	17
XI. <b>CADRE THEORIQUE</b> .....	18
XII. <b>DIFFICULTES RENCONTRÉES</b> .....	20
XIII. <b>PLAN</b>	DE TRAVAIL
21	
<b>CHAPITRE I : GENERALITES SUR LE PIPELINE</b> .....	22
I. <b>HISTORIQUE DES PIPELINES</b> .....	22
1. <b>Historique</b> .....	22

2.	<b>Les pipelines transfrontaliers.....</b>	<b>24</b>
3.	<b>Types de pipelines et composants d'un système de transport par pipeline ....</b>	<b>25</b>
	<b>a. Types de pipelines.....</b>	<b>25</b>
	<b>b. Composants d'un système de transport par pipeline.....</b>	<b>28</b>
	<b>II. CADRE JURIDIQUE GENERAL DU PIPELINE.....</b>	<b>29</b>
1.	<b>Cadre juridique international .....</b>	<b>29</b>
	<b>a. L'appréhension du droit international sur le transit d'un pipeline à travers le territoire d'un autre Etat.....</b>	<b>29</b>
	<b>c. Le droit international dans l'encadrement de la pose et de l'exploitation du pipeline. ....</b>	<b>31</b>
2.	<b>Cadre juridique régional africain sur le pipeline .....</b>	<b>33</b>
	<b>a. La Charte africaine des transports maritimes.....</b>	<b>33</b>
	<b>b. Le Traité d'Abuja de 1991 instituant la Communauté Economique Africaine</b>	<b>34</b>
3.	<b>La consécration sous-régionale du droit d'accès à la mer des Etats sans littoral .....</b>	<b>35</b>
	<b>III. ENJEUX DES PIPELINES TRANSFRONTALIERS .....</b>	<b>37</b>
1.	<b>Enjeux géopolitiques des pipelines transfrontaliers.....</b>	<b>38</b>
2.	<b>Enjeux géo-économiques des pipelines transfrontaliers .....</b>	<b>39</b>
3.	<b>Enjeux environnementaux des pipelines transfrontaliers.....</b>	<b>40</b>
<b>CHAPITRE II : ACTEURS, NEGOCIATIONS ET CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN .....</b>		
<b>44</b>		
	<b>I. ACTEURS DE LA CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN .....</b>	<b>44</b>
1.	<b>Le consortium.....</b>	<b>45</b>
	<b>a. Origine du consortium pétrolier tchadien .....</b>	<b>45</b>
	<b>b. Les principaux membres du consortium .....</b>	<b>46</b>
2.	<b>Le Groupe de la Banque Mondiale (GBM) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dans le projet pipeline Tchad-Cameroun. ....</b>	<b>49</b>
	<b>a. La Banque Mondiale (BM) .....</b>	<b>49</b>
	<b>b. La Banque Européenne d'Investissement (BEI).....</b>	<b>50</b>
3.	<b>Le Tchad et le Cameroun .....</b>	<b>51</b>
	<b>a. Les acteurs tchadiens .....</b>	<b>51</b>
	<b>b. Les acteurs camerounais .....</b>	<b>53</b>
	<b>II. NEGOCIATIONS ENTRE LE CONSORTIUM, LE TCHAD ET LE CAMEROUN POUR LA CONSTRUCTION DU PIPELINE (1992-2004).....</b>	<b>54</b>

1. La constitution des équipes de négociateurs et l'adoption des conditions de négociation	54
a. La constitution des équipes pour les négociations tripartites	55
b. L'organisation des négociations tripartites au Cameroun	55
2. Le déroulement des négociations tripartites	56
a. L'acceptation du principe du pipeline au Cameroun et la participation au capital de COTCO et de TOTCO	57
b. Le choix du tracé du pipeline	58
c. Le tarif du transit	59
d. Les défis environnementaux	61
<b>III. CONSTRUCTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN</b>	<b>62</b>
1. Le lancement des travaux	62
2. Opérations et description de l'ouvrage	65
3. L'inauguration du pipeline	67
<b>CHAPITRE III : INSTRUMENTS DE LA GESTION COOPERATIVE DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.</b>	<b>73</b>
I. L'ACCORD BILATERAL ET SES AVENANTS ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN	73
1. Le droit d'accès du Tchad à la mer et ses implications	74
a. La coopération technique et administrative entre les deux Etats	74
b. La préservation des intérêts réciproques des deux Etats	75
c. La définition des droits et obligations des parties	76
2. Les dispositions financières de l'accord bilatéral de 1996	77
a. Les avantages fiscało-douaniers accordés au Tchad et aux exploitants du pipeline	77
b. Le paiement des frais d'assurance et de transit au Cameroun	78
c. Les avenants à l'accord bilatéral de 1996	80
II. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN.	81
1. Institutions de gestion du pipeline du Tchad (TOTCO, CCSRP ET SHT)	81
a. Chad Oil Transportation Compagny (TOTCO)	82
b. La société des Hydrocarbures du Tchad (SHT)	83
c. Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers (CCSRP)	85
2. Institutions de gestion du pipeline du Cameroun (COTCO, SNH ET CPSP)	86

a.	<b>Cameroon Oil Transportation Company (COTCO)</b> .....	86
b.	<b>La Société Nationale des Hydrocarbures (SNH)</b> .....	88
c.	<b>Comité de Pilotage et de Surveillance du Pipeline (CPSP)</b> .....	90
<b>CHAPITRE IV : RETOMBÉES, PROBLEMES, DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN</b> .....		92
I. RETOMBÉES ECONOMIQUES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD- CAMEROUN. ....		92
1.	<b>Analyse des retombées socio-culturelles</b> .....	93
a.	<b>Les retombées sociales</b> .....	93
b.	<b>Retombées culturelles</b> .....	93
2.	<b>Les retombées économiques du pipeline transfrontalier</b> .....	95
a.	<b>Retombées économiques sur le Tchad</b> .....	95
b.	<b>Retombées économiques du pipeline transfrontalier sur le Cameroun</b> .....	98
c.	<b>Les retombées techniques du pipeline transfrontalier</b> .....	101
II. PROBLEMES ENTRE LE TCHAD ET LE CAMEROUN AU SUJET DES ACTIONS A LA COTCO : CRISE DIPLOMATIQUE DE 2023.....		102
1.	<b>Aux sources de la crise diplomatique</b> .....	103
2.	<b>Les raisons des tensions et les intérêts divergents entre les deux pays</b> .....	104
3.	<b>Approches pour le rétablissement de la coopération entre les deux États</b> ...	105
III. DEFIS ET PERSPECTIVES DE LA GESTION DU PIPELINE TCHAD-CAMEROUN		106
1.	<b>Défis de gestion du pipeline sur le plan politique</b> .....	106
2.	<b>Défis de la gestion du pipeline sur le plan diplomatique</b> .....	107
3.	<b>Perspectives innovantes du pipeline Tchad-Cameroun</b> .....	108
a.	<b>Stratégies d'amélioration des conditions sociales et économiques</b> .....	108
b.	<b>Révision des cadres juridique et institutionnel de gestion du pipeline transfrontalier</b> .....	111
c.	<b>Promotion de la coopération sous-régionale par le pipeline transfrontalier</b>	112
<b>CONCLUSION GENERALE</b> .....		118
<b>ANNEXES</b> .....		120
<b>SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b> .....		149